

Mémoire de recherche

BLANCHARD Pierre

**Potagers contre écoquartier au « quartier des Lentillères » (Dijon) :
Étude de cas sur les dimensions spatiales et territoriales
des mobilisations**



Sous la direction de Monique POULOT

Master 1 « Géographie, aménagement, environnement et développement »
Parcours « Nouvelles ruralités, agriculture et développement local »
Année universitaire 2017-2018

Date de soutenance : 6 juillet 2018. Jury de soutenance :
Monique Poulot, géographe, professeur à l'université Paris Nanterre (directrice).
Alexis Gonin, géographe, maître de conférences à l'université Paris Nanterre

Sommaire

Index des abréviations.....	p. 2
Table des figures.....	p. 3
Introduction.....	p. 4
PARTIE 1 : De la friche au lieu de conflit, la trajectoire d'anciennes terres maraîchères en ville.....	p. 13
CHAPITRE 1 : Interroger l'histoire d'un fragment urbain à travers les devenirs d'une friche en ville.....	p. 15
CHAPITRE 2 : Les enjeux du développement urbain durable dans le renouvellement d'un quartier.....	p. 25
CHAPITRE 3 : Une mobilisation pour la défense de terres agricoles en ville, la sédimentation d'une lutte territoriale.....	p. 36
PARTIE 2 : Explorer la dimension spatiale de la lutte au prisme d'une géographie des mobilisations.....	p. 45
CHAPITRE 1 : Cultiver pour occuper, l'agriculture comme moyen de résistance.....	p. 47
CHAPITRE 2 : Une lutte d'appropriation de l'espace pour en déterminer les usages.....	p. 54
PARTIE 3 : Du potager collectif au « Quartier Libre des Lentillères », quand la mobilisation entre dans un processus de territorialisation.....	p. 64
CHAPITRE 1 : Le « quartier des Lentillères », une mobilisation en recherche d'ancrage.....	p. 66
CHAPITRE 2 : Le « quartier des Lentillères » dans son rapport à la ville, ouvrir une brèche dans la métropole.....	p. 75
CHAPITRE 3 : Articuler lutte localisée et réseaux.....	p. 85
Conclusion.....	p. 88
Bibliographie.....	p. 92
Table des matières.....	p. 97

Index des abréviations

AMAP : association pour le maintien de l'agriculture paysanne.

ANMA : agence Nicolas Michelin et associés.

ATTAC : association pour la taxation des transactions financières et l'aide aux citoyens.

AUG (zone) : zone opérationnelle dédiée à l'urbanisation de nouveaux quartiers d'habitat.

DUP : déclaration d'utilité publique.

GAB 21 : groupement d'agriculteurs bio de Côté d'Or.

IGN : institut géographique national.

INRA : institut national de la recherche agronomique.

NA (zone) : zone agricole.

NC (zone) : zone à urbaniser.

NDDL : Notre-Dame-des-Landes, sous entendu la zone occupée pour s'opposer à la construction de l'aéroport Nantes-Atlantique et s'opposer plus largement à l'urbanisation du site. C'est la plus emblématique des « zones à défendre ».

PLU : plan local d'urbanisme.

POS : plan d'occupation des sols.

RtF : réseau Reclaim the Fields.

SPLAAD : société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise.

UB 21 : collectif d'associations Urgence Bio 21.

ZAD : zone à défendre (expression détournée de la zone d'aménagement différé, secteur issu du domaine de l'aménagement).

Table des figures

Figure 1 : Photo aérienne du projet d'aménagement de l'Écocité Jardin des maraîchers.....	5
Figure 2 : Carte du quartier des Lentillères dans les années 1970.....	16
Figure 3 : Dessin de la parcelle maraîchère des Koenig dans les années 1980.....	18
Figure 4 : Photographie de l'espace autogéré des Tanneries sur le site des anciens abattoirs.....	22
Figure 5 : Les projets d'écoquartiers de l'agglomération dijonnaise.....	27
Figure 6 : Images d'ambiance du projet écoquartier.....	28
Figure 7 : Image de synthèse des deux phases du projet écoquartier.....	30
Figure 8 : Affiche de la manifestation d'occupation des terres du 28 mars 2010.....	38
Figure 9 : Carte « Vie et lutte du Quartier Libre des Lentillères ».....	62
Figure 10 : Plan du « quartier des Lentillères » selon les occupants + logo.....	67
Figure 11 : Affiches de la « Semaine de résistance » + manifestation du 28 avril.....	82

Introduction

Alors que les outils de concertation et les précautions prises par le législateur en matière de projets d'aménagement se multiplient (études d'impact, enquête publique, débat public...), la contestation des choix d'aménagement et la conflictualité autour des usages de l'espace ne cesse de progresser (Torre, 2012 ; Subra 2016). Depuis une vingtaine d'années, on peut faire le constat de la montée en puissance des conflits d'aménagement autour d'enjeux environnementaux. Les principaux conflits territoriaux en cours en France s'opposent aussi bien à des projets d'équipements (sportifs, commerciaux...), d'infrastructures, notamment énergétiques (centrales nucléaires, lignes à très haute tension, barrages, centre d'enfouissement de déchets nucléaires, incinérateurs) que de transports rapides (lignes à grande vitesse, autoroutes, aéroports ou rocade de contournement urbain). Bien sûr, ces conflits ne sont pas tous identiques et affichent une grande diversité d'échelle, aussi bien au niveau du territoire concerné (agglomération, petite région rurale, commune, quartier) que du type de projet (opération d'intérêt national ou projet de développement local). Toutefois, nous faisons l'hypothèse que ces conflits sont à la fois le signe d'un glissement de la conflictualité du champ social au champ territorial et le terrain de nouvelles pratiques politiques liées à l'espace. La multiplication des résistances a fait émerger la catégorie militante, récemment construite, de « grands projets inutiles et imposés »¹ (GPII) pour remettre en cause la dimension d'intérêt général promue usuellement dans ces projets. La lutte la plus emblématique de cette catégorie en formation étant incarnée par le vaste mouvement d'opposition au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, qui a abouti à une victoire avec l'abandon du projet le 17 janvier 2018.

L'opposition à ce type de projet n'est pas nouvelle mais semble aujourd'hui s'être imposée comme une « norme » pour certains (Subra, 2008). Si ces conflits autour des grands projets d'aménagement ont été assez largement analysés par des géographes (Melé, Larrue & Rosemberg 2004 ; Attané, 2015 ; Pailloux, 2015 ; Berlan 2016 ; Subra 2017), les mobilisations locales (à l'échelle d'un quartier, d'un espace naturel, d'un site historique, etc.), ont beaucoup moins attiré l'attention des chercheurs. Mon questionnement initial part donc d'un intérêt pour la dimension spatiale et territoriale des mobilisations, à l'échelle d'un quartier, en insistant sur le fait que l'espace y est « à la fois le support du conflit et son enjeu » (Lecourt, 2002). Au sein de cette réflexion, les travaux de géopolitique locale de Philippe Subra m'ont particulièrement influencé². Celui-ci insiste

1 Camille, « Le livre noir des grands projets inutiles », 2013, Le Passager clandestin, Paris.

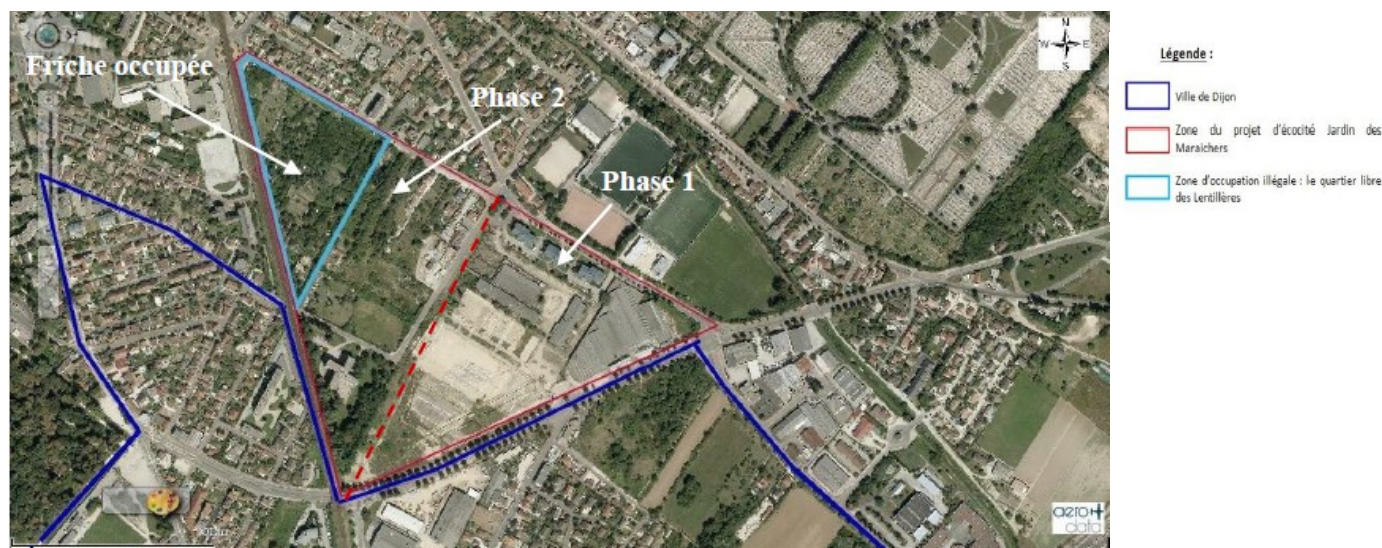
2 Une citation illustre son propos : « C'est précisément parce que cette dimension territoriale du conflit est essentielle que les géographes ont un rôle particulier à jouer dans l'analyse des conflits d'aménagement. » (Subra, 2016, p. 64).

sur le fait que l'analyse d'un conflit d'aménagement autour d'un enjeu environnemental ne peut pas se faire en utilisant des modèles et doit donc nécessairement relever de l'étude de cas.

CHOIX DU TERRAIN

La « zone des Abattoirs », située au sud-est de Dijon, est l'objet depuis 2010 d'une vaste opération de renouvellement urbain à travers le projet du plus grand écoquartier de la ville. Baptisé « Écocité Jardin des Maraîchers », celui-ci comprend un programme de 1 500 logements, accompagné de 20 000 m² de bureaux, commerces et activités sur une surface de près de 20 hectares³. La construction de l'écoquartier doit se dérouler sur une période de dix à quinze ans, suivant deux phases : la première au sud-est du mail central, la seconde au nord-ouest de celui-ci. La phase 1 concerne les anciens abattoirs de la ville tandis que la phase 2 comprend 7 hectares d'anciennes terres maraîchères en friche. La concession de l'aménagement de l'écoquartier a été obtenue par la Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SPLAAD) en janvier 2010.

Figure 1 : Photo aérienne du projet d'aménagement de l'Écocité Jardin des maraîchers



Sources : M. Chalmandrier (2016) ; <http://plu.grand-dijon.fr/gddijon/>

A partir de mars 2010, des collectifs d'habitants, de militants et des associations environnementales se sont regroupés pour s'opposer à la phase 2 du projet qui prévoit d'urbaniser les derniers vestiges de la ceinture maraîchère de Dijon. Le 28 mars 2010, ils organisent une

³ SPLAAD, 2012, Dossier de réalisation de la zone d'aménagement concertée « Ecocité Jardin des maraîchers »

manifestation pour l'accès aux terres et l'autonomie alimentaire, appelée « Libérons les terres », qui débouche sur l'occupation et la remise en culture d'une partie de la friche agricole.

En 8 ans, la dynamique de la mobilisation n'a cessé de s'agrandir et de se diversifier, au point que les opposants parlent maintenant d'un « Quartier Libre des Lentillères » pour désigner ces 7 hectares occupés dans la ville. La lutte s'est bâtie sur une résistance physique et matérielle croissante face au projet d'écoquartier, développée autour d'activités agricoles (ferme maraîchère, potager collectif, jardins individuels), de lieux de vie (maisons squattées, construction d'habitats légers), d'un marché à prix libre hebdomadaire, de chantiers collectifs, de grandes manifestations en ville, de fêtes de quartier, etc. Aujourd'hui, à côté de la mobilisation de défense des terres maraîchères, il s'agit d'une lutte contre la destruction du « quartier des Lentillères » et pour l'affirmation des formes de vie qui s'y sont développées.

Plusieurs éléments ont retenu mon attention et sont à l'origine du choix du terrain de recherche. La lutte qui s'est construite aux Lentillères est pertinente à au moins deux titres.

Tout d'abord, le terrain des Lentillères fournit un cas d'étude hybride et original d'une lutte pour la préservation des terres agricoles qui prend place en pleine ville et non en milieu rural. La zone maraîchère des Lentillères constitue en effet un cas de recomposition territoriale d'une enclave agricole prise dans les mailles de l'urbain. Cette configuration nous permet d'appréhender la pérennité des espaces cultivés en ville au prisme de la gouvernance foncière mise en place par les pouvoirs publics locaux. On observe que les habitants s'approprient eux-aussi cette thématique à travers la contestation d'un projet d'aménagement qui va selon eux à l'encontre des principes d'autonomie alimentaire et de préservation des espaces agricoles. Cela démontre que la problématique agricole devient aujourd'hui un élément structurant des figures de la ville (Bertrand, 2013).

Dans un second temps, le cas des Lentillères illustre les tensions qui s'opèrent dans la fabrique de la ville durable. Le conflit issu du projet d'urbaniser une ancienne zone maraîchère a été l'élément déclencheur d'une controverse plus large sur l'aménagement et le développement durable de la ville. Le concept d'écoquartier, en tant que nouvelle figure du développement durable en matière d'urbanisme, a déjà fait l'objet d'une relecture critique par plusieurs chercheurs (Lévy, 2010 ; Pattaroni, 2011 ; Ferrari, 2016). Or, une mobilisation qui conteste un projet d'écoquartier doit s'atteler à la déconstruction du discours écologique porté par la mairie. Les opposants ont donc produit des argumentaires et des discours visant à monter en généralité sur l'aménagement urbain.

Ces actions nous invitent à voir jusqu'où l'on peut considérer les activistes urbains écologistes comme des acteurs de l'aménagement (Reynaud-Desmet, 2012).

En mêlant d'une part l'entrée de l'écologie dans le champ de l'aménagement – entrée institutionnelle avec le développement urbain durable ; entrée contestataire avec les mobilisations socio-environnementales – et d'autre part, des problématiques relevant du foncier – ceinture maraîchère, urbanisation de terres agricoles – le terrain de recherche des Lentillères rentre bien dans la catégorie des conflits à dimension territoriale.

CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE

La géographie comme science sociale

Les géographes s'intéressent de plus en plus à la construction sociale de l'espace, en témoigne la parution du « Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés » (2013) de Jacques Lévy et Michel Lussault. Les travaux de M. Lussault sur l'organisation de l'espace et la spatialité des acteurs m'ont particulièrement influencé. En redonnant une place à la dimension spatiale des phénomènes, effectuant un passage « de la lutte des classes à la lutte des places », Lussault se rapproche d'une certaine manière de ce glissement de la conflictualité du social au territorial décrit plus haut. Ses analyses m'ont poussé à étudier une situation de controverse spatiale qui oppose des visions contradictoires de l'espace, entre d'un côté des normes d'aménagement et de l'autre des pratiques habitantes. Le « quartier des Lentillères » s'est également révélé être un terrain propice à l'étude des pratiques spatiales des acteurs dans la perspective d'une « éthique de l'espace habité ». L'espace y est envisagé non seulement comme un contenant mais comme un contenu de la mobilisation et de ses déclinaisons en terme d'expérimentation.

Une géographie des mobilisations

Mon désir d'étudier un conflit d'aménagement s'est renforcé à la lecture d'un appel à contribution pour une/des « géographie(s) des mobilisations » lancé par deux géographes, Anne-Laure Pailloux et Fabrice Ripoll, dans lequel ils encouragent à « explorer la dimension spatiale de l'action collective ». Selon eux, « c'est l'occupation physique de lieux circonscrits qui semble attirer l'attention sur l'importance de l'espace, sans s'y réduire ». Les ZAD (« zones à défendre »), à l'image de Notre-Dame-des-Landes, qui se caractérisent avant tout comme l'occupation physique

d'un lieu afin d'y empêcher tout début des travaux, rentrent effectivement dans cette catégorie. C'est d'ailleurs dans cette filiation militante qu'est né le projet d'occupation aux Lentillères en 2010. Ce « répertoire d'actes spatiaux » (Lussault), implique d'étudier les conditions et stratégies d'appropriation de l'espace (Ripoll, 2005) ainsi que les luttes pour l'usage et l'autonomie de ces espaces (Pailloux, 2015). L'originalité de mon terrain étant que ces enjeux d'appropriation se développent au sein d'une configuration matérielle préexistante qui est celle d'une zone maraîchère encore récemment cultivée et habitée.

Je me suis également appuyé sur la restitution des communications du colloque qui s'était tenu en 2016 à Aix-en-Provence et qui portait pour titre « Conflit de lieux, lieux de conflit. L'espace des mobilisations territoriales ». Ce n'est déjà pas un hasard si pour ce numéro de la revue *Noroi*, la couverture est illustrée par l'une des cartes produites par les opposants de Notre-Dame-des-Landes, s'écartant des schémas traditionnels en matière de cartographie. Les auteurs partent de l'hypothèse générale que « l'espace, en tant que construit social et objet d'attachements, n'est pas simplement un arrière-fond contextuel des luttes, mais participe pleinement de la dynamique constitutive des mobilisations, autant qu'il se constitue à travers elles. » (Dechézelles et Olive, 2015). Les recherches entendent démontrer comment « le lieu disputé constitue alors une ressource pour l'action collective. ». Avec comme point de départ l'idée que « l'un des ressorts constitutifs des mobilisations territoriales consiste à s'approprier l'espace afin de spatialiser certains enjeux. ».

Territoire et réflexivité

Enfin, ma réflexion s'est penchée sur les interactions possibles entre un espace et sa défense. La réussite des mobilisations dépend en effet de leur capacité à faire converger des causes autour d'un conflit de lieu ou, pour le dire autrement, « à articuler des luttes politiques à des mobilisations territorialisées, plus frontalement inscrites dans des enjeux spatiaux. » (Dechézelles et Olive, 2015). Tous ces aspects réunis nous poussent à considérer les mobilisations comme des formes de territorialisation « parce qu'elles produisent des groupes, conscients d'une solidarité de destin reposant sur l'inscription spatiale » (Melé, 2012).

J'ai voulu travailler sur ce qui, dans la défense d'un espace, se rattache à la notion de réflexivité, entendue comme la capacité des acteurs à « comprendre ce qu'ils font pendant qu'ils le font » (Giddens, 1994). Je me suis pour cela inspiré du géographe Patrice Melé qui construit dans ces travaux un régime de « territorialité réflexive ». La territorialisation réflexive implique « d'un

côté une mutation et une articulation à l'égard des formes les plus routinisées de l'investissement ordinaire de l'espace et de l'autre une socialisation distanciée et critique aux procédures et catégories de l'action publique institutionnelle, qui l'a enclenchée et qu'elle contribue en retour à orienter. » (Melé, 2012). Cette définition me semblait pertinente pour étudier une mobilisation qui, par la remise en culture de terres maraîchères historiques, cherche à interroger de manière critique les procédures d'aménagement et la place du foncier agricole.

L'objectif de ma recherche s'applique à faire valoir que les acteurs mobilisés aux Lentillères entretiennent des relations particulières au lieu qu'ils défendent. L'occupation de la friche a tout d'abord nécessité une forme d'appropriation, matérielle et idéale, ainsi qu'un certain contrôle de l'usage des espaces. Le caractère menacé des terres va faire de ce lieu un « espace-enjeu » (Bonny et Ollitrault, 2012) et va pousser les opposants à élaborer des argumentaires en faveur de sa défense. Selon qu'ils soient occupant, opposant « historique » ou jardinier irrégulier, les acteurs vont aussi développer des relations d'attachements au lieu, voir d'enracinement, qui sont elles-mêmes vectrices de mobilisation collective.

AXES PROBLÉMATIQUES

Trois axes majeurs ont guidé ma recherche.

Dans un premier temps, il s'agit de remonter aux facteurs qui ont déclenché la naissance d'une mobilisation localisée pour la défense d'un espace. Autrement dit, pourquoi le conflit intervient-il ici et pas ailleurs ? Pour répondre à cette question, la notion de « potentiel conflictuel » forgée par P. Subra s'est révélée être d'une grande importance opérationnelle dans ma recherche. Par potentiel conflictuel, on entend que le conflit n'est pas seulement le produit d'un projet : « il naît de la rencontre entre un projet et un territoire » (Subra, 2016, p. 63).

Comment mesurer alors le potentiel conflictuel d'un espace ? A ce niveau, la géographie importe tout autant que l'histoire pour décrire et analyser un espace à partir de ses mises en formes et de ses temporalités urbaines. Comment expliquer la présence persistante d'une enclave agricole en ville ? Quelles raisons expliquent le départ des derniers maraîchers ? Par quels moyens les pouvoirs publics ont opéré une redéfinition de l'usage du foncier de cette zone ? Ainsi, avant d'étudier la mobilisation en elle-même, il est nécessaire de se questionner sur la trajectoire d'un territoire, sur les territorialités préexistantes qui le caractérisent et sont à l'origine d'un substrat singulier sur lequel va se construire la mobilisation.

Du lieu comme enjeu et support au lieu comme produit d'une mobilisation, comment étudier une lutte d'appropriation de l'espace ? Le deuxième axe problématique aborde cette fois le processus de sédimentation d'une lutte territoriale. Nous voudrions rendre compte des principes de constitution de ces luttes en partant de l'étude de leur naissance, de leur structuration et de leur revendications. Le jeu d'alliance entre différents collectifs et associations est fondamental dans ce type de conflit : des composantes hétérogènes dans leurs principes politiques, leurs modes d'action et leur sociologie se retrouvent à défendre un même espace et à faire converger des revendications communes.

Insister sur la sédimentation d'une lutte territoriale nous permet d'analyser simultanément les acteurs et l'espace dans un processus de coévolution au sein de la mobilisation. Cela interroge la façon dont l'espace influe sur ces mouvements sociaux, mais aussi, en retour, sur la manière dont ils structurent l'organisation urbaine dans laquelle ils s'inscrivent (Reynaud-Desmet, 2012). Pour parler des Lentillères on peut utiliser aussi bien des termes tels que « espace-enjeu », « friche anthropisée », « squat urbain potager », afin de mettre en valeur la spatialisation des enjeux et les formes de territorialisation issues de la lutte.

Enfin, alors que les occupants placent les caractéristiques physiques du lieu qu'ils investissent au cœur de leur initiative, quel est leur degré de réflexivité vis-à-vis du territoire qu'ils contribuent à façonner ? Comment cela oriente-t-il leur rapport à l'espace et aux autres ? A travers cette interrogation, nous aimerions mettre au jour les liens qui existent entre attachement au proche et logiques de politisation. De la défense à l'attachement pour un espace, de la connaissance sensible à la constitution d'un savoir sur le lieu, du potager au « quartier libre » : peut-on voir aux Lentillères les signes d'un régime de territorialité réflexive, caractérisé par « le développement d'une vision territoriale de l'espace, une production de connaissances à propos d'un ensemble spatial donné et une mise en débat de son devenir. » (Melé, 2011) ?

Il s'agira d'analyser la teneur de l'argumentation des militants, tout en ayant à l'esprit que celle-ci est consubstantielle au contexte de conflictualité politique qui les oppose à la mairie.

MÉTHODOLOGIE

Approche du terrain

L'idée de prendre le « quartier des Lentillères » comme terrain d'étude est venue au mois de septembre 2017. J'avais lu divers articles ou récits me donnant envie de me pencher de plus près sur

cette mobilisation⁴. Pour entrer en contact avec les opposants, j'ai trouvé sur le site du « Quartier Libre des Lentillères » une adresse de mail permettant de les joindre. Je leur ai présenté mon master et leur ai soumis l'idée d'un sujet de recherche sur leur lutte. Après une réponse favorable, je me suis rendu une première fois aux Lentillères à la fin du mois d'octobre pour 2 jours. J'ai pu discuter avec des opposants et des personnes vivant sur le lieu et participer à une réunion entre jardiniers. Certaines personnes m'ont conseillé de revenir lors de l'assemblée générale mensuelle du quartier afin de mieux présenter ma recherche. Je suis donc retourné une seconde fois aux Lentillères courant novembre.

J'ai commencé à constituer une bibliographie sur le sujet : logiques d'acteurs et conflits dans l'aménagement du territoire ; réappropriation des espaces vacants en ville ; formes d'agriculture urbaine non institutionnelles. A la fin du 1er semestre, j'ai réalisé mon dossier d'étude de paysage sur le « quartier des Lentillères » dans le cadre du cours *Paysage et patrimoine* dirigé par Elise Temple-Boyer.

Méthode d'enquête

Pour effectuer mon mémoire, j'ai réalisé un terrain de 4 mois à Dijon. Nous avons convenu avec ma directrice de recherche, Monique Poulot, que je traiterai le sujet sous l'angle d'une géographie des mobilisations. Je la remercie ici pour m'avoir donné sa confiance en m'orientant dans cette voie et pour m'avoir fait découvrir tout un secteur de la recherche en géographie grâce à la bibliographie qu'elle m'a transmise. Pendant ma recherche, j'ai souhaité que la dimension spatiale de la mobilisation soit analysée du point de vue des protagonistes de l'appropriation de l'espace, dans leur diversité et dans leur relation dialectique avec l'espace de lutte qui est le leur. Les outils de conception, de décision, d'interventions des institutions publiques – par exemple les documents de planification territoriale – n'ont pas été étudiés en tant que tels ; ils ont constitué un arrière-plan dans lequel se déroule l'action habitante, et sur lequel cette action habitante peut avoir une certaine prise.

J'ai effectué trois entretiens approfondis : le premier avec le directeur de Latitude 21, la maison de l'architecture et de l'environnement de Dijon métropole ; le deuxième avec un jardinier des Lentillères, architecte de profession ; le troisième avec un membre du Pot'Co'Le et opposant historique de la mobilisation. Du côté de la mairie, j'ai pu avoir une conversation téléphonique avec

4 Notamment : « Agrisquats – ZAD et Dijon » dans le livre *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21^è siècle*, Collectif Mauvaise Troupe, Paris, L'Eclat, 2014. ; ainsi qu'un article de *Libération*, « Subversion maraîchère », 22/05/2014.

un membre du service urbanisme sans toutefois que cela ne débouche sur un entretien. J'ai participé à un atelier sur « les stratégies agricoles et alimentaires pour les territoires urbains » organisé par Dijon métropole à l'occasion des Journées France Urbaine. Du côté des Lentillères, j'ai mené un travail d'observation participante en me rendant sur place pour des journées de travail et de convivialité au Potager collectif des Lentillères (Pot'Co'Le). J'ai pu avoir des conversations très riches avec Yannick Sencébé, sociologue du rural à AgroSup Dijon, opposante historique au projet d'écoquartier et membre du potager. Je tiens à la remercier pour l'aide précieuse qu'elle m'a accordée et pour sa sympathie. J'ai aussi assisté au séminaire « Fragmenter l'urbain » organisé par les Lentillères dans le cadre de leur « Semaine de résistance » en avril 2018.

Evolution des questions de recherche

Mon angle de recherche a été redéfini après la découverte – au bout de trois semaines de terrain – d'un précédent mémoire traitant des Lentillères effectué par une étudiante en 2016⁵. Celle-ci part d'une sociologie des controverses pour questionner l'aménagement durable des villes à partir du cas des Lentillères. Son travail consistait en une analyse des exigences des pouvoirs publics en matière d'urbanisme durable et de sa mise en débat par les opposants. Je me suis appuyé sur certaines de ses observations, notamment son diagnostic sur l'état du foncier de la zone avant le déclenchement du projet, qui m'a fait gagner un temps précieux. A la suite de cet épisode imprévu, j'ai décidé d'axer davantage ma recherche du point de vue des opposants, en insistant sur le côté plus matériel de la mobilisation (appropriation et usage de l'espace) et moins sur la dimension discursive (argumentaires, logiques de justification).

Je me suis également aperçu au cours de mon enquête que d'autres mobilisations plus anciennes furent évoquées, en partie liées à l'existence de l'espace autogéré des Tanneries à Dijon. Ce lieu emblématique, auparavant situé à proximité des Lentillères, a marqué et informé l'espace et a concouru au processus de territorialisation de la friche agricole. Relier ces deux lieux m'a amené à travailler davantage sur la trajectoire spatiale et temporelle des délaissés urbains, ainsi que sur les relations entre mémoire collective et territoire.

5 CHALMANDRIER Maude, 2016, *Le renouvellement urbain conflictuel d'une zone ancienne zone maraîchère à urbaniser (Dijon) : Étude d'une controverse sur l'aménagement et le développement durable des villes*, Mémoire de recherche en Master 2 recherche « Territoires, Espaces, Sociétés », EHESS, année universitaire 2015-2016, sous la dir. de Bernard Hubert, 248 p.

PARTIE 1

De la friche au lieu de conflit, la trajectoire d'anciennes terres maraîchères en ville

Le parti pris de cette partie consiste à prendre au sérieux les ressorts territorialisés des luttes dont l'espace constitue à la fois l'enjeu et le support. Nous faisons l'hypothèse que les mobilisations localisées ne naissent pas « hors sol » et que leur intensité s'appuie sur la rencontre avec un « déjà-là », la préexistence d'un substrat géographique singulier. Dans l'optique d'une géographie des mobilisations, Anne-Laure Pailloux et Fabrice Ripoll partent de ce principe :

« Tout événement a nécessairement lieu quelque part, et doit donc être replacé dans son contexte non seulement temporel/historique mais aussi spatial/géographique : ce contexte et ses effets devant être pensés à différentes échelles » (Pailloux et Ripoll, 2017)

Ainsi en est-il des derniers vestiges de la ceinture maraîchère de Dijon, abandonnée en friche pour être promise à une mort certaine, avant d'avoir repris vie récemment. Sans se laisser aller à une longue monographie sur un quartier en particulier, il nous semble qu'en interrogeant un fragment urbain, c'est le phénomène urbain que nous interrogeons dans son ensemble. Cette étude de cas nous permet d'analyser le genre de transformation en jeu dans une opération de renouvellement urbain. Quelle temporalité pour ces espaces urbains de bordure longtemps délaissés ? Quelle inscription dans des processus de requalification urbaine ? Qu'en est-il des dynamiques de conservation et d'altération de l'existant dans la fabrique de la ville durable ?

L'autre questionnement de cette partie consiste à étudier les différents facteurs conduisant à la sédimentation d'une lutte territoriale. Dans leur présentation du colloque « Conflit de lieux, lieux de conflit », Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive mettent l'accent sur les usages mémoriels de l'espace contestataire :

« Incorporés dans les mémoires militantes, réinventés au service de nouvelles causes, réactualisés dans les luttes du présent, ces espaces-temps de l'action collective font le groupe en même temps que le groupe les fait, écrit leur histoire, les constitue en lieu de référence, à la fois fédérateurs et distinctifs. » (Dechézelles et Olive, 2015)

Dans quelle mesure les fragments du passé deviennent-ils constitutifs du lieu et de son identité pour ceux qui prétendent le défendre ? Jusqu'où offrent-ils des ressources pour l'action collective ?

Dans le cas des Lentillères, la redéfinition de l'usage du foncier agricole ne se fait pas sans

résistances de la part de groupes locaux. La mobilisation naît d'un hiatus entre les prétentions des pouvoirs publics à maîtriser la destinée d'un espace et les revendications de ses habitants ou défenseurs. Il s'agira donc ici de comprendre « comment les lieux de conflit se composent, se « diffusent », s'imposent comme des symboles pour les acteurs engagés dans des activités contestataires, face à ce qu'ils perçoivent comme des initiatives inappropriées, indignes ou illégitimes d'intervention sur ces espaces. » (Dechézelles et Olive, 2015).

CHAPITRE 1 : Interroger l’histoire d’un fragment urbain à travers les devenirs d’une friche en ville

La friche a acquis progressivement le statut d’objet d’étude et investit le champ académique, mais aussi le langage courant. D’industrielle, elle est devenue plus généralement urbaine, différenciée selon la nature de son activité passée (industrielle, ferroviaire, agricole, tertiaire, etc.) ; elle est alors indissociable du projet urbain (Tomas, 2003). Pour autant, elle produit une tension, à la frontière entre l’informel et le planifié, qui vient questionner la production traditionnelle de l’espace. Par l’articulation entre une friche industrielle et une friche agricole, notre terrain fournit un cas d’étude particulièrement intéressant des mutations économiques et urbaines qui touchent un fragment de la ville.

En effet, le quartier des Lentillères est un excellent témoin des dynamiques qui s’opèrent dans les franges urbaines au gré des mutations des sociétés urbaines et des fonctions qu’on attribue à l’espace. Au cours des années 2000, il a connu divers projets d’aménagement (gare TGV, clinique, etc.) jamais concrétisés mais qui ont eu raison de l’ancrage ancien des maraîchers qui en habitaient les parcelles. Dans ce chapitre, nous étudierons l’histoire de la constitution de cette friche urbaine en insistant sur son évolution foncière.

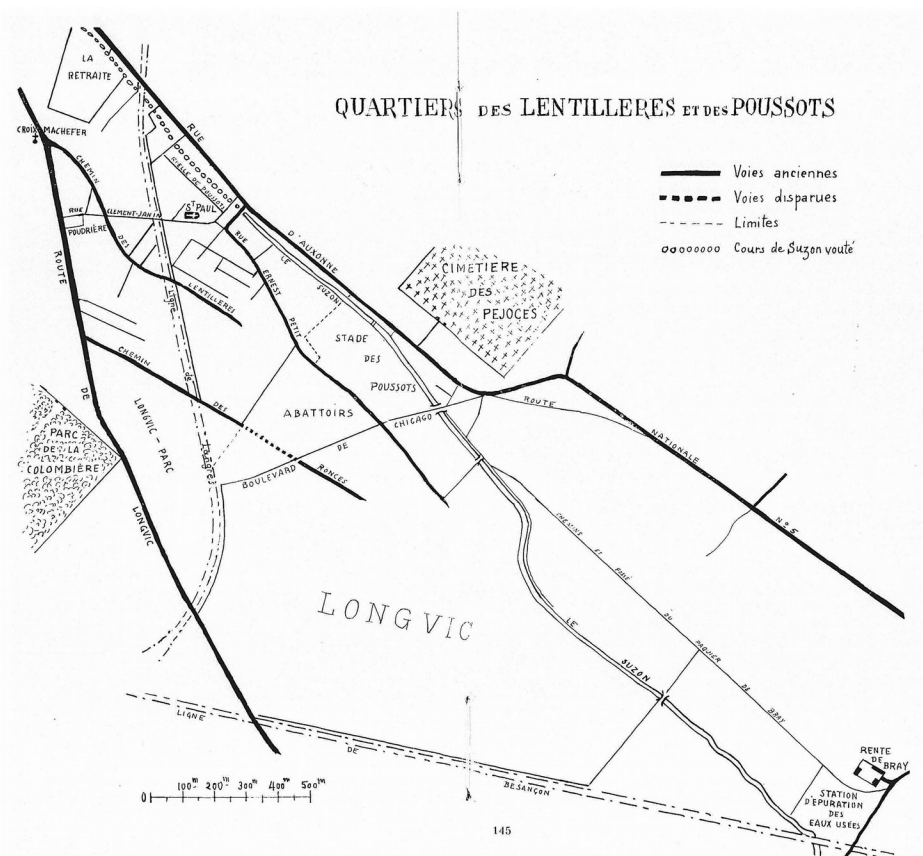
I – L’histoire d’un espace urbain en bordure

Lieu privilégié d’une vaste opération de renouvellement urbain depuis 8 ans, le quartier dit des Lentillères est longtemps resté un espace en marge dans le développement de la ville.

1. Les mutations d’un quartier

L’ancien faubourg des Lentillères a abrité de nombreuses petites et grandes industries (usine à gaz, usine automobile) qui cessèrent leur activité au cours du 20^{ème} siècle. La ligne ferroviaire, arrivée en 1870, est si vite englobée dans le quartier qu’elle en modifiera profondément la morphologie, entraînant l’aménagement d’un passage à niveau sur le chemin des Lentillères et l’ouverture d’un chemin latéral pour la desserte des propriétés, l’actuelle rue Philippe Guignard. Principalement constituée de champs et de baraquements en bois jusqu’aux années 1950, la future « zone des abattoirs » s’urbanise progressivement (bassin de rétention, routes, lotissements).

Figure 2 : Carte du quartier des Lentillères dans les années 1970



Source : R. Gauchat, Les quartiers extérieurs de Dijon, Partie 1, p. 425.

Le quartier dit « des Lentillères » est composé d'un tissu urbain assez diversifié (emprise industrielle, petits ensembles pavillonnaires, immeubles des années 1960-70, parc de la Colombière, collège des Lentillères, stade des Poussots, cimetière des Péjoces) et a, pendant un temps, été délaissé tant par les promoteurs que par les aménageurs publics. En effet, la période qui s'ouvre entre la fin des années 1950 et la décennie suivante est caractérisée par la timidité des enjeux urbains, répondant à une approche de renouvellement très fonctionnelle : délocalisés du centre-ville vers les terres encore cultivées de la périphérie, les nouveaux abattoirs sont achevés en 1963⁶, tandis que le nouveau boulevard de Chicago longeant l'abattoir délimite désormais les communes de Dijon et Longvic. Les activités industrielles et agricoles sont alors présentes dans cette frange de la ville, entourées et peu à peu remplacées par des zones d'habitat pavillonnaire dont la construction s'intensifie au cours des années 1970.

Tandis que l'activité des abattoirs (tannerie, boucherie, abattage) s'arrête dans les années 1980, laissant les hangars désaffectés, la zone maraîchère est de plus en plus enclavée par l'urbanisation.

⁶ Cela correspond en effet à la fin de l'activité des abattoirs municipaux situés place Suquet et démolis en 1965.

Commence à cette époque un début d'enfrichement sur certaines parcelles alors que d'autres sont encore cultivées. L'activité agricole subsiste, mais la zone, peu aménagée, suscite l'intérêt de divers promoteurs qui, afin de construire des lotissements, font des propositions d'achat à plusieurs propriétaires des maisons individuelles dès la fin des années 1980 et jusqu'au début des années 2000. Ainsi, selon les recherches de Maud Chalmandrier, « de nombreux propriétaires de la zone, soucieux de bénéficier de la plus-value générée par la vente des terrains, particulièrement élevée lorsqu'ils sont requalifiés d'agricole à constructible⁷, attendent un aménagement de la zone » (2016, p. 55).

2. Une enclave agricole sous forte pression foncière

Les récits des projets d'aménagement, avérés ou non, ont rythmé les projets de vie des habitants de la zone, laissant peu de doute quant à son urbanisation. Ils annonçaient notamment la présence de la dernière génération de maraîchers et la fin de l'activité agricole.

En s'appuyant sur le cadastre (et malgré le manque de sources ou leur difficile accès), Maud Chalmandrier est parvenue à dresser un état des lieux du parcellaire en lanières séparé par des murs hérité de l'activité horticole. Ainsi, une parcelle restée en friche pendant une dizaine d'années était tenue par un maraîcher qui poursuivait son activité maraîchère avec un commis agricole tout en exploitant par ailleurs des terrains à Longvic. Plusieurs autres parcelles étaient détenues par une même indivision et habitées par deux familles d'exploitants. La première était habitée par un couple de maraîcher et leur fils, que la veuve octogénaire a quitté il y a plus de vingt ans, la laissant vide. Ils possédaient des moutons qu'ils laissaient en liberté sur les jardins en friche.

Sur la deuxième de plus d'1 hectare, un couple d'urbains en reconversion professionnelle reprennent en 1982 l'exploitation du terrain, auparavant cultivé en maraîchage diversifié conventionnel, pour s'installer en maraîchage biologique. Il s'agit de Christine Maury et Jean-Pierre Koenig, qui prendront plus tard une part active dans la défense du lieu. En s'installant, le couple a conscience du passé agricole du quartier et de ses mutations :

« Mais c'est vrai qu'avant c'était plein de maraîchers de partout ici. D'ailleurs, le collège il a dû être construit sur des terres maraîchères. Ça allait même plus loin : au nord jusqu'au campus, à l'est jusqu'à la station essence. Et après, il devait y avoir aussi des terres agricoles, pas forcément en légumes. Le stade des Poussots, les abattoirs, tout ça ça a été construit après » (*Quartier Libre n°4*, « Jean-Pierre et Christine, maraîcher.ère.s militant.e.s »⁸)

7 A titre indicatif, en 2014, la valeur approximative des terres agricoles autour de Dijon est entre 0,30€/m² et 0,60€/m² (Chalmandrier, 2016).

8 En 2016, des membres de la mobilisation ont entrepris de réaliser une série d'entretiens avec des personnes qui « font vivre les Lentillères chacun-e à leur manière » afin d'exprimer la diversité des profils qui constituent cette expérience et de retranscrire l'histoire de la lutte. Dans le 4ème exemplaire de cette brochure *Quartier Libre*, intitulée « Jean-Pierre et Christine, maraîcher.ère.s militant.e.s », le témoignage du couple apporte des informations

A leur arrivée, l'accumulation de matériel témoigne du passage de plusieurs générations de maraîchers dans le quartier : un grand nombre de châssis et de serres, trois lignes de chemins de fer servant à transporter les légumes à l'aide de wagonnets, un hangar et des ateliers pour la fabrication d'outils, un château d'eau duquel partait un système de pompe manuel relié au puits ainsi qu'une grange, qui allait servir d'espace de stockage, de lavoir pour les légumes, de chambre froide et de lieu de stationnement pour le camion.

Figure 3 : Dessin de la parcelle maraîchère des Koenig dans les années 1980



Source : *Quartier Libre n°4*, « Jean-Pierre et Christine, maraîcher.ère.s militant.e.s »

Bien qu'aucun ne soit issu du monde agricole, leur activité fonctionne bien grâce à la vente directe au marché des Halles, situé dans le cœur de Dijon. Faire de l'agriculture en ville représente pour Jean-Pierre et Christine un moyen de réaliser leur reconversion sans pour autant couper les ponts avec leur vie d'urbains :

« On a bien assumé ce choix parce que c'était bien, quoi : on avait le cinéma Eldorado pas loin, les enfants au collège au bout de la rue, et le marché des Halles où on vendait qui était tout près. Tu pouvais avoir un vieux camion pour aller au marché, c'était pas un problème » (*Ibid*)

Ce passage révèle bien la nature hybride du lieu, à la fois agricole, de par la nature de l'activité pratiquée et le mode d'occupation du sol, et urbain, car situé en ville et comportant les aménités d'une vie citadine (cinéma, collège) tout en assurant des débouchés pour la production (le marché

riches sur l'histoire du lieu et sa dimension mémorielle, tel qu'il a été vécu, perçu et ressenti.

du centre ville).

Toutefois, sur le long terme, différentes raisons poussent le couple à quitter la ville pour développer leur activité maraîchère : conditions de travail contraignantes, espace insuffisant pour de plus grands projets, lieu difficile à desservir pour les chargements du camion ... Ajouté à cela la menace que ces terres deviennent prochainement des terrains constructibles :

« On savait aussi, qu'un jour ou l'autre, on allait forcément perdre la maison d'habitation sur le terrain des Lentillères. Il suffisait qu'il y ait un changement du plan d'occupation des sols, que le terrain soit requalifié en « constructible » pour qu'un jour on soit virés. C'était dans l'air. Tu voyais les voisins qui voulaient vendre leur terrain en « terrain à bâtir » (*Ibid*)

La conscience d'avoir une situation précaire en tant que locataire dans une zone à forte pression foncière pousse les Koenig à partir. Les recherches de nouvelles terres débutent en 1995, et 4 ans plus tard, le couple déménage définitivement pour aller s'installer sur un terrain de 8 hectares à Auxonne⁹.

Le dernier témoin de l'activité agricole de la friche est le propriétaire d'une parcelle qui, après avoir pris sa retraite à la fin des années 1980, continua d'en cultiver une partie à titre personnel jusqu'à son décès en 2011, cohabitant alors pendant un an avec les premiers « jardiniers-squatteurs » installés sur la parcelle voisine, qui l'ont surnommé « papy » (*Quartier Libre n°2*, « Maria, voyager et construire »). Désireux que sa parcelle soit aménagée par la mairie, celle-ci est laissée vide par ses lointains héritiers en indivision jusqu'à son squat fin 2011 (Chalmandrier, registre des délibérations PLU).

II – Entre enrichissement et scénario d'aménagement futurs

Pendant une vingtaine d'années, la friche est écartée des dynamiques urbaines. Cette phase de déshérence – entre la cessation de l'activité horticole et la réinsertion du lieu dans un cadre planifié – est propice à un *temps de veille*. Dans leur article sur les friches en ville, Charles Ambrosino et Lauren Andres définissent le temps de veille comme un temps actif, durant lequel la réinsertion d'un espace en friche participe des dynamiques de la ville :

« Le temps de veille n'est pas un simple temps d'entre-deux, entre l'abandon d'un espace et sa réinsertion dans un projet encadré. Il révèle les stratégies différenciées des acteurs concernés : propriétaire, acteur public et acteurs informels. Une urbanité non planifiée émerge alors sur ces espaces, créatrice de nouveaux rapports sociaux. » (Ambrosino et Andres, 2008)

9 Auxonne est une petite commune située à une trentaine de kilomètres de Dijon, dans la plaine fertile de la Saône, qui accueille un nombre conséquent d'exploitations agricoles, notamment maraîchères.

Dans les années 1990-2000, l'évolution du quartier témoigne de deux processus simultanés : d'un côté, l'abandon progressif des terres agricoles qui se constituent peu à peu en friches et de l'autre, la mutation de cet espace constitué en réserve foncière et destiné à l'aménagement.

1. La friche s'installe

Après le départ des Koenig, personne ne postule pour prendre la suite de l'exploitation maraîchère. Du matériel agricole est laissé à l'abandon : bâches noires, outils, ferraille. Le jardinier voisin (« papy ») qui continue de louer son terrain se retrouve certaines années sans preneur. Progressivement, les terrains abandonnés sont repris par une nature sauvage, ronces et ailantes se développant sans entrave humaine.

Pour autant, le lieu ne disparaît pas de l'esprit des habitants. On peut même dire qu'il est toujours inscrit dans leur *géographicité*, c'est-à-dire dans leur sentiment de l'espace et leur conscience d'être situé dans cet espace¹⁰. En effet, il est ressorti au cours de plusieurs de mes discussions avec les habitants du quartier qu'ils avaient, à l'époque, non seulement conscience de l'existence de cette friche dans leur quartier mais qu'ils n'hésitaient pas à l'inclure dans leur quotidien : promenade dans le quartier, lieu de passage pour se rendre au parc de la Colombière, cueillette sauvage. A cette conscience du lieu étaient associées des représentations multiples et variées :

- « un peu lugubre, d'un côté c'était les abattoirs fermés, de l'autre les jardins abandonnés »
 - « il y avait quelques maisons plutôt sympa »
 - « on allait souvent s'y promener, on kiffe les friches »
 - « j'ai toujours bien aimé les zones grises en ville »
- (Carnet de terrain)

2. La constitution d'une réserve foncière pour la ville

La zone, pour son absence d'aménagement et sa désaffectation progressive, est également identifiée par la ville qui projette son aménagement depuis longtemps. Jusqu'alors zone agricole (NC), elle n'est classée zone urbanisable pour le développement à plus ou moins long terme de la commune (NA) qu'à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en 2000 : elle est alors comprise dans la réserve foncière de la ville qui peut exercer son droit de préemption. D'après les

10 Le terme est employé pour la première fois par Eric Dardel dans *L'homme et la Terre* (1940) pour replacer la géographie comme une modalité inséparable de notre condition humaine et de notre attachement à un lieu. La notion de géographicité, critiquée pour son manque de scientificité, revient ensuite dans les années 1990 avec le courant postmoderne.

souvenirs de l'un des derniers maraîchers de la zone, Jean-Pierre Koenig, les rumeurs d'un projet de clinique privée ont circulé dans les années 1990¹¹. Puis ce fût le tour de l'implantation de la future gare de la LGV Rhin-Rhône, finalement fixée à Porte neuve par délibération en 2006.

Considéré comme l'un des derniers morceaux de ville à édifier, les projet successifs de requalification alors engagés illustrent le cap économique emprunté par la ville en même temps qu'une certaine négation du passé agricole de la friche. La préemption progressive des terrains ne se double pas d'un projet urbain dans l'immédiat mais annonce plusieurs années de réflexion au cours desquelles vont se confronter les imaginaires des différents acteurs en prise avec la friche et, en particulier, sa partie industrielle avec les anciens abattoirs.

III – Des anciens abattoirs à l'espace autogéré des Tanneries

A l'hiver 1997, plusieurs soirées punks illégales sont organisées sur la zone des anciens abattoirs par des personnes issues du mouvement squat qui décident rapidement, portées par quelques activistes expérimentés, de réinvestir le lieu de façon durable. C'est la naissance de l'espace autogéré des Tanneries, squat reconnu depuis comme un haut-lieu à la fois politique et culturel de la mouvance punk, libertaire et autonome¹².

1. Un squat en recherche d'ancrage

L'histoire de cet espace est dès ses débuts faite de tensions. Peu après l'investissement des lieux se succèdent menaces d'expulsion et incendie nocturne d'un des bâtiment occupés. Parallèlement, le lieu acquiert au fur et à mesure une notoriété nationale et internationale. Il devient un point d'ancrage pour la rencontre et la convergence de différents réseaux alternatifs et libertaires européens. Aussi, afin de parvenir à pérenniser leurs activités, les occupants investissent l'espace public et ouvrent le débat. Proposant une autre vision de la manière de penser la ville et participant à son renouvellement, leurs actions vont à l'encontre des processus traditionnels de la planification, en détournent même les rouages : concerts de rue et manifestations à répétition, portes ouvertes et permanences en ville, irruption dans les bureaux du maire, traques des apparitions des élus et présence devant les réunions électorales.

A l'approche des élections municipales de 2001, après plus de deux ans de conflit pour

11 *Quartier Libre n°4*, « Jean-Pierre et Christine, maraîcher.ère.s militant.e.s ».

12 Pour en savoir plus, voir « Une histoire de l'espace autogéré des Tanneries », dans le livre *Constellations* du collectif Mauvaise Troupe, l'Éclat, 2014

retarder l'expulsion, les deux candidats favoris au poste de maire de la ville finissent par inscrire la légalisation de l'occupation du lieu dans leur programme de campagne. François Rebsamen, maire socialiste sorti vainqueur, se résout à signer une convention d'occupation précaire de 3 ans avec les Tanneries le 13 juin 2002. Celle-ci sera renouvelée jusqu'en 2011, sans pour autant arrêter de susciter les conflits entre les « tanneurs » et les pouvoirs publics, et la polémique à Dijon.

On voit bien ici que le positionnement de l'acteur politique est délicat : le fait de composer avec des squats dans les années 2000 est le reflet d'un certain dynamisme culturel pour la ville. Toutefois, l'exemple des Tanneries montre surtout que cette reconnaissance de la part des institutions s'est effectuée par la construction d'un rapport de force conséquent avec la mairie et d'un ensemble d'actions visant à visibiliser le lieu.

Figure 4 : Photographie de l'espace autogéré des Tanneries sur le site des anciens abattoirs



Source : image Google (non datée)

2. Un lieu d'articulation entre plusieurs dynamiques urbaines

S'il cesse d'être un squat une fois signée la convention d'occupation¹³, cet espace atypique continue de répandre un vent de révolte sur la ville, alimenté par un message politique aux couleurs de l'anarchisme et de l'anticapitalisme. L'obtention d'un bail favorise le développement d'activités

¹³ D'après la taxinomie héritée du mouvement squat, un lieu occupé n'est plus classé dans la catégorie des squats dès lors qu'il rentre dans une phase de conventionnement avec les pouvoirs publics.

publiques (concerts, bibliothèque, cuisine collective) et l'aménagement progressif de nouveaux lieux : des locaux de répétition, des salles de réunions, des projets de médias indépendants, une salle de sport, un cinéma, des ateliers, de l'impression et de la sérigraphie, un cybercafé, une friperie. Les Tanneries se veulent à la fois un « espace d'accueil pour de nombreux collectifs et associations », un « lieu de vie collective » et un « centre de ressources »¹⁴.

Dans la foulée des Tanneries, d'autres maisons sont squattées dans une logique d'essaimage, afin de créer un réseau qualifié de « contre-ville ». Une ancienne boucherie industrielle est occupée avec un groupe de réfugiés d'Afrique de l'est, tandis qu'au printemps 2011, des Roms s'installent dans les anciens abattoirs voisins. Du côté de la friche agricole, la maison des Koenig est elle aussi squattée plusieurs fois après leur départ. Les Tanneries entretenaient d'ailleurs quelques relations avec les maraîchers d'en face, comme le relate Jean-Pierre Koenig :

« On avait quelques contacts. Ils venaient parfois récupérer des légumes. Mais c'est essentiellement à partir du moment où on est partis que des personnes des Tanneries sont venues travailler chez nous de temps en temps. » (*Quartier Libre n°4*)

3. Dessiner un contre-territoire dans la ville

Dans le sillage des luttes de quartier qui touchent dans les années 2000 des villes telles que Barcelone (contre la gentrification liée au tourisme) ou Grenoble (pour empêcher la destruction du parc Paul Mistral en plein centre ville), les Tanneries cherchent à rompre avec les logiques militantes traditionnelles afin de s'inscrire dans une dynamique plus territorialisée, faite d'interconnaissances, de fêtes et d'entraides venant nourrir la formation d'une « communauté » à l'échelle du quartier et au-delà. Cette assise vise à se constituer en une force politique à l'échelle de la ville, capable de peser localement.

Pourtant, rien dans l'histoire du quartier et dans ses évolutions en cours ne laissait présager qu'une telle expérimentation soit possible. Comme le remarque Ambrosino et Andres :

« le destin alternatif de certaines friches procède d'une complexe superposition des valeurs foncière, fonctionnelle et, ponctuellement, d'usage qui lui sont accordées. Échappant aux institutions planificatrices, cette dernière valeur, non quantifiable, est pourtant productrice de légitimité dans l'espace public. » (2008, p. 38)

La friche industrielle des anciens abattoirs, réinvesties temporairement par un tissu d'actions, d'activités et de personnes – de manière illégale les quatre premières années, légalement ensuite –

14 Voir « Les Tanneries déménagent », Squat!net, 20 mai 2014 (<https://fr.squat.net/2014/05/20/dijon-les-tanneries-demenagent/>), consulté le 03/04/18)

est un révélateur de cette fragmentation complexe du processus de construction politique de l'espace. S'y sédimentent les projets d'acteurs informels, c'est-à-dire d'individus ou de collectifs impliqués dans la réanimation de ces espaces intermédiaires et capables de se saisir d'un « droit à la ville », pour reprendre l'expression d'Henri Lefebvre.

Conclusion

Au cours des années 2000, on peut donc considérer que la configuration foncière de la « zone des abattoirs » permet une cohabitation entre deux logiques d'utilisation de l'espace : l'approche immobilière qui renouvelle un espace urbain propice à la mutation ; la logique subversive qui structure l'image libertaire et l'identité contre-culturelle spécifique aux Tanneries. Une multitude de représentations sont liées à la friche, perçue alternativement comme ressource foncière et idéelle. Néanmoins, après le temps de veille vient *le temps de la projection*, durant lequel l'utilité de la friche évolue : « Initialement accolée à la crise et à la désindustrialisation, la vision de la friche passe de chancre à ressource » (Ambrosino et Andres). De ces conflits d'imaginaires (friche laboratoire *versus* friche terrain constructible) et d'usages résulte une délicate articulation entre les différents acteurs en présence (institutionnels et informels) et les formes d'urbanité qui leur sont associées. Le devenir de la friche ne tarde pas à faire l'objet de tensions et de conflits.

CHAPITRE 2 : Les enjeux du développement urbain durable dans le renouvellement d'un quartier

Alors que les contraintes spatiales et foncières avaient jusqu'ici contribué à la protection des anciennes terres maraîchères, celles-ci vont connaître une accélération de leur évolution. Parmi les scénarios d'aménagement imaginés par la ville ces dernières décennies, c'est finalement celui tourné vers la nouvelle orientation de l'aménagement du territoire, à savoir la densification urbaine, corollaire de la réduction de l'étalement urbain, qui vient justifier et officialiser l'urbanisation du site, au nom du développement durable. Alors que le travail autour du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) est lancé en 2005, le projet d'écoquartier mûrit au sein des services de l'agglomération et son programme se précise. Dans le nouvel « EcoPLU » adopté en juin 2010, la « zone des abattoirs » est classée zone opérationnelle dédiée à l'urbanisation de nouveaux quartiers d'habitat (= zone AUG) tandis que l'écoquartier est acté dans les orientations particulières d'aménagement du projet « Grand Sud Est ».

I – L'Ecocité Jardin des maraîchers, un projet dans la fabrique de la ville durable

« Le mode de production organise – produit – en même temps que certains rapports sociaux –, son espace (et son temps) », écrivait Henri Lefebvre en 1974 dans *La production de l'espace*. L'urbanisme se trouve ainsi déterminée par des impératifs correspondants à son époque. Ce dont il est question ici, plus que de « mode de production », c'est d'un modèle de développement aujourd'hui institué, le développement durable, et des principes déclinés dans l'aménagement du territoire. Cette évolution s'accompagne d'un nouveau modèle de production de la ville – succédant au modèle fordiste basé sur une spécialisation fonctionnelle des espaces et un fort étalement urbain – et désormais orienté vers une ville compacte et durable.

1. Le plus grand projet d'écoquartier de la ville

C'est en mars 2010 que le projet d'écoquartier est rendu public dans les orientations particulières d'aménagement du PLU. Baptisé « Ecocité Jardin des Maraîchers », celui-ci comprend un programme de 1 500 logements, accompagné de 20 000 m² de bureaux, commerces et activités sur une surface de 19,6 hectares. La construction de l'écoquartier doit se dérouler sur une période de

dix à quinze ans, à travers deux grandes phases : la première au sud-est du mail central, la seconde au nord-ouest de celui-ci. La phase 1 concerne la zone industrielle comprenant les anciens abattoirs tandis que la phase 2 correspond aux anciennes terres maraîchères (environ 7 hectares). Ce projet donne à voir à Dijon des reliefs particuliers qui semblent le distinguer d'autres programmes urbains du même type.

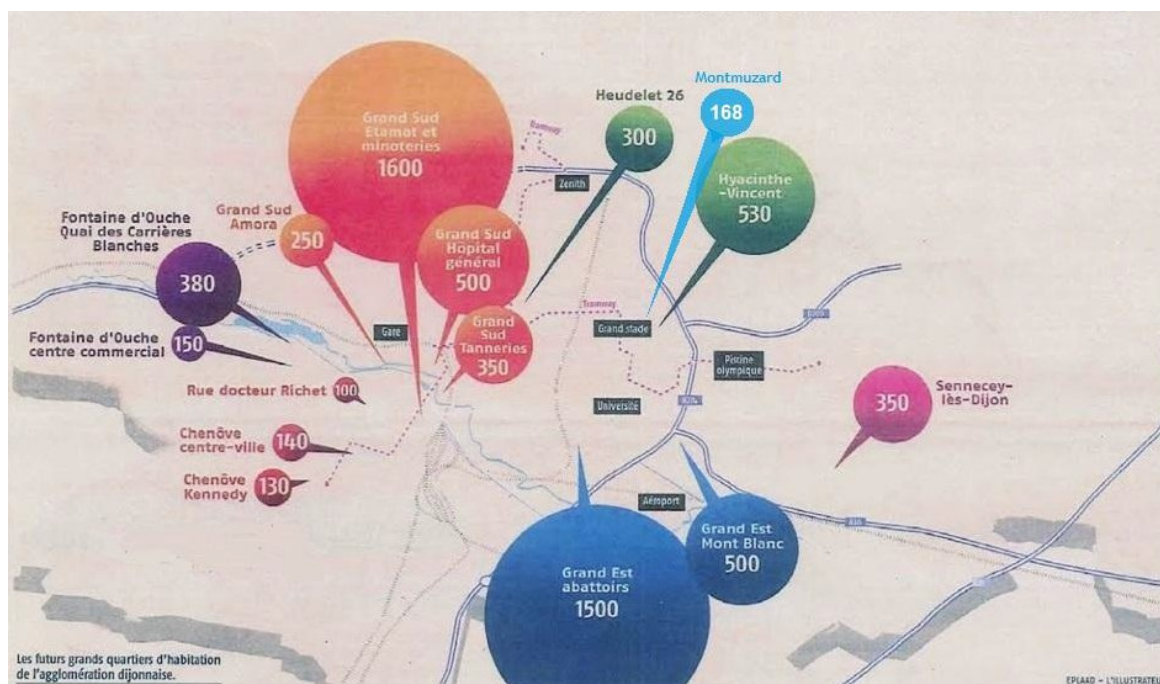
Tout d'abord, il est porté par une municipalité dirigée par un maire socialiste, François Rebsamen, allié aux écologistes et qui entame à l'époque son deuxième mandat. Cela fait maintenant quelques années que la ville oriente son action publique afin de faire de Dijon une « référence écologique nationale »¹⁵. La municipalité se positionne donc publiquement en tant que ville-laboratoire, expérimentant la mise en application d'une pensée du développement durable appliquée à l'aménagement urbain : tramway, réseau de bus hybrides, usine de traitement des eaux, développement des énergies renouvelables, nouvelles constructions bénéficiant des innovations techniques et architecturales moins consommatrices en énergie ... A travers le projet « Ecocité Jardin des Maraîchers », c'est toute une politique de grands chantiers tournée autour des écoquartiers qui est mise en œuvre.

Ensuite, le projet se distingue par son ampleur : il s'agit du plus grand projet d'écoquartier de la ville, qui s'étend sur près de 20 ha avec 1500 logements à terme. A titre de comparaison, les autres projets d'écoquartiers en cours à Dijon sont élaborés à une échelle bien plus réduite : « Heudelet 26 » (2,8 ha/300 logements), « Via Romana » (3 ha/200 logements), écoquartier du quai des carrières blanches (300 logements). Le projet des abattoirs apparaît donc comme particulièrement important à l'échelle de la ville, en nombre comme en superficie, et doit permettre « de requalifier cette entrée de Dijon et de la connecter au reste de la ville et à son centre »¹⁶. Il s'inscrit dans le « Territoire Grand Est », qui est l'un des secteurs majeurs du territoire en terme d'ambition urbaine et environnementale pour la métropole de Dijon. En outre, la construction de l'ensemble du quartier s'étale sur au moins 15 ans, révélant par là le phénomène de renouvellement urbain sur son temps long, quitte à laisser « en sommeil » une portion entière de la ville, reléguée en attendant sa valorisation.

15 Ce fut d'ailleurs l'un des slogans de campagnes de F. Rebsamen pour les élections municipales de 2008

16 Extrait de la plaquette d'information du projet éditée sous le nom « Dijon ville durable » par la Ville de Dijon, <http://www.splaad.com/ecocite-jardin-des-maraichers-dijon>, consultée le 04/04/18.

Figure 5 : Les projets d'écoquartiers de l'agglomération dijonnaise



Source : EPLAAD, publié dans le Journal du Palais, 9 novembre 2010

2. Un urbanisme durable et dense

Dijon passe pour être un laboratoire privilégié des différentes déclinaisons de la ville durable. Au cœur des orientations d'aménagement, les écoquartiers sont présentés comme promoteurs d'une nouvelle qualité de vie en accord avec les exigences environnementales. Ce faisant, ils permettent un renouvellement urbain par l'exploitation de friches industrielles ou agricoles et par la destruction de bâtiments anciens ou jugés obsolètes, le plus souvent dans les quartiers populaires. La reconfiguration du quartier des Lentillères en est un exemple frappant.

Chemin de fer, usines, grands boulevards et abattoirs faisaient de ce quartier un district industriel de la ville. Désormais tourné vers des impératifs en matière de développement durable, l'Ecocité Jardin des Maraîchers est censé traduire l'ambition urbaine et environnementale de la ville de Dijon. Le projet entend ainsi requalifier une zone en déshérence en la dotant d'un cadre de vie fort en aménités sociales et environnementales, à proximité de commerces et de bureaux ; tout cela lui donnant le caractère d'une entité urbaine à part entière.

Une forme d'« urbanisme végétal » associe espaces bâtis et espaces de nature pour redessiner le

territoire de la ville : parc, jardins familiaux, promenade plantée, place minérale et végétale. Une véritable « politique de naturalisation des paysages » (Donadieu et Perigord, 2005) qui se donne pour objectif la diffusion d'éléments de nature dans un espace qui n'est pas considéré comme tel : « La nature est ici a la fois une aménité paysagère et récréative, c'est-à-dire une source d'agrément pour des pratiques de loisirs. ».

Figure 6 : Images d'ambiance du futur écoquartier



Avec la conversion du patrimoine, l'autre enjeu majeur réside dans le rattachement de cette partie au reste de la ville. Ce n'est que récemment que les franges urbaines ont commencé à faire leur entrée dans les projets d'aménagement, tant dans les opérations que dans les discours. Les

porteurs du projet souhaitent en effet faire de l'Ecocité Jardin des Maraîchers un « projet dans la ville », connecté au centre. On voit ici comment l'espace de projet est conçu non pas comme une lisière urbaine, une frange de la ville, mais comme un espace multifonctionnel au sein de « territoires en mutation ».

Ce secteur situé à l'entrée sud-est de Dijon trouve une place privilégiée pour les grands projets d'urbanisme de la ville. Cela vient confirmer l'idée selon laquelle la friche est devenue une ressource pour une ville qui se reconstruit sur elle-même. En tant que « support privilégié d'un renouvellement des tissus urbains, elle est un outil pour un urbanisme durable, dense et économe en espace » (Ambrosino et Andres, 2008, p. 41). En cela, les valeurs alternatives véhiculées par la perméabilité, caractéristique de la friche, sont contrecarrées par une réaffirmation de la valeur économique et foncière des sols.

II – Le renouvellement urbain d'un quartier, entre conservation et altération de l'existant

Les friches agricoles et industrielles sont le constat d'une nouvelle génération de patrimoine architectural issu de décennies postérieures à 1960 et dont une partie a perdu aujourd'hui sa vocation initiale (Janin, 2016). Toutefois, le passé d'un lieu est souvent ré invoqué, à des fins mémorielles voire communicationnelles, pour illustrer un nouveau credo des architectes, qui consiste à « partir de ce qui existe déjà ».

1. La mise en scène du passé maraîcher du site

Le projet se veut une reconversion du patrimoine existant. Comment fabriquer une nouvelle silhouette urbaine tout en gardant des traces historiques dans la morphologie urbaine du projet ? La plaquette de présentation du projet met particulièrement l'accent sur l'histoire du territoire. Plutôt que de passer par une délégitimation de sa fonction maraîchère précédente, on observe que la redéfinition de l'usage du foncier s'appuie sur une reconversion du patrimoine industriel et agricole des lieux, considérés comme des « outils de projets primordiaux » et adossés au modèle de la cité-jardin¹⁷. L'architecte en charge du projet, Nicolas Michelin, s'appuie sur la notion de « génie du lieu », qui doit ici être « révélé » par les aménageurs, afin de « mettre en scène un territoire et son histoire » :

17 Ce modèle urbain inventé par Ebenezer Howard à la fin du XIX^{ème} siècle, d'inspiration hygiéniste et porteur de valeurs morales centrées sur la famille et la communauté, était destiné à tirer le meilleur parti des avantages propres à la ville et à la campagne au sein d'une même entité urbaine (Garcia, Lussault, 2013, p. 513). Le modèle a ensuite été largement repris et réduit en urbanisme pour désigner un habitat organisé autour d'un espace vert commun.

« La démarche du génie du lieu c'est d'essayer au maximum de s'appuyer sur les bâtiments existants pour s'inscrire dans une logique de les revaloriser tant pour éviter des démolitions inutiles que pour garder la trace du passé ce qui enrichit aussi les projets nouveaux. Dans ce cadre là, il y a eu une analyse très fine des différents habitats existant sur le quartier, construction générale » (*Journal du Palais*, 2011)

Figure 7 : Image de synthèse des 2 phases de l'écoquartier



Source : Réalisée lors d'un concours par l'agence ANMA.

Concrètement, le premier élément est le mail planté qui suit les traces d'un ancien bassin de rétention destiné à structurer le quartier en en faisant l'espace de circulation central et à s'insérer dans la continuité de la trame verte de la ville. Les urbanistes ont décidé de conserver une partie du bâti existant et de mettre en scène l'histoire maraîchère du site en proposant des jardins familiaux. A l'est du terrain, sur la partie non constructible qui longe la voie ferrée, sont donc prévus 19 113m² de jardins familiaux pour environ 170 unités (cela correspond à des parcelles d'environ 110m²), destinés aux futurs occupants de l'écoquartier.

2. Le déplacement des Tanneries

La reconversion du patrimoine industriel a aussi été prise en compte par les architectes et urbanistes réfléchissant à « la possibilité d'offrir une seconde chance aux bâtiments des abattoirs ».

Leur attention a notamment été retenue par l'un des bâtiments central, à la configuration intéressante et qui « permettrait de symboliser les traces de l'histoire et d'offrir un espace commercial généreux et atypique ». Toutefois, dans ce projet d'ensemble, l'espace autogéré des Tanneries ne trouve dorénavant plus sa place et la ville va proposer sa relocalisation sur un autre site.

Déterminée à mettre fin à la permissivité inhérente à cet espace, la mairie annonce en 2009 l'ouverture d'une phase de négociation avec l'espace autogéré des Tanneries afin d'organiser leur déménagement. Les élus s'engagent alors à transférer le lieu « dans les meilleures conditions », pour parer à la réactivation du conflit, et à participer par un financement public aux travaux nécessaires au relogement. Malgré leurs doutes, les membres des Tanneries décident de tenter « le pari de la légalisation » : le dialogue est ouvert et après de longues négociations avec la municipalité, ils parviennent finalement à obtenir des engagements sur « la préservation de [leur] autonomie, sur la possibilité de déplacer l'ensemble de ce qui constitue aujourd'hui les activités des Tanneries et sur un bail gratuit et de longue durée »¹⁸.

L'espace autogéré des Tanneries déménagent fin 2014 pour renaître sous le nom de « Tanneries II » dans un hangar industriel de 900 m² entouré de 4 000 m² de friches boisées au sud de Dijon. La mairie s'est engagée pour un bail de 12 ans renouvelable. Elle a accepté par ailleurs de prendre en charge un certain nombre de gros travaux infrastructurels, visant à contrebalancer la perte de ce qui avait été construit au fil des ans dans les anciens abattoirs.

Il n'existe en soi aucune garantie – dans le cas de la signature d'une convention d'occupation précaire et encore moins dans le cas d'un squat – de la pérennisation de l'occupation des acteurs informels dans la phase transitoire que constitue le temps de veille. Alors que les structures autogérées sont quasi-systématiquement expulsées et donc instables, les Tanneries sont un des rares exemples de projet qui a pu s'inscrire dans le temps. Dès lors, la capacité qu'affichent ces lieux alternatifs à se prendre en main et à se manifester est intimement liée « aux turbulences qu'induit le temps de veille nécessaire à leur apparition et qu'il leur faut dépasser » (Ambrosino et Andres). Cette temporalité s'est révélée nécessaire pour « valider » l'existence d'un tel espace dans la ville. Ainsi, en 2011, à l'issue de débats houleux sur le financement public des travaux nécessaires au relogement des Tanneries, un adjoint à l'urbanisme ira jusqu'à qualifier le lieu comme alternativement « espace subversif et anticapitaliste » et « centre de culture urbaine »¹⁹.

On peut considérer cependant que la pression économique, foncière et politique a constitué

18 « Une histoire de l'espace autogéré des Tanneries », *op. cit.*

19 *Ibid*

l'élément marquant du projet d'écoquartier tel qu'il s'est conçu, amenant à une réinsertion des espaces en friche dans les dynamiques de gestion urbaine de la ville.

III – Le « nouvel esprit de la ville » vu à travers la requalification d'un espace

De la permissivité à la rétroaction de l'espace, le devenir d'une occupation comme les Tanneries révèle en creux la gestion urbanistique de la ville. Faut-il penser, à l'instar d'Antoine Calvino, qu'« une version moderne et strictement encadrée du squat aura donc fini par être officiellement intégrée à la ville²⁰ » ? Sans être aussi affirmatif, la gestion du cas des Tanneries nous invite néanmoins à réfléchir sur la place des espaces alternatifs dans le développement urbain durable.

1. L'urbanisme transitoire, nouvelle norme de production urbaine

L'urbanisme transitoire se caractérise par le développement d'usages temporaires de l'espace et la mutabilité des territoires. Selon la définition de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) de la région Île-de-France, l'urbanisme transitoire « englobe toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas encore décidé, ou le temps qu'un projet se réalise »²¹. Cette problématique est relativement neuve en ce qui concerne les squats. Aussi, nous souhaitons questionner les changements qu'elle implique au niveau des temporalités urbaines.

Alors que les friches urbaines, de l'immeuble vide au terrain vague, ont pu servir de refuge aux sans-abri et où d'atelier aux artistes à la marge, elles sont de plus en plus souvent concédées temporairement via des conventions d'occupation précaires. À l'origine de cette nouvelle norme de production urbaine, on retrouve les exemples de Berlin et de New York, où de nombreux bâtiments ont longtemps été squattés du fait de la déprise industrielle. Dans le cas des Tanneries, la possibilité d'aboutir à une convention d'occupation avec la mairie, en même temps qu'elle assurait une structure stable, fut parfois perçue comme un défi « impur ». Cécile Diguët, qui travaille à l'IAU d'Île-de-France analyse cette tension :

« Les occupations temporaires se situent dans la lignée des squats dans le sens où elles sont en général le fait de collectifs autogérés et répondent à des besoins sociaux et économiques non satisfaits. En revanche, il y a relativement peu d'habitat ; les usages sont presque exclusivement liés à la culture, aux loisirs et à l'économie. Surtout, il ne s'agit pas d'un mouvement contestataire, d'autant que l'aspect transitoire est accepté. » (*Monde diplomatique*, avril 2018).

20 Cf. l'article d'Antoine Calvino, « Les friches : vernis sur la rouille ? », *Monde Diplomatique*, avril 2018.

21 IAU Île-de-France, « L'urbanisme transitoire : aménager autrement », Note rapide n°741, février 2017

L'urbanisme transitoire se manifeste ici par la mutation d'une friche urbaine constituée en réserve

foncière et destinée à l'aménagement. Elle marque la fin d'une expérimentation urbaine originale et signale un retour en force de l'action publique. Assurés de récupérer leurs biens, les propriétaires fonciers, tant privés que publics, adhèrent de plus en plus à ce type d'opération. Leurs friches restent en effet souvent abandonnées plusieurs années, car ils tiennent compte des cycles du marché et doivent attendre, pour construire, que les pouvoirs publics aménagent les abords des sites et les raccordent aux réseaux de transport. En outre, le développement d'usages temporaires peut s'avérer être une stratégie pour valoriser un site lorsque les activités suscitent créativité, innovation et mixité.

Dans la même logique, le relogement en 2014 d'un lieu culturel et alternatif comme les Tanneries au sud-ouest de la ville, vers le quartier des Bourroches et la commune de Chenôve, n'est pas anodin. Cette opération dans un espace jusque-là peu rénové – composé de zones commerciales, de concessionnaires automobiles, d'un centre de maintenance SNCF – laisse penser qu'il s'agit d'une première phase visant à renouveler l'image du quartier. Le sentiment d'être un élément participant au processus de gentrification en cours n'est pas absent chez certains :

« Tout ça va devenir de l'habitat ... Les Tanneries II c'est une manière d'inviter les gens à venir découvrir ce quartier » (entretien Marcel)

Sentiment renforcé par l'arrivée de la ligne 2 du tramway en 2012 – permettant de relier le centre à cette partie de la ville – ainsi que par la construction d'un nouvel écoquartier, « l'Arsenal », censé « métamorphoser l'entrée sud de Dijon »²². Comme l'analyse le sociologue Benjamin Pradel (2012), l'urbanisme temporaire sert ainsi à signifier les « espaces-enjeux » pour réédifier la ville.

2. La place des espaces alternatifs face au développement urbain durable

Dans son article « Le nouvel esprit de la ville » (2011), Luca Pattaroni pose la question suivante : les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le développement urbain durable ? S'inspirant de la réflexion de Luc Boltanski et Eve Chiapello sur la capacité du capitalisme à se renouveler au lendemain de 1968 en incorporant les critiques dont il fut l'objet²³, Pattaroni se demande jusqu'où les luttes urbaines sont « encore capable de garder la charge subversive et innovante du mouvement squat » lorsque leurs revendications sont intégrées et recyclées dans le

22 Extrait de la plaquette de présentation du projet d'écoquartier de l'Arsenal : <http://www.splaad.com/ecoquartier-de-larsenal-dijon> (consulté le 28/05/18)

23 L. Boltanski et E. Chiapello, « Le nouvel esprit du capitalisme », Paris, Gallimard, 1999

développement urbain dit durable.

Même si l'exemple des Tanneries est relativement différent – il s'agit d'un départ contraint et non d'une demande pour un meilleur local – cette problématique nous semble appropriée. Aujourd'hui, les écoquartiers apparaissent comme une déclinaison urbaine du développement durable, avec la mise en pratique de conceptions alternatives du logement et de la nature en ville : conciliation entre densification et qualité du cadre de vie, attention portée aux aménités urbaines, etc. Toutefois, le discours écologique mis à l'œuvre a tendance à banaliser certaines notions, dans le but d'en faire des outils éminemment communicationnels ; c'est ce qu'illustre la mise en scène du passé maraîcher du site. L'un des risques, pointé par Pattaroni, est alors « de voir l'idée d'écoquartier devenir un simple outil marketing à disposition de la ville globale soucieuse d'attirer à elle les "élites créatives" » (p. 53).

Attachée à sa dimension autogérée, un lieu comme les Tanneries ne pouvait évoluer dans le cadre d'une planification totalement prise en main par la ville. Pour autant, la position radicale défendue par les acteurs issus du mouvement squat a évolué, en témoigne l'accompagnement de la mairie dans le projet de relocalisation. La pérennisation du projet apparut plus importante que les murs qui l'abritaient. Plus largement, l'histoire des Tanneries a permis de qualifier les occupations comme un acte légitime dans la transgression du droit de propriété et la promotion d'un autre rapport à la ville et au logement. Cette reconnaissance publique va s'avérer essentielle pour forger des alliances lors de la naissance de la contestation aux Lentillères.

Conclusion

La friche est par essence un stade transitoire, même si cette période charnière peut durer dans certains cas plusieurs dizaines d'années. C. Eveno (2005) parle ainsi de « plan d'occupation de la friche en suivant les arrivées successives et l'ordre des appétits : d'abord des artistes et les marginaux, ensuite les urbanistes et les promoteurs, et pour finir les architectes et les paysagistes avant que tout soit livré à une configuration nouvelle. ». Or, toute la complexité d'un projet de requalification urbaine réside dans la gestion difficile de son temps de veille (Ambrosino et Andres, 2008). D'un côté, le site des Abattoirs, qui portait les stigmates de son abandon extrêmement long, a été réinvesti avec créativité par un espace alternatif ancré dans la ville. De l'autre, la persistance

d'une ancienne portion de la ceinture maraîchère peut être perçue différemment aujourd'hui, avec les impératifs nouveaux sur la préservation des terres agricoles et la relocalisation de l'alimentation.

Chapitre 3 : Une mobilisation pour la défense de terres agricoles en ville, la sédimentation d'une lutte territoriale

Aujourd'hui, plusieurs raisons nous poussent à penser que le territoire soit la scène d'un retour de la contestation. Tout comme on a pu parler de reterritorialisation de l'agriculture dans les dynamiques rurales (Rieutort, 2009), nous pensons pouvoir parler de reterritorialisation de la contestation, au sens où celle-ci recherche de plus en plus un ancrage territorial pour exprimer sa critique. Cette dimension est prégnante dans la construction de la contestation aux Lentillères.

Dans ce chapitre, nous souhaitons décortiquer la façon dont la mobilisation s'est constituée : naissance, structuration, alliances, ressources, revendications, etc. L'absence d'institutionnalisation nécessite d'autant plus de porter attention aux acteurs et à l'énergie déployée. D'un point de vue scientifique, la naissance de la contestation aux Lentillères nous interroge sur la façon dont l'espace influe sur les mouvements sociaux, mais aussi, en retour, « sur la manière dont ils structurent l'organisation urbaine dans laquelle ils s'inscrivent. » (Reynaud-Desmet, 2012). Dans cette perspective, de quelle façon les actions développées par les militants tiennent-elles compte de la topographie des lieux ?

I – La naissance de la contestation par la convergence entre lutte urbaine et revendications agricoles

La genèse de la contestation est le fruit de la rencontre de deux collectifs hétéroclites, représentatifs de ce que la sociologue Yannick Sencébé nomme l'« empaysonnement des luttes urbaines ».

1. La création du collectif Urgence Bio 21

Alors que le projet d'écoquartier éclot dans les bureaux du service d'urbanisme de l'agglomération pour le compte de la ville, la prise en charge de la problématique du maintien de l'agriculture locale à Dijon s'accroît au sein de la société civile avec un début de structuration pour encourager les circuits courts et notamment les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP). En organisant le recensement des habitants de l'agglomération intéressés ou à la recherche d'une AMAP via un site web créé fin 2007, des écologistes mettent en valeur la pénurie d'AMAP pour répondre à la demande d'environ 700 paniers identifiés. Dans la foulée, un collectif

d'associations, Urgence Bio 21 (UB 21), se forme dans le but de faciliter l'installation des agriculteurs biologiques en les mettant en lien avec les consommateurs, d'alerter les pouvoirs publics locaux de l'étendue du phénomène et de les inciter à mettre en place les structures nécessaires à pallier ce manque. Le collectif regroupe à l'époque des représentants de vingt-quatre associations plus ou moins « radicales » : principalement des associations de défense de l'agriculture paysanne (l'ARDEAR, le GAB 21, Terre de liens, des AMAP, la Confédération Paysanne, les Faucheurs volontaires), les branches locales d'associations et ONG écologistes (Greenpeace, Nature et Progrès) altermondialistes (ATTAC) et des associations locales (dont l'association Kir, Dijon-écologie)... En plus d'avoir organisé des rencontres entre producteurs et consommateurs ayant abouti à la création de plusieurs AMAP, l'action phare du collectif fut le lancement d'une pétition en juin 2009 qui concentre ses revendications sur l'accès au foncier, présenté comme le principal frein au développement de pratiques agricoles alternatives comme le bio :

« Face au manque de terres pour installer de nouveaux producteurs en bio – particulièrement en maraîchage, nous, signataires de la pétition, demandons aux élus et responsables agricoles de s'engager dès maintenant à œuvrer à la préservation et au maintien de terres agricoles en Côte d'Or par tout moyen (rachat, création de zone agricole protégée, etc.). » (Collectif UB 21, juin 2009)

2. Le rapprochement avec les Tanneries

C'est en cet automne 2009 qu'un rapprochement est amorcé entre certains membres du collectif UB 21 et les Tanneries. Ces derniers font part au collectif de l'existence d'une friche à proximité de chez eux, peu connue alors des riverains et passants, ainsi que le jardin cultivé par le « papy », rue Amiral Pierre. L'espace autogéré n'en était pas à sa première expérience potagère puisqu'un petit groupe avait déjà défriché et cultivé un bout de terrain préempté en face des Tanneries dès 2001 (entretien Marcel). En ce lieu de passage et de partage d'expériences alternatives, les récits d'actions circulent sur les réappropriations de friches urbaines en ville pour cultiver des légumes et font germer l'idée d'occupation de terres chez certains. Des membres se chargent de soumettre l'idée, qui coïncide avec les revendications d'accès au foncier du collectif UB 21.

Le projet d'occupation illégale et de défrichage pour en faire un jardin collectif se précise et il est exposé aux membres du collectif UB 21 en insistant sur l'opportunité et le sens que représente cette action pour la lutte agricole qu'ils mènent :

« L'action proposée consisterait à occuper ces terrains dans la perspective de lui rendre son

caractère bio-productif, a priori dans le cadre de maraîchage collectif. L'objectif principal qui anime cette action, est de lancer une mobilisation populaire afin de revendiquer des terres pour l'installation d'agriculteurs bio dans les environs de Dijon. [...]

Si ce type d'action, c'est-à-dire l'occupation n'est pas nécessairement culturellement ancré au sein du collectif UB21, il s'agit clairement d'un moyen d'action intéressant, potentiellement fort symboliquement et surtout politiquement, et qui serait complémentaire d'autres moyens d'actions de type lobbying citoyen auquel le collectif s'attache. » (Présentation du projet d'occupation des terres à Dijon, 2009).

Hormis le couple Koenig (au nom de la Confédération paysanne) – pour qui l'action revêtait une dimension personnelle et sentimentale – ATTAC, l'association Kir, la plupart votent contre la proposition d'action, jugeant ce mode d'action inefficace au regard de leur objectif initial d'installer des jeunes agriculteurs de façon durable, et au vu de l'état d'avancement du projet d'écoquartier porté par la municipalité. Toutefois, le collectif laisse à ses membres la possibilité de s'engager à titre individuel – ce fut le cas de Terre de Liens 21.

A la suite des différentes réunions des collectifs, un appel public est lancé sous le nom « Libérons les terres », mais se garde d'annoncer ouvertement l'objectif concret de la journée. L'occupation se déroule le 28 mars 2010 rassemblant plus de 200 personnes : après un rassemblement et des prises de parole place Wilson, les manifestants se mettent en marche « fourche en main », des semis dans des brouettes, au son d'une batucada pour aller défricher 3000m² de terrain à l'entrée de la rue Philippe Guignard, marquant en quelques heures la naissance du Pot'Col'Le (Potager Collectif des Lentillères).

Figure 8 : Affiche de la manifestation d'occupation des terres du 28 mars 2010



Source : site internet Reclaim the Field

3. Une coalition opportune

La mobilisation étudiée s'inscrit dans le courant des luttes urbaines proche de l'écologie politique, grâce à la mise en avant d'enjeux alimentaires et agricoles tout en replaçant ces enjeux dans un contexte militant plus global. Elle est en revanche, par sa forme et par ses revendications, plus radicale au sens où elle adopte une position beaucoup plus distanciée et critique face aux procédures et catégories de l'action publique institutionnelle.

L'originalité de cette lutte réside dans le fait qu'elle a réussi à fédérer deux collectifs hétérogènes autour de la question de la défense des terres agricoles. En s'appuyant sur l'analyse de Fabrice Ripoll à propos des mouvements sociaux dits « altermondialistes », nous faisons l'hypothèse que cette coalition opportune est le fruit d'une culture politique assez nouvelle, alliant critique sociale et critique écologique :

« Des alliances se tissent progressivement qui posent d'une façon inédite les rapports à la terre ... et à la Terre » (Ripoll, 2005, p. 5)

D'un côté, on assiste depuis peu à une montée des préoccupations écologiques et environnementales chez les classes moyennes urbaines, par l'intermédiaire de questions d'alimentation et d'environnement. Depuis une vingtaine d'années en France, une vaste constellation de mouvements et expériences participent à renforcer l'attention portée à l'environnement naturel en milieu urbain (Reynaud-Desmet, 2012). On pense ici par exemple à l'existence de jardins partagés, à l'agriculture urbaine ou encore au succès des AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) dans de nombreuses villes. De l'autre côté, les mouvements altermondialistes ont fait de la petite paysannerie une référence majeure en élargissant leur critique à l'agro-industrie, l'appropriation du vivant et la dépossession des paysans. L'historien François Cusset le résume ainsi²⁴ : « On est passé, en somme, de Reclaim the Streets, groupe-phare des manifestations altermondialistes d'il y a vingt ans, à Reclaim the Field²⁵ ». Des membres de Reclaim the Field ont d'ailleurs pris une part active dans le projet d'occupation des Lentillères, aux côtés des autres participants.

Ce qui peut apparaître comme le fruit d'une « coïncidence géographique » entre la présence du squat des Tanneries et l'occupation des Lentillères sur la même zone est en fait « le résultat d'un

24 François Cusset, « Les nouvelles logiques de la révolte », La revue du Crieur n°2, octobre 2015, Ed. Médiapart – La Découverte.

25 Le réseau européen Reclaim the Field est née en 2008 et se définit comme une « constellation de paysan.nes, de sans-terre, de paysan.nes en devenir et de personnes qui veulent retrouver le contrôle de la production alimentaire » dans une perspective anticapitaliste.

double héritage entre mouvement urbain squat et mouvement des paysans sans terres convergeant autour de la réappropriation commune et autogestionnaire des espaces urbains délaissés. » (Chalmandrier, p. 61). En effet, si le mode d'action est directement tiré des luttes urbaines, les motivations avancées sont liées aux problématiques agricoles, signant l'émergence d'un « empaysonnement des luttes urbaines », postulat avancé par Yannick Sencébé. L'action d'occupation est avant tout déterminée par le passé agricole de la friche qui se prête à une remise en culture. Il ravive parallèlement un imaginaire lié aux paysans sans terre et à l'occupation illégale de terrains.

II – Les ressorts territorialisés de la mobilisation

Comme l'écrit Fabrice Ripoll (2008), « l'espace n'est pas un objet extérieur à la contestation » et la première chose à faire est donc de « redonner leur dimension matérielle (physique) à l'action collective et au conflit » (*ibid*, p. 7) . Or, dans la mesure où tous les espaces ne se valent pas, comment une friche agricole de 7 hectares a-t-elle pu se composer et se diffuser comme un *lieu de conflit* ? Si la mobilisation a si bien « pris » aux Lentillères, c'est que celle-ci réunissait des conditions propices à la mobilisation.

1. Les dernières terres maraîchères

Face au projet d'écoquartier porté par les acteurs publics, les opposants affirment le caractère exceptionnel des terres défendues, présentées comme les derniers vestiges de la ceinture maraîchère de Dijon. Ainsi, l'espace ne devient plus un moyen pour porter des causes, mais ce sont ses caractéristiques mêmes qui structurent la mobilisation :

« Ces terres ne sont pas nécessairement visées pour une installation en bonne et du forme, mais son caractère symbolique (ancienne ceinture maraîchère, le côté Dijon intra muros) justifie partiellement les choix de ces terres : on sait que parallèlement il existe (encore) des terres proche de l'agglomération qui pourraient accueillir des paysan-ne-s bio de façon plus pérenne. » (Présentation du projet d'occupation des terres à Dijon, 2009)

On note que les futurs occupants placent les caractéristiques physiques du lieu qu'ils investissent au cœur de leur initiative et orientent leur rapport à l'espace selon cette donnée. Ils insistent sur la vocation agricole historique de ces terres ainsi que sur les notions de « vestige » et de « patrimoine » pour souligner la singularité de ces dernières terres maraîchères en ville. En faisant reposer leur argumentation sur des usages mémoriels de l'espace, ils confèrent à sa préservation un caractère symbolique. De plus, la requalification de ce lieu provoque un sentiment de perte irréversible, qui prédispose à se mobiliser collectivement pour sa défense.

2. Un territoire de référence

Il nous semble utile de faire appel à la notion de « territoire de référence », définie par Philippe Subra (2016). Selon lui, pour un acteur, tous les espaces ne se valent pas et seuls certains méritent qu'il agisse ; ils constituent ce qu'on peut appeler ses territoires de références. Ainsi :

« L'implication d'un acteur dans un conflit de géopolitique locale est donc directement liée à la définition de son territoire de référence qui, elle-même, dépend fortement de sa logique d'acteur (résidentielle, environnementale, politique), de ses priorités, de sa lecture des enjeux » (2016, p. 28).

Selon cette grille de lecture, l'un des facteurs de diffusion du conflit qui nous paraît essentiel est l'implication des Tanneries. Pour la plupart des personnes du collectif, la friche jouxtant les anciens abattoirs représentait un territoire de référence dans la mesure où les membres de ce squat s'étaient progressivement insérés dans le quartier en y développant leurs activités pendant près de 15 ans, jusqu'à y développer une forme d'appartenance. Au-delà des hasards du calendrier, on peut souligner qu'en 2009 déjà, les « tanneurs » – comme on les appelle à Dijon – s'étaient renseignés et savaient l'urbanisation imminente de cette zone. Sachant leur déplacement programmé, le lieu a alors revêtu une dimension symbolique. Alors qu'ils étaient en pleine négociation avec la mairie pour la réaffectation d'un lieu, plusieurs membres ne voulaient pas que cette phase de « normalisation » avec les pouvoirs publics soit un frein coupant court à leur esprit d'insubordination et empêchant d'envisager parallèlement l'occupation d'autres lieux.

Il nous semble donc important de souligner la place de cet acteur dans la naissance du conflit en tant qu'*entité territorialement inscrite* dans le quartier. Paradoxalement, c'est peut être à l'annonce du projet d'écoquartier – et donc du déménagement des Tanneries – que s'est renforcé leur sentiment d'appartenance au lieu disputé.

La notion de territoire de référence pourrait également s'appliquer à un autre acteur majeur de la contestation. Il s'agit du couple des Koenig, qui avaient vécu et cultivé une parcelle aux Lentillères pendant presque 20 ans. Sauf qu'ici, la défense des terres revêt une dimension plus personnelle et sentimentale. Il nous semble plus juste alors de rattacher cet attachement à la réactivation d'une mémoire locale. Cet usage mémoriel va ensuite se diffuser dans l'entourage agricole des Koenig, notamment au sein de la Confédération paysanne à laquelle ils appartiennent.

III – La particularité du terrain à l’origine de la controverse

Comme le souligne très justement Philippe Subra , « le conflit n’est pas seulement le produit d’un projet : il naît de la rencontre entre un projet et un territoire. » (Subra, 2016). A travers cette notion de *potentiel conflictuel*, nous souhaitons comprendre ce qui a pu déclenché un conflit d’aménagement. Il apparaît que la mobilisation des Lentillères a permis de mettre la lumière sur un espace délaissé en le considérant comme un lieu pouvant accueillir une expérimentation autour de l’agriculture urbaine.

1. Une friche laissée à l’abandon ? Questionner les délaissés urbains

D’après l’Institut d’aménagement et d’urbanisme (IAU), les « espaces ouverts » désignent « des espaces non construits et non imperméabilisés, c’est-à-dire des espaces qui ont la caractéristique d’avoir un sol vivant, riche en potentialités (par opposition aux espaces urbanisés – zones urbaines, zones non réversibles)²⁶ ». Ces espaces peuvent concerner des situations variées, allant de l’interstice au large espace. Alors que le terme d’espace ouvert connaît un intérêt grandissant et transversal – touchant aussi bien aux champs de la géographie sociale, urbaine et rurale – il apparaît toujours compliqué de construire un savoir permettant de les inclure de manière positive.

Dans son analyse sur la controverse entre la mairie et les occupants des Lentillères, Maud Chalmandrier décrit comment l’enfrichement de la zone « structure deux visions différentes de l’abandon et de ses potentialités, selon la perception qu’en ont les acteurs. » (p. 63). La ville perçoit le vide laissé par la désaffectation progressive de la zone des Abattoirs à partir des années 1980 par les propriétaires successifs (*dimension subie* de la friche) comme une « verrue » qui rend nécessaire la reprise en main politique pour requalifier et rendre attractive l’entrée de ville. Au contraire, pour les futurs occupants, l’enfrichement de la zone est imputé aux pouvoirs publics : il apparaît comme le résultat d’une emprise du sol générée par les logiques conjointes de spéculation immobilière et des stratégies foncières municipales ; la préemption verrouille le développement des potentialités du lieu, jusqu’à faire mourir ses activités (*dimension instrumentalisée* de la friche). A cet égard, le titre même de la manifestation d’occupation est très significatif du sens de cette action : « Libérons les terres ! ». Il s’agit par là d’inverser le sens de l’occupation. Ces terres, plongées dans le sommeil

26 Les Carnets pratiques, *Comment prendre en compte le fonctionnement des espaces ouverts ?*, Institut d’aménagement et d’urbanisme, juin 2011, http://www.cadeb.org/wp-content/uploads/2012/01/les_carnets_pratiques_5.pdf (consulté le 07/05/18)

spéculatif et transformées en friche au fil des 15 années de projets qui s'y sont succédé, se trouvaient libérées par leur remise en culture.

Comme le souligne Hélène Soulier (2010), « la présence surnuméraire d'espaces vacants au sein même d'un quartier peut être vécue comme une confiscation injuste d'espaces potentiellement « libres » ». Ne faudrait-il pas alors se tourner vers les pratiques et mobilisations des habitants pour découvrir que ces espaces ont un sens ? Pourquoi ne pas inverser le regard en prenant en compte de ce qui n'est pas bâti pour envisager la durabilité de la ville ? En faisant le pari que ces trous, ces vides révèlent en creux de multiples devenirs.

2. Une logique conflictuelle autour d'un espace-enjeu

Dans leur analyse des différentes formes de mobilisations relative à l'espace, Yves Bonny et Sylvie Ollitrault s'appuient sur le concept d'« espace-enjeu » afin de prendre en compte la dimension temporelle constitutive des rapports sociaux comme des mises en forme de l'espace :

« La notion d'« espaces-enjeu » ou de « lieux-enjeu » désigne des étendues faisant l'objet d'une délimitation et d'une qualification qui engendrent une stabilité suffisante de leurs formes pour que l'on puisse en déceler l'évolution et y déceler des évolutions dans le temps » (Bonny et Ollitrault, 2012, p. 12)

Deux processus contribuent selon nous à caractériser la partie des Lentillères comme un espace-enjeu dans la ville. Le premier s'observe depuis plus d'un siècle à travers la poursuite d'une logique purement fonctionnelle dans l'aménagement de cet espace. Le second facteur est représenté par la persistance d'une enclave agricole vaste de près de 7 hectares. Alors que l'agriculture s'est retrouvée enfermée, comment penser dès lors cet espace non-bâti pris au cœur de la tache urbaine ? Et ce dans un contexte général où, à Dijon comme ailleurs en France, d'excellentes terres agricoles sont victimes de la demande sociale et de la spéculation foncière induite.

Cet héritage territorial préstructure fortement les modalités d'investissement de l'espace des différents acteurs ainsi que leur propension à se mobiliser politiquement ou non à propos de certains espaces-enjeux. Le constat de l'importance de cette lisière urbaine a été fait par la Ville de Dijon, qui y voit un secteur de projet majeur du territoire en terme d'urbanisation. De l'autre côté, on observe que la redéfinition de l'usage du foncier – qui passe par un modèle agricole délégitimé pour occuper l'espace – ne se fait pas sans résistances de la part des groupes locaux, notamment en tant qu'espace vécu et partagé pour ses habitants.

Le conflit qui nous intéresse est une confrontation sociale autour d'un choix d'aménagement pour un espace délimité. La caractéristique principale d'un conflit d'aménagement est que les contestations ont lieu avant la construction de l'équipement, « lorsque l'aménagement n'est encore qu'au stade du projet » (Lecourt, 2002). D'après Philippe Subra, ce genre de conflits naît « de la rencontre d'un projet, avec ses caractéristiques techniques (gabarit, tracé ou lieu d'implantation, solutions techniques, etc.) et d'un territoire, avec ses enjeux, ses populations, son système d'acteurs, son histoire, sa culture. » (Subra, 2016). Dans notre cas d'étude, la mobilisation a d'abord eu lieu pour la préservation des terres jugées fertiles face à l'urbanisation du site. « Avant même de questionner le bien fondé du projet d'écoquartier en lui-même, elle questionne son implantation et l'usage fait du sol. » (Chalmandrier, 2016). Le conflit a donc une base spatiale très forte. Mais en plus de cela, les opposants ont pris l'initiative de défricher ces terres abandonnées depuis une dizaine d'années pour les occuper et les cultiver, ajoutant à l'opposition classique un projet alternatif qui s'est peu à peu développé en lieu et place d'une partie du projet d'écoquartier.

CONCLUSION

L'histoire de la structuration de la contestation des Lentillères constitue un cas exemplaire de « coalition opportune », brassant des courants politiques et des individus très hétérogènes, réunis par un ancrage territorial lui-même singulier car illégal. En opposant leur vision de l'aménagement à celle des instances urbanistiques, ces coalitions viennent bousculer l'agenda de planification officiel de même qu'elles instituent des acteurs informels – tels que les habitants – au rang d'acteur à part entière (Andres et Ambrosino, 2008). C'est précisément ce qui s'est passé lors du rapprochement entre le collectif UB 21 et les gens des Tanneries. Cet exemple vient valider l'hypothèse avancée Charles Ambrosino et Lauren Andres selon laquelle les coalitions opportunes peuvent représenter de nouvelles formes de production de l'espace.

On peut également supposer que certains militants des Tanneries se seraient empressés d'investir la friche dès 2010, ayant à l'idée de conserver une forme d'ancrage sur le lieu malgré leur déménagement programmé. On remarque par là que la friche est incorporée dans les mémoires militantes de certains, tandis qu'elle apparaît comme un lieu singulier dans la ville. Les histoires passées, les expériences et souvenirs personnels se sont entremêlées avec le lieu jusqu'à devenir constitutifs de son identité.

PARTIE 2

Explorer la dimension spatiale de la lutte au prisme d'une géographie des mobilisations

Nous souhaitons nous intéresser dans cette partie à la manière dont un collectif engagé dans la défense d'un lieu cherche à inscrire sa lutte dans l'espace local. Dans l'étude de cas des Lentillères, la mobilisation a pris la forme d'une occupation illégale de terres maraîchères avec la volonté de leur redonner vie, au moment même où celles-ci sont menacées de destruction. Dans le vocabulaire des opposants, cette occupation est requalifiée sous l'expression de « squat urbain potager » ou encore d'« agrisquat ».

La réappropriation progressive de cet espace, initialement friche, ne passe pas exclusivement par une appropriation physique des lieux mais, plus largement, par *des opérations de spatialisation*. Nous désignons par là « un ensemble d'actions par lesquelles les acteurs s'efforcent, soit de localiser les enjeux d'une cause à portée générale, soit de requalifier en termes spatiaux des luttes politiques ou sociales. »²⁷ afin de favoriser l'ancrage de la lutte.

La mobilisation des Lentillères constitue un cas remarquable de lutte pour une « occupation exclusive et un contrôle de l'espace » (Ripoll, 2005) qui s'oppose à tout potentiel début des travaux sur la phase 2 du projet d'écoquartier. Or, les collectifs mobilisés ne se cantonnent pas uniquement à une posture d'opposant, et leur engagement trouve des voies d'affirmation au-delà de la défense du lieu. En cela, la dialectique opposition/affirmation se rapproche de la dynamique étudiée par Anne-Laure Pailloux sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes :

« Cette finalité du conflit d'appropriation est à différencier d'une seconde, dominante en dehors des temps d'affrontements directs : une lutte pour un « usage autonome » de l'espace, pouvant mettre en jeu des « détournements » changeant provisoirement « la fonction ou la finalité » d'un « espace déjà approprié » (Ripoll, Veschambre, 2005). Ce type de lutte d'appropriation s'inscrit dans le long terme, et dépasse les limites temporelles du conflit. » (Pailloux, 2015, p. 9).

Tandis que la mobilisation croissante donne lieu à des conflits ouverts avec la mairie, l'organisation du Potager Collectif des Lentillères s'affine. En parallèle, les jardins individuels se multiplient, le «

27 Définition tirée de la présentation du colloque « Conflit de lieux, lieux de conflit. L'espace des mobilisations territoriales », qui s'est tenu à Science Po Aix les 29 et 30 janvier 2015 : http://www.lames.cnrs.fr/IMG/pdf/appel_com_espace_des_mobilisations_territoriales_janv15_cherpa.pdf (consulté le 7/06/2018)

Jardin des maraîchers » est ouvert avec son marché hebdomadaire à prix libre, les maisons vides sont squattées, des caravanes s'installent, des habitats et lieux collectifs sont rénovés ou auto-construits. Nous allons détailler les dynamiques principales qui naissent de cette occupation.

CHAPITRE 1 : Cultiver pour occuper, l'agriculture comme moyen de résistance

Dès sa genèse, en lien avec le collectif Urgence bio 21, l'occupation de 2010 visait à alerter sur la problématique de l'accès au foncier agricole pour les petits producteurs à la fois contre le développement urbain et contre l'agriculture productiviste et l'industrie agro-alimentaire :

« La remise en valeur potagère des terres du quartier des Lentillères – au-delà de la lutte contre un projet d'urbanisme vert aseptisé – constitue une critique en actes de l'agro-industrie et s'inscrit dans une dynamique de défense des terres agricoles et de réappropriation de notre autonomie alimentaire. Loin d'être un simple jardin d'agrément pour urbain-e-s en mal de nature, nous construisons depuis 3 ans une véritable expérience de production agricole collective à Dijon, en rupture avec les rêves délirants de l'agriculture urbaine hors sol. » (*Génie du lieu*, 2013, p. 7)

Le statut d'abandon de la friche change avec l'occupation potagère. Considérée jusqu'ici comme une opportunité pour l'aménagement, son visage évolue pour devenir un espace vacant jardiné. Mais se plaçant hors de toute contractualisation avec les propriétaires, il faut plutôt parler de « jardin sauvage », voir de « squat potager » selon la dénomination des opposants. Les pratiques agricoles sont ici mises en avant comme une forme de résistance à une dynamique d'urbanisation. En même temps, elles représentent une modalité de réappropriation alimentaire et environnementale du territoire (Paddeu, 2017).

Plusieurs questions attirent notre attention : quelle place les pratiques agricoles occupent-elles dans la mobilisation ? De quelles revendications sociales et environnementales sont-elles porteuses ? Enfin, quel(s) modèle(s) incarnent-elles ?

I – Défendre les terres agricoles à partir d'un potager collectif

1. La naissance du Potager Collectif des Lentillères

Le potager collectif des Lentillères ou Pot'Col'Le est la première entité qui est née de l'occupation en 2010. Fidèle à la convergence des forces ayant présidées à sa création, il va matérialiser la double revendication d'une alimentation de qualité pour tous et la possibilité d'avoir un coin de terre à travers la réappropriation collective d'espaces d'autonomie sociale.

« Paysans sans terre et urbains sans jardin sont ainsi appelés à s'unir » (Sencébé, 2013) : les

membres du Pot'Col'Le, qui évoluent rapidement, regroupent une population bigarrée issue de l'action d'occupation, de 25 à 75 ans, allant des Tanneries bercés par la culture punk et libertaire, aux occupants déjà insérés dans le milieu associatif local sur l'agriculture ou l'environnement, mais également ouverte à des profils très différents grâce au plébiscite que recueille l'activité de jardinage. Il y a une assez forte proportion de jeunes et de hauts diplômés. Pendant presque deux ans, le Pot'Col'Le est le seul collectif sur la friche (« Terre à Terre », *France Culture*, 2013) qui fédère les différentes aspirations et univers sociaux qui avaient mené à l'occupation, autour d'une activité commune, le jardinage collectif. La dynamique collective est également encouragée par les activités qui sont organisées comme la projection de films-débats ou les repas collectifs, que le Pot'Col'Le approvisionne, grâce à une productivité suffisante.

Le mode de gestion est entièrement collectif – à l'image de l'esprit que les militants ont voulu véhiculer par l'activité jardinière. Le potager collectif a une vocation de réappropriation alimentaire destinée aux jardiniers et leurs proches. Le travail de culture se fait collectivement, tout comme la récolte, selon la disponibilité des membres. Les week-ends, des rendez-vous sont donnés et vient qui veut, sans obligation de s'investir selon un seuil déterminé : le degré de présence collective est donc aléatoire. Les fruits de la récolte sont partagés entre les membres présents, certains légumes pouvant être stockés à l'intention des autres membres absents. Ici le terme collectif prend tout son sens dans la mesure où tout est partagé et tient grâce à l'énergie de certains membres : aucun calendrier de présence n'est imposé, certaines personnes étant beaucoup plus actives que d'autres (carnet de terrain).

2. Une requalification concurrente de l'espace

Progressivement, le caractère d'abandonné de la friche va changer avec sa remise en culture. La réappropriation d'un espace vacant en espace jardiné passe alors par le retournement du stigmate de la friche urbaine :

« Les premiers moments furent ceux de la plantation de la vie au sein d'une friche destinée à l'urbanisation. Planter la vie là où le béton devait prendre place, semer maintenant pour récolter dans la durée et imaginer ainsi s'enraciner dans la lutte et à travers le travail de la terre nourricière » (Sencébé et Camille, 2017)

Alors que les parcelles vacantes étaient traditionnellement perçues comme un marqueur d'espace délaissé, elles sont désormais envisagées comme une opportunité pour expérimenter de nouvelles pratiques écologiques et agricoles et lutter contre les effets négatifs de la vacance foncière et du

« bétonnage ».

Par conséquent, l'agriculture peut être vue comme un facteur produisant l'espace et le milieu urbain. Dans cette configuration, les activistes deviennent des acteurs de l'aménagement à part entière, le terme d'aménagement étant ici compris de manière inclusive (Nahmias, 2017) : les habitants aménagent leur ville, comme les aménageurs professionnels ou élus.

La réappropriation d'espaces vacants via l'agriculture constitue un phénomène en voie d'extension dans le champ des luttes urbaines. L'analyse de la dynamique de reconversion d'anciennes friches en espaces à vocation agricole à Détroit opérée par Flaminia Paddeu est à ce titre éclairante pour notre sujet :

« D'un point de vue spatial, elles abordent le problème de l'espace vacant en aménageant et en occupant les friches – dont les organisations ne sont souvent pas propriétaires ou qu'elles n'ont pas le droit d'utiliser comme jardin communautaire ou ferme urbaine. Sur le plan social, elles s'attachent à créer des liens communautaires et à favoriser les interactions sociales à l'échelle du bloc, du quartier, de la ville. » (Paddeu, 2012, p. 131)

De plus en plus, « le répertoire d'action » (Tilly, 1984) utilisé par les militants des luttes urbaines tente de s'adapter davantage à l'environnement local et situé dans lesquels ils s'inscrivent. Et quoi de plus concret pour les habitants d'un quartier qu'une réappropriation alimentaire du territoire où ils vivent ?

De surcroît, le mode d'action visant à « occuper pour défendre », autrement dit à s'approprier illégalement un espace pour le protéger d'un projet d'aménagement jugé « inutile et imposé », tend à devenir une pratique récurrente utilisée par les militants dans les conflits d'aménagements récents. A propos du caractère légitime de l'occupation des Lentillères en 2010 malgré l'illégalité de l'action, l'un des occupants déclare :

« Mais c'était aussi les années 2009-2010, un contexte où les occupations n'avaient aucun retentissement médiatique. Ce n'est plus le cas désormais, notamment avec la popularité de la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes » (entretien Marcel)

Il y a à travers cet extrait l'identification d'un certain type de lutte portée par une nouvelle génération militante qualifiée de « zadiste » et plus axée sur la confrontation politique.

II – Le Jardin des maraîchers : un projet agricole pour nourrir la lutte

1. Mettre en place une production agricole conséquente

L'ouverture du « Jardin des maraîchers » en avril 2012 arrive à point nommé avec l'essor

des remises en culture sur la friche. Avec le développement du Pot'Col'Le, plusieurs personnes ont eu envie de dépasser le jardinage pour aboutir vers une production plus conséquente qui se rapproche de l'agriculture. A la base, le projet s'inspire de l'expérience de la ferme du Sabot monté sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes en 2011²⁸. Ils ont ironiquement repris le nom du projet d'écoquartier pour opposer leur pratique maraîchère à la mise en scène communicationnelle de la municipalité.

L'« installation paysanne » (tract du 26 mai 2012) signe l'avènement d'une dynamique agricole destinée à fournir une production suffisante pour les partager avec les habitants de la friche – dans une logique d'autosuffisance – et les amis, et distribuer le surplus à travers un marché à prix libre. La priorité était d'atteindre rapidement une productivité suffisante et non pas d'essayer des formes d'agriculture expérimentales :

« Après, dans le contexte dans lequel on cultive – temporalité courte, gestion de l'urgence, etc. – avoir un regard autocritique sur nos pratiques qui sortent du cadre spéculatif et sont plutôt fondées sur l'expérimentation n'est pas évident. » (*Constellations*, 2014).

On mesure le caractère précaire visant à utiliser l'agriculture – qui nécessite par définition un temps de projection long – pour renforcer l'occupation alors même que le lieu peut à tout moment être expulsé.

Les « maraîchers » s'organisent à travers des réunions hebdomadaires et programment deux jours de travail collectif par semaine (et plus en cas de besoin). Trois au départ, pour être jusqu'à sept ou huit ensuite, avec une évolution fréquente des participants, ils habitent sur place.

2. L'organisation d'un marché à prix libre

De juin à octobre, les récoltes sont vendues sur un marché à prix libre hebdomadaire, qui se tient à l'intérieur de la cours des maraîchers, au lieu-dit le Bougie Noir. L'un des maraîchers précise le fonctionnement de ce marché :

« C'est un marché sans postures de client ou de vendeur. Les gens se débrouillent, ils prennent leurs sacs, il y a une boîte pour l'argent. Nous, on est là pour discuter et pas pour les servir ou leur donner un prix. » (*Constellations*, 2014)

Bien que différent d'un marché de quartier traditionnel, le but est bien de créer un point de contact, permettant d'attirer des gens venant de l'extérieur tout en offrant des produits biologiques de qualité à tous. L'idée est aussi de « démystifier » la figure des squatteurs et d'encourager les gens à passer sur la friche :

28 Cette ferme tenue collectivement par environ 6-8 « exploitants » visait à nourrir une partie de la population de la zone occupée en cultivant 1 hectare en maraîchage diversifié

« Pensé au départ comme une invitation à passer sur la friche, le marché s'est imposé de fait comme un espace de solidarité grâce au prix libre. Le prix libre relègue donc en arrière plan la question des moyens de chacun-e et la question du bien manger n'est plus cantonnée à un cercle de « consom'acteurs » aisés. Côté champs, les rentrées de chaque marché permettent de couvrir les frais liés à la production. » (*Génie du Lieu*, 2014).

N'ayant pu assister qu'au marché d'ouverture (14 juin 2018), je n'ai pas pu réunir les observations nécessaires à son étude. D'après les écrits, plus ou moins partisans, celui-ci brasse des populations diverses :

« Voisin·e·s, familles modestes des quartiers, sympathisant·e·s de la lutte, migrant·e·s, chomeuse·s, étudiant·e·s, précaires, jardinier·e·s de la friche... » (« Retour sur le marché des Lentillères », *Génie du lieu*, 2014).

« Il fait le plein en attirant au-delà du quartier et constitue un « argument en acte » montrant que d'autres agricultures et alimentations sont possibles sur le lieu » (Sencébé, 2013).

Pour reprendre les mots de Guy Debord sur la société du spectacle, on pourrait qualifier cette initiative non pas de simple marché, mais d'un rapport social entre des gens médiatisé par un marché²⁹.

3. Les enjeux politiques d'une ferme collective

Ce projet de jardin maraîcher a vu le jour dans une perspective de lutte. Il s'agissait au départ de renforcer les liens entre les occupants et les habitants du quartier. Peu à peu, le lieu se mue en espace de rencontres et d'échanges :

« Les gens débarquent pour avoir des légumes à prix libre, et on se retrouve vite à parler d'agriculture et d'urbanisme. Ils ont souvent des avis dont on se sent proche, sur le tram, les éco-quartiers, la démocratie participative, le béton, l'arnaque de la consommation... Bref, le sens de la production dans ces projets va largement au-delà de « nourrir les gens », elle crée des espaces politiques. » (*Constellations*, 2014)

Par ailleurs, le squat de terres agricoles permet d'aborder des problématiques multiples telle que la remise en culture d'une terre en friche, la production de légumes sans intrants chimiques, la question de l'accès à la terre, l'urbanisation des terres agricoles... Autant de thèmes autour desquels les paysans pouvaient échanger avec les jeunes occupants.

L'expérimentation n'a en rien vocation à prendre la forme d'une production biologique classique. Elle a été vécue à la fois comme un moyen de se tester en agriculture et d'expérimenter un autre rapport au travail et à la terre, principalement non marchand. Le travail peut être pensé hors du salariat et son organisation collective permet d'atténuer le caractère physiquement éprouvant des

29 La phrase d'origine est : « La société du spectacle n'est pas un ensemble d'images, mais un rapport social entre des personnes, médiatisé par des images », Guy Debord, *La société du spectacle* (1967).

travaux agricoles. En outre, ce projet a parfois pu servir de phase de transition entre deux modes de vie, la culture de la terre ayant conduit plusieurs maraîchers à conduire un projet de vie agricole par la suite.

III – L’occupation renforcée par la multiplication des parcelles jardinées

1. La croissance des jardins

Tandis que l’organisation du Pot’Co’Le s’affine, l’occupation s’est ouverte à des parcelles individuelles de taille variable face à des demandes répétées de riverains qui ne se sentaient pas d’intégrer la dynamique collective du Pot’Col’Le. L’encadrement est minime : ce sont principalement les membres les plus actifs du Pot’Col’Le et certains occupants connaissant bien le terrain qui orientent les nouveaux venus et leur indiquent les parcelles disponibles. Les motivations qui poussent ces jardiniers sont multiples, avec des usages diversifiés du jardin : agrément, expérimentation, productivité...

La particularité est qu’une partie des jardiniers (souvent parmi les premiers occupants) s’est installée par conviction : l’emprise croissante des parcelles individuelles permettait d’asseoir rapidement l’occupation de la friche. Ainsi, qu’ils soient expérimentés ou non, les jardiniers, sans être un collectif, se conforment à l’idée d’une occupation illégale de la friche. A la différence des jardins familiaux qui ont des chartes et un règlement intérieur strict, ils adoptent la souplesse d’un fonctionnement moins normé (pas d’exigence dans la tenue de la parcelle, construction de cabanes et de clôtures – ou non – à partir de matériaux de récupération). La seule interdiction concerne les intrants chimiques sans pour autant que ce soit surveillé.

2. Les jardins, espaces d’alternatives ?

La dynamique particulière des jardins individuels au sein de la mobilisation des Lentillères, nous pousse à nous questionner sur leur caractère alternatif. Face à la multiplication des jardins et à leur diversité foisonnante, qu’est-ce qui amènent les jardiniers à venir ici et pas ailleurs ? Nous rejoignons ici la problématique étudiée lors d’un séminaire intitulé « Les jardins, espaces d’alternatives ?³⁰ » :

30 Séminaire thématique qui eut lieu à l’Université Paris Nanterre le 8 novembre 2017, lors d’une journée organisée par l’Axe 5 « Interfaces et nouvelles dynamiques d’urbanisation » de l’UMR Lavue et le master "Nouvelles ruralités" NOURAD de l’université Paris Nanterre.

« L'engouement de ces dernières années pour le jardinage sous toutes ses formes, tant par les citadins que dans la littérature scientifique, fait émerger de nouvelles revendications et de nouvelles formes de pratiquer, d'imaginer et d'aménager la ville. Face à la multiplication des jardins et à leur diversité foisonnante, nous nous attacherons, lors de cette journée, à questionner leur caractère alternatif » (Présentation du séminaire)

Comme l'écrit Paula Nahmias à propos des personnes cultivant un jardin à Rennes, « les personnes veulent pratiquer l'agriculture urbaine dans des lieux qui pour eux sont porteurs de significations » (2017, p. 139). En effet, les individus manifestent des préférences pour certains lieux sur lesquels ils s'investissent et qu'ils s'approprient ; ils sont influencés soit par la localisation géographique, soit par un paysage ou des ambiances particulières, soit encore par les sociabilités que les lieux permettent.

Or, il apparaît dans notre cas d'étude que la culture d'une parcelle sur d'anciennes terres maraîchères soit directement liée à la défense de celle-ci. Alors que la plupart des jardiniers ont conscience d'enfreindre le droit de propriété, cela ne les empêche pas de développer des pratiques d'aménagement à l'intérieur de leur jardin, au point de familiariser le lieu et de le rendre intime. Cabanes, chaises, écriteau, décorations multiples, etc. recréent l'appartenance à un lieu par son appropriation matérielle. Cet exemple souligne les liens existant entre le familial et le politique dans la dynamique d'une mobilisation localisée (Dechézelles et Olive, 2016)

Conclusion

Il ressort de ce chapitre que ce qui fait l'originalité des Lentillères, c'est la manière dont l'agriculture est prise dans un contexte de mobilisation. La perspective de lutte conférée à l'activité agricole change alors radicalement le rapport à la terre en même temps qu'elle questionne l'acte de production alimentaire.

Le réseau d'acteurs dessiné par la mobilisation est lui aussi révélateur. En principe, le jardinage collectif urbain dont les formes actuelles les plus courantes sont le jardin familial (anciennement ouvrier) et le jardin partagé ont peu, voire aucune connexion avec le monde agricole. Au contraire, l'histoire singulière des Lentillères en est indissociable, par les nombreux liens qu'elle a tissés avec des professionnels, du côté des productions biologiques et non intensives.

CHAPITRE 2 : Une lutte d'appropriation de l'espace pour en déterminer les usages

La mobilisation des Lentillères s'inscrit dans un contexte particulier, qui est celui de l'occupation illégale d'une friche afin de la détourner de son usage initialement prévu. Les acteurs ne vont pas se cantonner à la défense du lieu et leur engagement va se manifester dans la construction d'usages concurrentiels du lieu disputé, donnant lieu à des conflits d'appropriation. Plus profondément, ces conflits mettent en jeu « des logiques de confrontation d'usage et d'appropriation de l'espace, mais aussi des représentations et rapports divers à l'espace » (Pailloux, 2015). A travers ces enjeux, il est donc question de l'espace en tant qu'enjeu de lutte, et nous nous demanderont comment les actions, portées par des militants revendiquant la défense d'un lieu, accèdent effectivement à leurs objectifs et parviennent à changer ces espaces.

I – La maîtrise de l'espace

Les occupants vont élargir leurs répertoire d'action par une série de pratiques visant à redéfinir les usages de l'espace, notamment à travers le squat de maisons, ce qui va entraîner plusieurs conflits ouverts avec la mairie. Plus précisément, ces conflits semblent pouvoir s'expliquer par le fait que l'espace y est à la fois le support du conflit et son enjeu.

1. Habitats et constructions

A côté des dynamiques agricoles, l'appropriation de l'espace passe par la croissance d'habitats précaires sur la zone. Les maisons vides sont squattées, des caravanes s'installent, des habitats et lieux collectifs sont rénovés ou auto-construits. Il s'agit de renforcer la défense des terres agricoles par une occupation de l'espace qui dépasse les logiques du jardinage. En effet, le squat apparaît comme une ressource d'action : l'habiter donne lieu à un fort investissement des occupants dont l'imbrication entre lutte et vie quotidienne permet d'assurer le maintien des « infrastructures » de la friche, c'est-à-dire de la base matérielle et agricole réutilisée par la mobilisation.

Le squat avait été initié dès l'occupation de la « Villa »³¹, maison tout juste rachetée par la

31 Grosse demeure en pierre de trois étages nommée ainsi par les occupants pour ses allures de maison bourgeoise.

SPLAAD qui abritait notamment les réunions et rassemblements du Pot'Col'Le, jusqu'à sa destruction en juillet 2010. Il se poursuit fin 2011 avec l'occupation de la maison voisine du Pot'Col'Le, suite à la mort de son propriétaire. Elle devient le lieu-dit « Chez Papy ». Mais c'est à partir de 2012 que le squat s'intensifie. Il provient principalement des branches liées aux Tanneries, mais est également encouragé par l'ouverture du « Jardin des maraîchers » dont les exploitants successifs habitent sur place. L'ancienne maison abandonnée des maraîchers Koenig appelée « le Bougie noir » est réhabilitée et occupée. Des caravanes s'installent progressivement et certaines forment des lieux-dits par affinité, comme celui agrémenté d'une auto-construction qui sert de salon-cuisine collective à ses habitants. Une maison en très mauvais état est également occupée par plusieurs familles Rroms depuis fin 2013. De plus, dès 2011, l'accueil des migrants et réfugiés devient une préoccupation croissante aux Lentillères, impliquées avec les Tanneries dans les actions de squat et de relogement des migrants sur Dijon. Plusieurs viennent vivre dans des maisons aux Lentillères.

2. Des conflits d'appropriation

Ces occupations illégales ne sont pas restées sans conséquences vis-à-vis des pouvoirs publics. Les squats de maison au fur et à mesure de leur rachat ou de leur expropriation par la mairie ont été l'objet de conflits récurrents. Peu de temps après les premières occupations, en juillet 2010, elle détruit la « Villa », qu'elle avait pourtant achetée 500 000 € (*L'Utopik*, octobre 2013). Ce premier acte de destruction a reporté sur un autre lieu la tenue des réunions du Pot'Co'Le, tout en élargissant la dynamique d'occupation. En effet, la « Grange rose », ancien bâtiment d'exploitation des maraîchers, libre de tout autre usage, fut à son tour rénovée et transformée en salle polyvalent de la friche.

Le second type d'actes concerne l'effacement de toute figuration du jardin. Une fresque « Potager Collectif des Lentillères », « forme de plaque officielle du lieu » d'après Yannick Sencébé, fut peinte, inscrivant ainsi l'expérience du jardin. Elle fut repeinte en gris par les services de la mairie, avant d'être une nouvelle fois inscrite par les opposants. Les graffitis, messages politiques et autres fresques se sont diffusés également sur les murs extérieurs à la friche. Un article intitulé « Déco quartier contre l'écoquartier »³² explique le sens symbolique et politique de la mise en image du lieu et de la répression qu'exerce la mairie :

« Fresques, graffitis potagers et messages politiques [...] furent régulièrement repeints en gris,

32 Disponible sur le site internet du Jardin des maraîchers : <https://jardindesmaraichers.potager.org/>

comme la couleur des murs abandonnés, afin de nous empêcher de visibiliser l'occupation et de laisser transparaître le moindre contenu politique de cette lutte. [...] La municipalité, au travers de sa politique, a mis des années pour que le quartier soit abandonné et pouvoir ainsi brandir la carte de la nécessaire rénovation urbaine. Pour mener à bien ces objectifs, l'abandon apparent du quartier doit rester de mise. [...] L'émulation sociale de la friche doit rester cantonnée aux jardins. »

Enfin, quelques jours avant les deux ans du Pot'Col'Le, la mairie va encore plus loin. Alors que les jardiniers avaient prévu de défricher une nouvelle zone pour agrandir leur espace (futur lieu du Jardin des maraîchers), un tractopelle envoyé par la SPLAAD vient creuser de profonds trous sur la partie non encore défrichée du terrain pour empêcher l'extension des occupants. Cette action répressive de la part des pouvoirs publics a, au lieu de les décourager, renforcé leur volonté d'ouvrir concrètement le Jardin des maraîchers à l'issue d'une déambulation suivie d'un chantier collectif lors duquel un concours de rebouchage de trous fut organisé (*Constellation*, 2014).

3. Contrôler l'espace

Les conflits d'appropriation sont des moments-clés dans la défense du lieu. Les menaces d'actions de la municipalité sont à chaque fois l'occasion pour les militants d'évaluer leur énergie et de réactiver leurs capacités de défense et de mobilisation. Face à ce qu'elle qualifie d'actions « hautement symboliques du pouvoir aménageur », Yannick Sencébé décrypte les conflits d'appropriations en ces termes :

« Ces trois opérations, menées par la municipalité sans doute démunie face à la difficulté à contrôler par des actions ponctuelles et musclées un lieu approprié par l'usage quotidien et durable, ont débouché sur des contre-offensives et des formes de résistance pour « tenir le lieu » tout en le transformant en un véritable quartier. » (Sencébé et Camille, 2017)

On retrouve ainsi les notions de *contrôle* et d'*usage* prises dans des conflits de maîtrise de l'espace. Le territoire est un espace qui fait l'objet d'une appropriation ou d'une tentative d'appropriation, et c'est cela qui le différencie du « simple » espace. Qu'est-ce alors que contrôler un territoire ? Selon Philippe Subra, dans les conflits locaux, « c'est l'usage qui dit qui contrôle et le contrôle qui permet l'usage » (2016, p. 26). Bien sûr, l'auteur n'oublie pas de rappeler que le droit de propriété, le droit environnemental ou celui de l'urbanisme sont des éléments décisifs, mais « ils ne suffisent généralement pas à déterminer qui à l'usage d'un espace ».

Si la coexistence des acteurs et des usages est la norme, lorsque des pratiques ou des projets d'appropriation sont contradictoires (l'un(e) empêchant ou gênant l'autre), surgit le conflit. Ainsi en

est-il de l'occupation d'une friche destinée à être urbanisée. La mobilisation, à travers sa figuration et sa projection sur le lieu, s'approprié l'espace pour en faire son territoire. Ajouté à cela la dimension de « zone à défendre », présente chez les opposants les plus militants, pour désigner le lien étroit qui relie cette expérience à celle de Notre-Dame-des-Landes.

II – Détournement et usage autonome de l'espace

Après le passage du tractopelle, le second anniversaire de l'occupation eut surtout pour effet d'enclencher une véritable dynamique d'installation et de défrichage transformant la « friche » en véritable « quartier libre des Lentillères ».

1. La nécessité d'organiser l'espace

Au fur et à mesure, de nouvelles personnes sont venues s'installer, soit pour occuper physiquement la friche afin de veiller sur elle et de la défendre, soit pour trouver un refuge dans la ville en habitant de manière précaire sans payer de loyer. En même temps qu'elle renforce la mobilisation, l'affluence croissante du nombre d'habitants ne va pas sans poser de nouvelles questions dans l'organisation et l'usage des espaces :

« Au départ on pensait qu'on avait trop de place, on se disait qu'il n'y aurait pas assez de monde pour investir la friche. Aujourd'hui c'est la problématique inverse : face aux arrivant.es, il faut réfléchir à la répartition de l'usage des terrains, entre l'agricole et la densification humaine. [...] On se demande quels espaces on urbanise. On se retrouve avec des question d'aménageurs ! (entretien Marcel)

« C'est la première fois que je vois le début de la ville : un défrichage, un chemin, un chemin qui s'agrandie, un chemin qui se consolide, des cabanes qui sont construites, des pionniers. En fait, on voit l'évolution de squatteur, squatté. C'est quelque chose qu'on voit plus. » (entretien Sébastien)

On relève ici un phénomène proprement urbain, lié à la mise en forme de l'espace et à sa gestion lorsqu'une population augmente. Cette mise en récit de « début de la ville » est reprise par Yannick Sencébé dans sa description des Lentillères :

« L'observation de ce lieu, initialement friche, de sa réappropriation progressive, permet de comprendre et de vivre l'expérience rare d'un établissement humain au sol. Des premières heures de son défrichage jusqu'à son organisation actuelle sous forme de « quartier libre », ce sont toutes les étapes de la spatialisation du social qui se sont finalement jouées sur la friche anthropisée » (Sencébé, 2014, p. 27)

2. Des compétences de découpage et de délimitation

A l'image de l'aménagement du territoire qui use du couple découpage/délimitation pour définir les aires d'intervention, les fameuses « zones », les occupants ont généré par eux-mêmes ces compétences en fonction des particularités du terrain. L'une des premières questions à régler sur la friche a concerné la délimitation entre les espaces dédiés à l'agriculture et ceux pour l'habitat. Les occupants se sont attachés à préserver et cultiver les terres fertiles d'un côté, et à bâtir sur les terres non cultivables de l'autre (texte *Boussole*³³). Les récents habitats auto-construits se sont ainsi concentrés au sud de la friche, sur les terres les moins bonnes. De plus, face à l'affluence de jardinier.es amateurs, il a fallu mettre en place une liste d'attente sur laquelle s'inscrire pour obtenir une parcelle (carnet de terrain).

Par ailleurs, il a été décidé de conserver certaines zones en friche afin de maintenir des endroits de « nature sauvage » favorables au développement de la biodiversité. Une posture que l'on pourrait rapprocher du principe de « non-aménagement » défini par Gilles Clément (2010) comme l'existence d'espaces sans aménagement ne provenant pas d'une négligence mais d'une décision qui justifie le délaissement.

Ce qu'il nous semble important de retenir, c'est que les occupants se sont mis à fabriquer un lieu à partir d'une base foncière. Comme l'écrit Michel Lussault, « même dans le cadre de processus d'urbanisation non contrôlés par les pouvoirs publics, qui donnent naissance aux bidonvilles, il existe un travail collectif sur le foncier pour gérer les installations et trancher autant que faire se peut les litiges. » (2009, p. 83). Cette comparaison avec les bidonvilles a d'ailleurs été reprise par un des enquêtés au cours d'un entretien :

« Dans les bidonvilles, les gens fabriquent une ville selon leurs besoins et leurs moyens. Ça génère des formes sociales différentes de celles que l'on peut vivre dans une ville zonée où on retrouve un quartier de logement, un quartier de commerce, un quartier de travail, un centre ville. La sociabilité n'est pas la même. » (entretien Sébastien)

Ce processus urbain génère alors une forme d'écologie urbaine à l'opposée du modèle de la ville fonctionnelle.

3. Des activistes acteurs de l'aménagement urbain ?

La fabrique d'un territoire se situe aux antipodes de ce que Lefebvre décrit comme la «

33 Ce texte fut auto-édité et diffusé lors de la « Semaine de résistance » fin avril 2018. Sous titré « Pour ne pas perdre le nord », il représente une forme de manifeste politique du Quartier Libre des Lentillères.

production de l'espace » qui consiste à le planifier, à le fragmenter, à y localiser des fonctions, et à le vendre en autant de parcelles. Dans la continuité de son manifeste pour « le droit à la ville », il soutient une appropriation citoyenne de l'espace contre son aménagement :

« Il ne s'agit pas de localiser dans un espace préexistant un besoin ou une fonction, mais au contraire de spatialiser une activité sociale, liée à une pratique dans son ensemble, en produisant un espace approprié » (Lefebvre, 2001, p. 12)

Tandis que l'Écocité Jardins des Maraîchers apparaît sous plusieurs aspects comme une unité se suffisant à elle-même – en normant des fonctions et des pratiques, en affirmant des desseins dans un schéma – la multifonctionnalité mise en avant dans le projet est au contraire perçue par les opposants comme une simplification de la diversité des usages qu'abrite le lieu, voir d'une dépossession par la prise en charge publique d'un bien commun comme la terre nourricière. À l'image du tractopelle qui a laissé des dizaines de trous dans le sol, l'opération a fait apparaître la capacité de la puissance publique à transformer la fonction et l'usage des lieux, en l'occurrence, ici, à transformer la valeur agronomique d'un espace en valeur immobilière.

« Entre l'espace positionnel de l'ingénierie et l'espace relationnel de l'expérience, il ne peut qu'y avoir hiatus, ce qui s'avère facile à constater en cas de controverse spatiale. » (Lussault, 2009). Dans le cas des Lentillères, le décalage entre l'appréhension du lieu par les opposants et celle des pouvoirs publics est manifeste. Il apparaît pour les professionnels comme un *espace d'action*, centré sur le modèle de la ville compacte et adossé à l'idée de nature en ville. À l'opposé, les opposants tendent à considérer cet espace d'action comme leur *espace de vie*, les occupants aussi bien que les jardinier.es fréquentant le lieu ; ils *l'éprouvent* moins comme la forme figée d'un projet que comme une expérimentation prise dans sa forme *multidimensionnelle* (Bailly, 2015) et tenant compte des spécificités de son appréhension par celles et ceux qui y vivent :

« Nous aurions donc bien du mal à lui appliquer les catégories de l'urbanisme classique, qui réduit chaque espace à un usage unique, menaçant d'un même temps tout ce qui ne rentre pas dans une de ses cases » (texte *Boussole*)

L'aménagement urbain est ainsi questionné par les habitants de la friche et ouvre la voie vers de nouvelles expérimentations en matière d'habiter.

III – De la connaissance sensible du lieu à la constitution d'un savoir ancré

Dans leur introduction sur l'étude des mobilisations en défense de lieux, Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive expliquent comment l'enrôlement des savoirs joue un rôle clé pour

gagner en reconnaissance dans le débat public :

« À la topographie (de plus en plus modélisée) des aménageurs, urbanistes ou diplomates s'ajoutent, et parfois s'opposent, la connaissance savante des espaces et la maîtrise des outils de leur représentation graphique (manuelle ou informatisée) par les acteurs protestataires. » (Dechézelles et Olive, 2016, p. 17)

Aux Lentillères, cela se traduit par des formes hétérogènes d'enrôlement de la géographie, de la cartographie et de l'agronomie.

1. La controverse des terres polluées : une territorialisation de l'argumentation

En juillet 2010, Pierre Pribetich, qui occupe les fonctions d'adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de président de la SPLAAD déclarait lors d'un conseil municipal : « Tout est pollué dans le coin mais enfin bon, ils mangent les légumes qu'ils veulent manger » (communiqué, 8 juillet 2010). Il ajoutait 3 ans plus tard au journal *Le Bien Public* que « ces anciennes terres ne devaient pas être si exceptionnelles, sinon, les anciens exploitants ne seraient pas partis » (Le Bien Public, mars 2013). Bien que ce sujet soit marqué par l'absence de connaissance précise du dossier³⁴, il a entraîné la diffusion de l'affirmation, autour d'un flou quant à son exactitude. Pour les pouvoirs publics, cet argument s'inscrivait dans une logique visant à justifier l'urbanisation du site et à minimiser l'exceptionnalité des terres mise en avant par les occupants.

Du côté des Lentillères, ces incertitudes quant à la contamination des sols ont été prises en charge par différents acteurs protestataires. Tout d'abord, Jean-Pierre Koenig, le dernier maraîcher à avoir quitté les Lentillères, répondit aux accusations de P. Pribetich par l'intermédiaire d'une lettre ouverte. Pour lui, il s'agit de « très bonnes terres », que « plusieurs générations de maraîchers, par des apports répétés de fumier de cheval, ont enrichies de façon considérable ». Ses dires sont appuyés par une analyse de sol qu'il avait effectuée au moment de son installation en 1982 et qui révèlent un taux de matière organique important allant de 6 à 10 % (L'Utopik, octobre 2013). En plus de mobiliser l'expérience d'un ancien maraîcher de la zone, la controverse est traitée de manière plus scientifique par des universitaires rattachés à l'INRA. L'un d'eux a fait passer plusieurs prélèvements d'échantillons du sol dans un laboratoire d'analyse et les résultats ont révélé des traces correspondant au fond de contamination global normal d'un sol.

Enfin, en parallèle, et de façon plus collective, les occupants de la friche ont également procédé à

³⁴ Selon les recherches de Maud Chalmandrier, aucune analyse des sols n'avait été effectuée au moment des déclarations de P. Pribetich. Elles étaient basées soit sur l'étude d'impact rendu en juin 2011 qui a révélé deux zones circonscrites de contamination du côté de la partie maraîchère de la zone des Abattoirs (près du futur mail central et non placés sur des zones actuellement cultivées), soit sur les pratiques éventuellement nocives des maraîchers précédents.

des explorations de terrains pour déterminer les endroits où ils pouvaient s'étendre : ils ont par exemple banni le sud de la partie maraîchère de la zone où la structure d'un ancien bâtiment agricole s'était effondrée, entraînant des suspicions de présence d'amiante.

On observe dans cette controverse que les acteurs engagés dans la défense d'un lieu ou pour la reconnaissance de ses usages sont poussés à équiper leur cause de savoirs plus techniques et scientifiques. Au delà de la contestation politique, « dans différents contextes, la production d'expertises constitue un passage obligé pour les groupes qui prétendent contester le bien-fondé des projets » (Dechézelles et Olive, *ibid*, p. 16). Dans le cas des Lentillères, ces formes pratiques d'expertise résultent simultanément de la fréquentation assidue des lieux, par expérimentation directe (cas du Pot'Co'Le) et de la mobilisation de connaissances anciennes transmises d'une génération à l'autre (intervention de l'ancien maraîcher). Elles sont renforcées par une expertise plus traditionnelle menée par des acteurs scientifiques (chercheurs de l'INRA).

La controverse ayant opposée la mairie et les occupants sur le caractère pollué ou non des terres maraîchères est un exemple pertinent qui démontre comme l'appropriation et la connaissance de l'espace géographique sont au cœur de la mobilisation pour sa défense.

2. Le travail de cartographie : la carte comme outil militant

A côté de la géographie, la cartographie est elle aussi mobilisée. Il est aujourd'hui couramment admis que la cartographie moderne a constitué l'outil de prédilection au service des États pour un contrôle de l'espace et une délimitation de leur territoire (Lacoste 1976). Pourtant, on voit se développer de plus en plus un usage « par le bas » de l'outil cartographique, notamment grâce à la mise en accès de données de l'Institut Géographique National (IGN), leur exploitation pratique sous forme de sites (Géoportail) ou encore la conception de logiciels libres de système d'information géographique (QGIS). Les travaux de certains géographes ont mis à jour les liens qui pouvaient être faits entre production cartographique et usages militants dans le cadre d'un conflit socio-environnemental comme celui de la « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes (Pailloux, 2015 ; Barbe, 2017). Nous souhaiterions ici approfondir la question de l'utilisation de cartes en tant qu'outil militant constituant un détournement de son usage traditionnel.

La mobilisation aux Lentillères s'est très tôt accompagnée de représentations cartographiques pour illustrer le lieu défendu. Le plus souvent, les cartes sont coproduites par des occupants et des habitués ayant des compétences en matière de cartographie mais aussi de dessin. A

la différence des cartes produites par les aménageurs ou les urbanistes, ces cartes sont souvent plus créatives, plus esthétisantes et s’émancipent des règles formelles en matière de cartographie. Elles rendent compte d’une connaissance sensible du lieu et mettent à jour les dynamiques d’occupation : lieux habités, maisons détruites, espaces communs, terrains cultivés, etc. Tout en s’appuyant sur la morphologie urbaine déjà existante (voie ferrée, nom des rues, quartiers limitrophes), elles renouvellent la représentation du quartier par l’intégration des noms de lieux forgés par les occupants, renforçant l’idée selon laquelle « la dénomination accompagne l’appropriation de lieux » (Pailloux, 2015). Dans le contexte d’un « quartier libre », la toponymie est chargée de sens : clins d’œil, références et détournements sont courants. Parmi de nombreux exemples, on peut citer les lieux de vie Chez Papy, le Bougie Noire, les Flots Bleus, les Ronces, la salle polyvalente la Grange Rose, le lieu de réunion le Snack Friche, les jardins des Petites Lentillères, le Camping, l’amphithéâtre et le Bateau pirate.

Une carte a également été conçue sous forme de « récit cartographique » par l’une des occupantes ayant fait des études de géographie (cf. Figure 9). Intitulée « Vie et lutte du Quartier Libre des Lentillères », la carte s’est propagée un peu partout, des maisons occupées aux abris de jardins. En plus de renseigner sur l’organisation géographique de la friche, les dessins renvoient aux lieux et épisodes marquants de la lutte contre l’écoquartier depuis 2010.

Figure 9 : Carte « Vie et lutte du Quartier Libre des Lentillères »



Source : photo personnelle.

Cet aspect de la mobilisation montre ainsi le poids de la cartographie dans la mobilisation et l'importance politique de la maîtrise de la représentation du territoire dans la compréhension des enjeux sur le terrain de la lutte. Les cartes constituent des ressources de premier ordre dans le cours des disputes à portée spatiale :

« Servant autant à fixer qu'à faire bouger les lignes de force, les représentations graphiques des lieux disputés participent de la prétention, de quelque nature qu'elle soit, à faire valoir certains usages ou fonctionnalités plutôt que d'autres » (Dechézelles et Olive, 2016, p. 17).

Il conviendrait d'approfondir cette question des usages militants des sciences sociales, et en particulier de la géographie. Les remarques de Frédéric Barbe invitent à considérer les potentialités subversives, tant sur le plan disciplinaire que politique, d'une géographie *participative* et *appliquée*, pouvant constituer un support pour l'autonomie des usagers des lieux³⁵.

Conclusion

Entre contrôle, occupation, autonomie d'usage et réappropriation des savoirs, nous avons tenté de donner une image des diverses finalités en jeu lors de la lutte d'appropriation pour un espace comme celui des Lentillères. Notre développement a permis d'esquisser deux manières d'« aménager » l'espace, contenues dans son étymologie : administrer ou prendre soin. Sans nier la géographie qui fait ce lieu si singulier dans la ville, les opposants décident de *faire avec*, là où les aménageurs voudraient *construire malgré*. En prenant soin de l'espace plutôt qu'en le remodelant totalement, les opposants s'inscrivent dans une conception plus relationnelle de l'environnement. En ce sens, l'espace n'est pas seulement un contenant, mais aussi et surtout un contenu de l'expérimentation qui se construit.

35 Lire à ce sujet l'article de Frédéric Barbe, « La « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes, ou l'habiter comme politique », *Noroi*, 238-239 | 2016.

PARTIE 3

Du potager collectif au « Quartier Libre des Lentillères », quand la mobilisation entre dans un processus de territorialisation

A partir du printemps 2012, la mobilisation va se désigner de plus en plus à travers l'expression « Quartier Libre des Lentillères ». Celle-ci fait écho, comme nous l'avons vu dans la première partie, au milieu du 20ème siècle, époque à laquelle cette zone était encore constituée de terres maraîchères ; l'usage mémoriel de l'espace est utilisé à des fins stratégiques de légitimation du combat mené pour ces terres. Jacques Lolive (1999) qualifie de « territorialisation réactive » la valorisation d'éléments territoriaux menacés et la mobilisation de topiques dans la construction d'une argumentation contre un projet. Pour autant, s'agit-il uniquement dans notre cas d'une réactivation identitaire et nostalgique du lieu visant à réhabiliter l'image de l'ancien quartier des Lentillères ?

Se centrant sur les mobilisation « par le bas », le géographe Patrice Melé explore les traits spécifiques d'un régime de « territorialité réflexive », caractérisée, non par le temps long et l'ancrage, mais par une production de connaissances à propos d'une expérience quotidienne, la valorisation d'un espace proche et une mise en débat de son devenir :

« En effet, on peut considérer que les mobilisations locales constituent non seulement une forme de socialisation mais bien une forme de territorialisation parce qu'elles produisent des groupes, conscients d'une solidarité de destin reposant sur leur inscription spatiale. » (Melé, 2012 , p. 292)

Cette approche nous semble plus appropriée pour parler des Lentillères dans la mesure où, tout en étant une lutte contre un aménagement urbain, elle est aussi l'affirmation d'une autre manière de vivre la ville. En cela, « la territorialisation réflexive n'est pas la simple activation d'une identité territoriale préexistante, elle se développe dans le cadre même de la mobilisation collective. » (Bonny et Ollitrault, 2012).

A l'inverse de la reproduction d'une configuration sociospatiale donnée, il nous faut plutôt parler de recompositions plus ou moins significatives des espaces et des lieux, de reconfigurations des investissements ordinaires des acteurs et des engagements militants. Grange accueillant des

fêtes, Snack friche abritant des activités régulières (repas, bricolage, réunions), reprise d'une activité maraîchère avec son marché hebdomadaire, multiplication de petits jardins ; loin de ressembler à la reconstitution authentique d'un quartier, le « quartier libre des Lentillères » peut être perçu comme une entité géographique matérielle et imaginaire, qui tout en étant assez vaste pour permettre quantité d'expérimentations, sert avant tout à diffuser une certaine éthique de l'habiter et un haut degré d'autonomie.

Dans cette troisième partie, nous nous intéresserons aux modalités d'ancrage d'une mobilisation et à l'espace qu'elle parvient à se créer au sein de la ville. Il sera également question des mises en réseau de cette lutte à différentes échelles.

CHAPITRE 1 : Le « quartier des Lentillères », une mobilisation en recherche d'ancrage

Alors que la notion de quartier est l'objet de débats au sein de plusieurs disciplines³⁶, sa pertinence dans la structuration urbaine des grandes villes est aujourd'hui remise en cause, et son évocation ne serait interpréter qu'en terme de survivance nostalgique d'une communauté perdue ou d'un entre-soi revendiqué. Comme le rappellent Michel Coste et Marcel Roncayolo (1983), le quartier désigne souvent :

« la représentation choyée et indéfiniment vantée et vendue du « comme autrefois », [...] avec les vertus positives de communauté, rapportées contradictoirement soit aux solidarités d'un groupe social homogène, soit à l'équilibre organique du mixage »

Si l'énonciation d'un « quartier des Lentillères » comporte une dimension performative qui cherche à faire exister le lieu au-delà du quartier préexistant, plusieurs aspects de cette construction retiennent cependant notre attention. Tout comme dans un quartier « ordinaire », l'espace y est défini à partir de son appropriation et il est vécu comme support de sociabilités. Il est perçu à la fois comme une entité géographique et un élément sensible.

Nous allons voir dans ce chapitre comment interpréter le « quartier des Lentillères » comme la formation d'une éthique de l'espace habité.

I – Quand la mobilisation se confond avec l'espace

La formation d'un « quartier libre » peut être perçu comme une réelle expérience géographique, dans laquelle une mobilisation va s'identifier avec l'espace de lutte qui est le sien.

1. L'énonciation d'une identité spatiale

C'est sous l'expression « quartier des Lentillères » que l'évolution de la dynamique de la mobilisation a fait l'objet d'une énonciation collective. En effet, devant la nécessité d'adopter une appellation plus englobante pour désigner le collectif que l'habituel « Potager collectif des Lentillères », l'expression « quartier des Lentillères » apparaît pour la première fois en mai 2012 dans le tract « Une ferme dans ton quartier » et sur l'affiche associée, qui appellent à la mobilisation

36 Voir à ce sujet la synthèse de Anne-Lise Humain-Lamoure, « Débat : le quartier a-t-il encore une pertinence dans les grandes villes ? », www.hypergeo.eu/IMG/doc_Debat_sur_notion_de_quartier.doc (consulté le 22 avril 2018)

à l'occasion de l'ouverture du Jardin des maraîchers.

Comme le relate Yannick Sencébé, une chasse au trésor du quartier est organisée au cours de la fête annuelle du quartier des Lentillères en octobre 2012, à partir d'une carte élaborée par les occupants :

« Cette chasse au trésor fut l'occasion pour chacun de ses participants de parcourir le quartier, de prendre conscience de sa grandeur, de ses chemins, de ses lieux, de sa nature en friche et cultivée, de ses coins encore secrets, de ses limites, bref des éléments constituant un territoire approprié disposant même de son logo. En effet à cette occasion, un autocollant fut dessiné : « le quartier libre des lentillères », symbolisé par une carotte et une fourche croisées (cf. Autocollant), rappelant l'esprit de lutte autour des deux enjeux alimentaire et agricole de l'expérience et s'inscrivant l'expérience des communes libres à la suite de la référence historique parisienne. » (Sencébé, 2013, p. 22).

Le logo d'identification est décliné depuis partout et s'est étoffé avec le rajout d'un renard masqué comme mascotte (cf. figure 10).

Figure 10 : Plan du « quartier des Lentillères » selon les occupants + logo



Source : site internet du quartier des Lentillères (<https://lentilleres.potager.org/>)

De multiples supports de diffusion, d'information et de communication ont également vu le jour : deux sites internet (l'un pour le Pot'Co'Le et l'autre pour le Jardin des maraîchers), des listes e-mail de diffusion interne ainsi qu'un journal d'expression du quartier nommé « le Génie du lieu³⁷ ». On a donc un lieu désigné collectivement avec son plan, son journal, son logo. En 2014, le bandereau du site officiel des Lentillères, auparavant « Potager Collectif des Lentillères » est à son tour mis à jour pour devenir le « quartier libre des Lentillères ».

2. La réactivation d'une entité géographique

Au fil du temps, les occupants se sont également réappropriés la formule raccourcie « Les Lentillères », désignant jusqu'alors une portion floue de la ville dont la zone maraîchère fait partie et associée principalement au collège situé à proximité. Comme nous l'avons vu précédemment, la mobilisation s'est appuyée sur cette identité territoriale préexistante pour maintenir la préservation des terres agricoles :

« Le Potager Collectif des Lentillères fut nommé ainsi en souvenir de l'ancienne appellation du quartier et de la proximité du Collège des Lentillères bien connu des Dijonnais ». (Sencébé, 2014).

Le slogan « Une ferme dans ton quartier » ainsi que l'organisation d'un marché hebdomadaire permettent également à la mobilisation de se réinscrire dans l'histoire et la dynamique du quartier.

Cela ancre l'occupation dans le reste du quartier et dans la ville : dans le discours commun, la friche devient le signifiant principal de l'expression « les Lentillères » et ainsi l'élément central de ce quartier officiel qui lui préexistait. L'emploi de ce géographisme signale un usage courant mais contextuel du terme : « on va aux Lentillères », « les Lentillères amènent des légumes ». On comprendra qu'il s'agit parfois du lieu, d'autres fois des occupants dans le lieu ou ailleurs, le plus souvent d'un mot à large spectre, que seul le contexte d'énonciation précise (Barbe, 2016).

En même temps qu'elle ravive l'histoire du lieu, la mobilisation s'emploie à diminuer l'existence d'un projet d'aménagement autre que le sien, en se réappropriant par exemple l'appellation « Jardin des maraîchers » initialement dévolue à l'écoquartier. Le but recherché par les opposants est de travailler à configurer une entité géographique pérenne ; même si elle risque peu d'être appréhendée comme telle par les pouvoirs publics.

37 En référence à l'architecte en charge de l'aménagement de l'écoquartier qui avait déclarait à la presse locale toujours tenir compte « du génie du lieu » dans ses projets d'aménagement.

II – Une volonté d’enracinement au sein du lieu

A côté de sa délimitation géographique, l’idée de quartier incarne souvent des attributs symboliques, une vitalité, un esprit particulier ; un ensemble de facteurs qui façonnent l’aspect sensible d’un quartier.

1. L’attachement au lieu

Dans la littérature francophone, le thème spécifique de l’attachement au lieu est très peu présent (Sébastien, 2016). Il s’insère pourtant dans notre étude de cas, car à côté de son appropriation, la mobilisation est aussi le produit de formes d’attachement à la friche. A ce titre, l’appropriation qualifiée d’« existentielle » (Ripoll et Veschambres, 2005) se définit comme le sentiment de se sentir à sa place voire chez soi quelque part ; elle découle donc d’un sentiment d’attachement au lieu. Ce qui nous intéresse est alors de savoir comment le *lieu fait lien*, car :

« s’il est un espace physique, que l’on peut rejoindre ou éviter ; il incarne aussi bien une position éthique, qui se reconnaît bien au-delà de ses limites géographiques. » (texte *Boussole*)

Cette imbrication du spatial et du social n’est-elle pas à l’origine de ce qui fait un quartier ? Malgré une délimitation géographique identifiée stricte et une composition à mi-chemin entre l’espace privé, l’espace collectif et l’espace public, les multiples façons de fréquenter la friche répondent à une certaine définition du « quartier » entendu comme un espace défini à partir de son appropriation :

« Le quartier peut aussi désigner un territoire de convivialité ou de sociabilité, voire de communauté (quartier gay). Il est alors défini comme un espace vécu ou seulement représenté, une structure territoriale produite et imaginée par l’individu, mais néanmoins intelligible pour la collectivité, car imprégnée d’informations et d’apprentissages sociaux, par la fréquentation régulière d’espaces publics et/ou par des relations de voisinage »³⁸(Di Méo, 1994 ; Noschis, 1984).

Cette acception là, tirée d’une approche en géographie humaine et sociale, insiste sur la notion d’espace vécu et participe d’une vision idéalisée du quartier vu comme support de sociabilités qui le délimitent. Le lien social est donc un vecteur dans l’attachement au lieu. En effet, au-delà de la pratique jardinière, l’expérience agricole des occupants et des habitants du quartier prend une diversité de formes à travers la fréquentation et la pratique, la dimension sensible et affective. Des sociabilités nouvelles se tissent à l’intérieur de « l’archipel » des jardins et lieux de vie de la friche.

38 « Quartier », *Hypergéométrie* <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article533>, consulté le 22 mai 2018.

Dans la perspective d'un rapport à l'espace qui emprunte les voies de l'appropriation collective plutôt que de la propriété privée, « c'est l'attachement au lieu qui peut induire de telles identités enracinées, exploitant un registre de temporalité longue » (Sébastien, 2016). Or, de l'attachement à l'horizon d'enracinement dans le quartier, c'est bien vers une temporalité plus large que se projettent les occupants.

2. Une logique de l'appartenir

Nous prenons le soin de distinguer le « sentiment d'appartenance » et l'« appartenir ». Appartenir à un lieu revient à en *être partie prenante voire dépendant*, et dépasse largement le sentiment d'appartenance (Peylet et Saule-Sorbé, 2014). Cette conceptualisation se traduit chez les occupants par une volonté d'ancrage à travers l'énonciation d'une appartenance commune à un quartier, qui dépasse dès lors les logiques d'occupation de terres ou de squat. Mais comment passe-t-on de l'appropriation d'un espace (logique d'attachement) à un horizon d'enracinement (logique de l'appartenir) ?

« L'appartenir se tient ici dans l'illégalité, en dehors de la propriété privée, dans l'usage d'un lieu partagé en commun au nom même de la défense d'un bien commun : la terre nourricière » (Sencébé, 2014). En effet, la question de l'appartenir est appréhendée dans un contexte extrême, celui d'un squat urbain potager. On mesure alors le caractère paradoxal d'une telle configuration : comment « appartenir à un lieu qui ne vous appartient pas³⁹ » ? Nous émettons l'hypothèse que la mise en avant d'un appartenir par les personnes vivant sur place répond à une volonté de dépasser les termes de « squatteur » ou d'« occupant » par des formes renouvelées d'habiter en milieu urbain :

« La présence d'habitant.e.s sur ce territoire fait partie de son histoire paysanne, ainsi que de la lutte pour la défense des terres. Ces terres sont aujourd'hui intégralement liées à la vie qui s'y est inventée. Leur préservation exige qu'elles restent habitées, travaillées, partagées. » (texte *Boussole*)

L'articulation du passé maraîcher avec la défense actuelle des terres vise à faire ressortir une continuité dans l'identité des occupants avec leurs prédécesseurs. Dans un registre sensible, nous voyons émerger des formes discrètes d'autochtonie associées dans la lutte à une « histoire paysanne » enracinées. Ce que Frédéric Barbe décrit à propos de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes comme une manière pour « des occupants très jeunes, venant parfois de pays étrangers, très

39 Pour reprendre la formule utilisée par Sencébé dans son article « Appartenir à un lieu qui ne vous appartient pas. L'expérience du quartier libre des Lentillères à Dijon » (2014)

mobiles, fonctionnant en réseau étendu, [de dire] leur attachement au nouveau lieu » (2016, p. 113). Les occupants opèrent donc une fusion entre l'espace de lutte et l'espace de vie qui est le leur, l'un étant indissociable de l'autre⁴⁰.

Dans l'expérience du « quartier libre des Lentillères », appartenir à des lieux c'est *être pris* par eux. « C'est sans doute parce que l'appartenir à ce lieu se présente et se vit comme une lutte que le fait d'en être partie prenante en constitue l'une des dimensions fortes » (Sencébé, 2014). D'où cette volonté d'enracinement dans la fabrique d'un territoire, qui passe par l'usage des lieux et leur partage et se manifeste par le slogan « la terre à celles et ceux qui la cultivent ».

III – Un régime de territorialité réflexif ?

Dans la mobilisation, les collectifs, composés pour la plupart d'occupants, construisent par le discours des éléments valorisables sur leur engagement qui peuvent – en justifiant la protection de l'espace – venir légitimer l'acte d'occupation. Les acteurs se dotent ainsi d'une certaine vision de leur espace proche et c'est pourquoi nous reprendrons le concept de P. Melé en parlant de « territorialité réflexive ».

1. Opposer une vie de quartier au « vide urbain »

Dans une certaine mesure, les traits traditionnels d'un quartier sont réutilisés par les occupants dans leur argumentaire :

« Le Quartier Libre des Lentillères est un quartier à part entière, habité aujourd'hui par une centaine de personnes regroupée dans une dizaine de maisons collectives. La vie s'y organise autour d'espaces communs : un atelier d'auto-réparation de vélos, un espace de transformation de plantes médicinales, une « Rebouterie » pour se soigner simplement, un « Snack Friche » pour se rassembler, un atelier de couture, une grange qui devient garage automobile, salle des fêtes ou friperie, ... » (texte *Boussole*)

Dans cet extrait, on remarque que le réseaux de sociabilité fondé sur les relations de voisinage ou de proximité joue un rôle social très important ; à l'image d'une vie de quartier.

Les occupants se fondent sur une conception de microsociété politique organisée autour de lieux de vie et d'espaces mis en communs. Par exemple, un dimanche par mois se déroule « le dimanche des communs », une journée prenant la forme de chantier collectif autour de l'entretien des espaces

40 A titre d'exemple, on notera que la formule d'Élisée Reclus « Nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend » a été érigée en slogan dans les conflits socio-environnementaux contemporains, notamment dans l'opposition aux « grands projets inutiles et imposés ».

communs de la friche (réparation, aménagement, nettoyage). Avec P. Melé, on peut donc émettre l'hypothèse que « les situations de mobilisation locale dans lesquelles une définition des biens communs localisés est en jeu constituent des modalités de plus en plus répandues de conscience de soi de collectifs locaux » (Melé, 2011, p. 298). Cet exemple vient confirmer l'idée d'une « territorialité réflexive » aux Lentillères.

Pour approfondir cet aspect réflexif, nous souhaitons nous appuyer sur les travaux d'un groupe de recherche, le GRAC⁴¹ (Groupe recherche action), qui pose comme postulat que « l'idée de vie de quartier doit être comprise comme une véritable catégorie d'analyse »⁴². En effet, la notion de « vie de quartier » nous permet d'aborder une situation urbaine dans laquelle les habitants d'un quartier développent leurs propres dynamiques, comme c'est le cas aux Lentillères. Elle correspond à la configuration de l'occupation et à la façon dont elle s'est construite en six ans pour aujourd'hui être présentée comme un quartier :

« Loin des « espaces verts » conçus aujourd'hui en ville, ces terres n'ont jamais été mises sous cloche, isolées d'une vie de quartier. Elles ont, au contraire, toujours été habitées. Les maisons se sont vidées à la fin des années 90, et ont accueilli ensuite des générations d'occupant-e-s. »
(texte *Boussole*)

Avec cette logique argumentative, les occupants ont pu au fil du temps opposer au « vide urbain » de la friche qui a motivé le projet de « régénération urbaine » de la municipalité, une vie de quartier (qui n'existait pas lors de l'élaboration du projet). Il est intéressant de noter comment, dans l'extrait, la vie de quartier se définit comme le négatif d'une vision pacificatrice de la ville, incarnée par le projet d'écoquartier. La vitalité du quartier des Lentillères est construite pour s'opposer au « vide urbain » préexistant. Elle est donc plus liée à l'engagement des militants qu'à sa dimension proprement historique.

2. Renforcer l'ancrage territoriale de la mobilisation

La dimension performative de l'énonciation d'un « Quartier Libre des Lentillères » est perceptible dès ses débuts. A travers une formule qui interpelle, les opposants cherchent à faire exister simultanément l'acte qu'ils annoncent :

41 Le GRAC est une association de recherche existant depuis 2006 à Lyon. Le groupe se présente comme « le fruit de la rencontre entre sociologues travaillant depuis plusieurs années autour de la question de l'auto-organisation sur le terrain social, politique et culturel ». Il a publié plusieurs enquêtes disponibles en ligne : <http://cooprechercheaction.org/>

42 GRAC, « *Des vies de quartier à l'épreuve de la métropolisation : les cas des murs à pêches à Montreuil et du quartier saint-léonard à Liège* », Rapport final, Programme la ville ordinaire et la métropolisation, 20 août 2016.

« Pendant tout un moment le terme de « quartier des Lentillères » c'était plutôt une projection un peu volontariste pour donner une certaine ampleur à la lutte et ouvrir un imaginaire sans que ce soit d'ores et déjà une réalité. Et puis à un moment, à force de se projeter dans cette direction là, de se donner une certaine ambition, cela devient réel, et tu te retrouves face à de vrais enjeux de quartier. » (Olivier, *Contrées*, 2016, p. 374)

Dans cet extrait, la performativité du discours consiste à mettre en équivalence les actions menées par les occupants et leurs résultats. Il permet de comprendre comment la convocation du terme de « quartier » dans l'occupation et la façon dont elle s'est construite au fil des années a abouti aujourd'hui pour être présentée comme quelque chose de « réel ». On retrouve cette même volonté affirmative chez Y. Sencébé (« Un quartier est ainsi né d'une initiative citoyenne » (2012, p. 333)).

A partir de 2016, des membres de la mobilisation se sont mis à écrire et rédiger des brochures appelées « *Quartier libre* ». A travers une série d'entretiens avec des personnes qui « font vivre les Lentillères chacun-e à leur manière », il s'agissait d'exprimer la diversité des profils qui constituent cette expérience. Par la même occasion, retranscrire l'histoire de la lutte permettait de renforcer l'ancrage dans le quartier. Au fil des années, des lieux se sont imprégnés d'expériences et ont fixés la « mémoire des luttes » : les ruines de « la Villa » (l'une des anciennes maisons squattées) qui ont été reconverties en amphithéâtre ou bien les trous fait par la pelleuse dont certains furent transformés en land art.

Conclusion

Ainsi, c'est bien à partir d'une mobilisation collective que l'idée de « quartier » a été impulsée. Selon la dynamique, bien connue des sociologues depuis Simmel, le conflit renforce l'identité des groupes et raffermis les solidarités internes. Les différentes composantes de la friche sont ainsi montrées comme « un collectif partageant une vision commune (qui reste à construire en interne) dans la lutte par cet acte parole à partir de leur coexistence sur la même terre, le même lieu. » (Chalmandrier, 2016, p. 109)

De la lutte contre la disparition des dernières terres maraîchères de Dijon, la mobilisation se positionne désormais « contre la destruction du Quartier Libre des Lentillères » (texte *Boussole*). Les revendications se durcissent peu à peu : l'objectif n'est plus seulement d'alerter sur l'accès au foncier et donc appeler à la préservation des terres agricoles, mais aussi de défendre un lieu de vie

et d'expérimentation dans tout ce qui a construit son identité, indissociable de son illégalité. En effet, cet ancrage territorial fort et illégal est une composante essentielle de leur dimension contestataire et de son autonomie de fonctionnement vis-à-vis des institutions locales.

CHAPITRE 2 : Le « quartier des Lentillères » dans son rapport à la ville : ouvrir une brèche dans la métropole

La notion de « résilience urbaine » est de plus en plus utilisée au sein des sciences sociales (Paddeu, 2012). Adaptée à la géographie sociale, la résilience est sensée désigner la capacité des systèmes (sociaux, spatiaux, économiques, etc.) à se reproduire : « elle n'implique pas la continuité sans changement mais la capacité d'un enjeu à se maintenir, voire à intégrer, la perturbation à son fonctionnement. » (Djament-Tran *et al.*, 2012).

La problématique que nous souhaitons aborder est celle de la pertinence de l'utilisation du concept de résilience urbaine dans le cas des Lentillères. L'autonomie du quartier vis-à-vis des institutions interroge. Il s'explique par un ancrage territorial conséquent ainsi que par un réseau militant important. De plus, au vu de l'histoire de Dijon, la figure d'un « Quartier Libre des Lentillères » n'est pas sans rappeler certains parallèles avec l'espace autogéré des Tanneries.

Le concept de résilience supposerait qu'une mobilisation qui repose sur la préservation et la remise en culture des dernières terres maraîchères de la ville soit conciliable avec un projet d'écoquartier. Or, il apparaît que la dynamique des Lentillères ne puisse se maintenir avec la perturbation représentée par la vaste opération de requalification du quartier ; d'où une opposition frontale et un rapport conflictuel avec la mairie. Il semble plutôt que le conflit ne soit propice à une controverse plus générale sur l'aménagement et le développement durable de la ville. En cela, il a servi d'opportunité pour tester une voie urbaine alternative et autogérée visant à redonner une vocation au quartier tout en changeant radicalement de modèle. Plus qu'un objectif de résilience, la lutte vise à dessiner un horizon d'autonomie dans la ville.

I – Le quartier hors la ville : viser un en-dehors à partir d'une forme d'extériorité

Historiquement, le quartier des Lentillères s'est toujours trouvé dans une position géographique d'espace périphérique, en bordure de ville. Cette position de marge va être réinvestie par les occupants, au point d'être retournée de manière positive sous la forme d'un espace libéré du pouvoir de la ville et de son emprise.

1. Réinvestir un délaissé urbain

Dans la littérature, la friche urbaine a surtout été étudiée à travers une approche de la marginalité subie, imposée, en relation avec les concepts de précarité, d'exclusion et de pauvreté. L'image de la friche renverrait au point de convergence d'une double marginalité, socioculturelle et géographique (Catherine Rouvière, *Retourner à la terre*). Or, nous faisons l'hypothèse que la défense d'un espace en marge dans le cadre d'une mobilisation peut être un choix volontaire :

« De l'autre côté de la route, c'est la friche maraîchère des Lentillères. Des super terres à l'abandon et des tas de trucs engloutis sous les ronces et les ailantes. On va souvent s'y promener, on kiffe les friches. » (*Quartier libre n°6*, « Histoire(s) du quartier »).

Plutôt que de se focaliser sur le caractère marginal des friches, nous attirons l'attention sur la notion de « délaissé », illustrée par les termes de « super terres à l'abandon ». Alors que les friches sont communément désignées comme « des espaces vides, inutiles et inutilisés » (Vanhamme et Loubon, 2001), ce qui est souligné ici, c'est plus le gâchis provoqué par l'abandon d'un tel espace, qui peut regorger de potentialités multiples.

L'objectif des futurs occupants a donc été de récupérer ce type d'endroit délaissé par le modèle de croissance industrielle et urbaine dans le but d'en refaire un lieu destiné à l'agriculture et à l'alimentation. L'un des grands intérêts de la friche des Lentillères étant qu'elle offrait, de par son passé agricole, des infrastructures disponibles et appropriables que les acteurs ont su réinvestir et doter de nouvelles fonctions. Avec la naissance d'un « quartier des Lentillères », c'est donc à une opération de retournement du stigmaté que se livre les opposants, renversant ainsi la figure de la marge pour en faire un espace créatif et autonome vis-à-vis du centre.

2. Échapper à la conversion métropolitaine

A côté de cette volonté de réappropriation des délaissés urbains, il en est une autre plus politique, qui se retrouve dans le discours de certains opposants autour d'une critique large et diffuse du phénomène de métropolisation. Dans cette optique, la métropolisation est surtout vue comme la mise en œuvre de nouvelles modalités de gouvernance des projets urbains et par des programmes visant à accroître leur influence à l'échelle des territoires régionaux.

Le projet qu'un grand écoquartier puisse sortir de terre est perçu par les opposants comme un moyen de reconfigurer cet espace urbain, de le lisser par rapport à ce qui faisait sa texture singulière, à savoir des terres maraîchères en ville. La métropolisation est donc vu ici comme une

entreprise de conversion qui rentre en tension avec ce qui la précède. Un quartier sans grande valeur partiucière, même en bordure de la ville, participe pour autant à la production de l'urbain métropolitain ; « car si la métropolisation est un processus d'homogénéisation, de standardisation des espaces urbains, à chaque fois ce sont des hétérogénéités et des singularités qu'elle a à charge de convertir » (GRAC, 2016, p. 35).

Ce processus de conversion est aussi bien spatial que social. En effet, à côté du risque de destruction de la dernière portion de ceinture maraîchère, ce qui est pointé du doigt par les opposants c'est la logique qui vise à requalifier l'espace pour mieux le pacifier et l'aseptiser :

« Quand ce sont les friches qu'on occupe, quand ce sont dans les marges que nos vies se déploient, ce n'est pas seulement le temps qui efface nos traces. Ce sont les pelleteuses de la ville, le feu parfois, les projets immobiliers pour citadins modèles souvent, ou les lieux culturels et artistiques aux bottes de la municipalité qui lissent et ouvrent le passage à la gentrification. » (*Quartier libre n°6*, « Histoire(s) du quartier »).

L'opposition aux projets de la ville engendre de fait une position critique vis-à-vis des pratiques courantes d'aménagement urbain. Aux yeux des opposants, le besoin en logements sociaux, traité à travers le principe de « mixité sociale » dans le projet d'écoquartier, est montré comme un prétexte pour construire des biens destinés à attirer les classes moyennes dans la ville-centre, et donc favoriser les processus de métropolisation et de gentrification accusés d'aggraver les inégalités sociales et spatiales.

Ainsi, plus que la seule défense d'un lieu face à la métropolisation, le « quartier des Lentillères » se veut être un espace subversif en ville, encore porteur d'une urbanité populaire et insubordonné aux pouvoirs publics. Il revendique un statut de « marge génératrice » :

« Si elles perdent ainsi progressivement leur statut de terrains vierges promis à de nouvelles explorations, les friches n'en gagnent pas moins à être repensées en tant qu'espaces publics, non pas pour leur appliquer les figures pacifiées des traditionnels squares, parcs et autres skate-parcs équipés de façon générique : elles doivent continuer de générer le trouble et l'incertitude, demeurer des lieux promis à l'invention. » (Alexis Pernet, « Des marges génératrices », 2014, p. 183)

3. Un « en-dehors » favorable aux pratiques alternatives

Si le quartier des Lentillères se trouve en bord de ville, cette position excentrée a été positivée par la mobilisation pour en faire un « en-dehors », c'est-à-dire un lieu extérieur aux pratiques d'aménagement de la ville.

L'« en dehors » est un terme souvent mis en avant par les opposants pour désigner un lieu où l'on

sort du cadre de la ville, donc de son emprise et de son contrôle. Cela se traduit par des situations où l'illégalité est redéfinie sous les termes d'un « droit aux pratiques alternatives d'autonomie » (Pailloux, 2015). Parmi ces pratiques, certaines sont rendues illégales par leur localisation sur la zone du futur écoquartier. C'est le cas de la culture des parcelles occupées aussi bien par le Jardin des maraîchers que par le Pot'Co'Le ou les jardins individuels. D'autres pratiques, quant à elles, sont partout illégales : l'occupation de logements vacants, la récupération et la réutilisation de semences paysannes, ou encore, en fonction des codes et des plans locaux d'urbanisme, l'installation d'« habitat alternatif léger et mobile ». Si l'illégalité n'est pas une condition, toutes ces pratiques sont revendiquées comme des « réappropriations », aussi bien par les militants du milieu squat que par le mouvement des paysans sans terre. Constituées comme une catégorie d'action permettant d'« être en cohérence » avec ses idées, elles sont surtout des formes de légitimation garantissant l'identité militante du lieu (Pailloux, 2015). Certains habitants jugent cette situation d'illégalité « précieuse » et considèrent qu'une « régularisation » de cet espace impliquerait la destruction des cabanes voire la fin des « expérimentations ».

Selon la même logique, l'« en-dehors » construit dans le quartier vise une autonomie vis-à-vis de la sphère de l'économie marchande :

« Nous ne voulons pas que nos besoins soient dictés et gérés par la loi du marché. [...]. Nous ne cherchons pas à vivre en autarcie mais nous essayons de faire que la vie du quartier nous rende chaque jour moins dépendant-es de nos revenus individuels. » (texte *Boussole*).

Les occupants cherchent à répondre aux besoins matériels les plus quotidiens de façon collective, en mettant en place des caisses communes, en cultivant des légumes, en récupérant des matériaux, en réparant ce qui peut l'être, en mutualisant ce qui peut être partagé, en bricolant, en construisant afin de se passer le plus souvent possible d'argent. Ces pratiques peuvent se rapprocher de ce que Castells a décrits comme des « pratiques économiques alternatives »⁴³ (Castells et al., 2012). Il faut comprendre les pratiques économiques alternatives comme des « pratiques conscientes orientées vers une économie fondée sur la valeur d'usage » ou, plus simplement, comme « un large éventail d'activités économiques – des potagers urbains au baby-sitting coopératif – qui n'impliquent pas d'échange monétaire » (*ibid*). Toutefois, la comparaison rencontre des limites : Castells théorise ces pratiques dans le cadre d'une étude sur la naissance de nouvelles cultures économiques post-crise de 2008 aux Etats-Unis, là où elles se sont développées aux *Lentillères* dans le cadre d'une lutte pour expérimenter des modes de vie alternatifs, voir anticapitalistes, et par la prégnance déjà forte du « do it yourself » (DIY) dans le milieu squat. Il

43 Flaminia Paddeu fait référence à ces pratiques dans son étude sur le développement de « l'agriculture communautaire urbaine » dans le contexte de crise urbaine à Détroit (Paddeu, 2012)

n'empêche que ces pratiques, proposées par des individus ou des groupes d'individus, sont pensées hors de toute institution, et participent de plus en plus à la création de nouvelles solidarités et au renforcement d'une communauté à l'échelle du quartier (Paddeu, 2012)

II – Le quartier dans la ville : de la concurrence à la confrontation

Parallèlement à sa croissance au sein du quartier, la mobilisation n'a cessé de se montrer dans les rues de la ville. Loin de créer un espace coupé du monde où régnerait l'entre-soi militant, l'un des enjeux principaux a été de médiatiser le combat pour la défense des terres maraîchères auprès des habitants de Dijon. Au cours d'actions créatives et inattendues, il s'agissait de diffuser l'existence d'un « quartier libre des Lentillères » à Dijon tout en maintenant un rapport de force conflictuel avec la mairie dans l'espace public.

1. Quand le quartier se manifeste : faire irruption dans la ville

Pour fêter la première année d'occupation, plusieurs membres du Pot'Co'Le ont investis les halles du marché couvert de Dijon le 26 mars 2011 avec leurs binettes, pioches, faux, ainsi qu'une sono et des slogans. En décembre de la même année, alors que se tenait le conseil municipal à l'intérieur de la mairie, les opposants organisèrent une soupe de soutien au potager collectif sur la place de l'hôtel de ville. Lors d'une manifestation, les rails du tramway en construction, symbole de la politique d'aménagement de Dijon et de la volonté des élus d'en faire une ville de référence écologique, furent investis. Les manifestants y plantèrent des banderoles telles que : « S'ils expulsent, on labourera le bitume ». Au mois de mars 2013, alors que dans le cadre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'écoquartier le commissaire enquêteur tenait une permanence dans la mairie annexe du quartier Mansart – tout proche des Lentillères – des opposants accrochèrent une banderole avec inscrits dessus « Une ferme dans ton quartier » devant la mairie. La suite de l'action est relatée dans l'une des brochures du quartier :

« On est une trentaine dont plus de la moitié à vouloir le rencontrer. On a quelques trucs à lui dire et surtout pas mal d'objet à lui montrer. Le thème est libre, alors on va dans son bureau à tour de rôle, lui amener pêle-mêle de la terre des Lentillères, des outils de jardin, des semis, des légumes, des affiches, des textes qu'on a écrit, des pièces de motoculteurs ... »(*Quartier Libre n°6, Histoire(s) du quartier*)

Le point commun à toutes ces actions est l'idée de placer la contestation avant le dialogue. Cette stratégie se décline par des actions coup de poing et des démonstrations en acte dans la ville. A ce propos, Fabrice Ripoll souligne que :

« Les actions dites « non institutionnelles », « non conventionnelles » ou « protestataires » (grèves, pétitions, manifestations, occupations, barrages...) sont privilégiées par ceux qui n'ont pas ou peu accès aux arènes politiques institutionnelles. Elles apparaissent donc surtout face à des structures des opportunités politiques relativement fermées » (Ripoll, 2008, p. 85)

Face à un système de négociation verrouillé au regard de l'ambition des objectifs défendus par les opposants (préservation de terres à urbaniser et défense d'une réappropriation autogérée des lieux), leur refus de se conformer aux règles du dialogue institutionnel avec les pouvoirs publics est apparu comme un moyen pour conserver la plus grande marge de manœuvre possible dans la construction de l'expérimentation sociale des Lentillères. Ce mode de contestation possède également une dimension idéologique :

« C'est aussi une façon d'agir pour ceux qui ne *veulent pas* entrer dans ces lieux et luttes de pouvoir, qui refusent de « faire de la politique » et de se penser comme acteur « politique » » (*ibid*, p. 84)

Les opposants, en combinant des pratiques concrètes et des symboles renvoyant à l'univers paysan, ont construit une figure de l'autochtone, à la frontière entre identité urbaine et rurale. En se mettant en situation de « paysans sans terre » au plein cœur de la ville, ces jeunes maraîchers utilisent la forme de l'irruption, sans pour autant relever d'une opération de victimisation. Il s'agit d'inverser les stigmates identitaires, faisant partie du processus de domination, et de s'insérer dans un imaginaire : celui des luttes paysannes et des révoltes agraires (Sencébé, 2013).

2. Un lieu contre-culturel qui tisse ses affinités

Le quartier des Lentillères ne s'est pas cantonné à être un lieu d'agriculture urbaine. Si la dimension agricole est au fondement de la lutte, elle constitue un élément parmi d'autres visant à recréer une vie de quartier et à imaginer un autre rapport à la ville.

A ce titre, la mobilisation regorge d'initiatives qui se rapprochent plus de la culture que de l'agriculture. Dès ses débuts, le Pot'Col'Le a organisé des repas collectifs, des soirées conférences, des projections-débats. Puis, une ancienne grange a été réaménagée et baptisée la Grange rose pour en faire un lieu polyvalent accueillant notamment fêtes, concerts et marchés. Deux grandes fêtes sont organisées chaque année, au printemps et à l'automne, à la fin de la saison maraîchère, en guise de journée « porte ouverte ». La programmation musicale est variée et peut faire venir des groupes relativement connus⁴⁴. Les Lentillères représentent un lieu culturel, ou plutôt contre-culturel au sein

⁴⁴ Lors de mon terrain, j'ai pu assister au concert d'un groupe anglais nommé The Evil Ussets. Le concert était à prix libre alors que le groupe se produisait 3 jours plus tard à la Maroquinerie (Paris) pour un billet à 20 euros.

de la ville, à l'image de l'espace autogéré des Tanneries.

L'agenda culturel et militant des Lentillères s'est peu à peu imposé dans l'agglomération dijonnaise. Pour se faire, un travail de diffusion et de communication dans la ville a fait grandir les sympathies. Un cinéma d'arts et essais connus à Dijon, l'El Dorado, leur a déjà laissé « carte blanche » le temps d'une soirée afin de proposer des légumes et d'animer une soirée projection-débat⁴⁵. Un comité de soutien s'est également formé, composé de gens d'Alternatiba, d'Attac, etc.

A côté des activités culturelles, les Lentillères représentent également un lieu de production de savoirs critiques mis au service de la lutte. Parmi les opposants, beaucoup ont fait des études supérieures. On compte aussi quelques enseignants-chercheurs de l'Université de Bourgogne dans les rangs des opposants.

Ce côté de la mobilisation fut mis en avant avec l'organisation d'un séminaire en avril 2018 qui s'est tenu en plein centre-ville, dans un lieu nommé la Ferronnerie. Intitulé « Fragmenter l'urbain », il se déroulait sur 3 jours de « discussions et d'ateliers pour se constituer ensemble un arsenal critique, défaire la métropole et imaginer une autre ville. » (extrait de la présentation). Le séminaire était à l'initiative d'un groupe d'étude sur les politiques urbaines né un an plus tôt aux Lentillères et ayant à cœur de « lier la défense de cet espace occupé à une critique de la métropolisation dijonnaise ». Il a fait intervenir des enseignants-chercheurs de plusieurs universités (Caen, Lyon 2, Dijon) et traitait de thématiques telles que « la métropolisation comme nouveau paradigme de gouvernement » ou « la critique de la ville durable ».

3. Une concurrence avec la ville sur le terrain du sensible

Pour fêter ses 8 ans d'occupation, une « Semaine de résistance » intitulée « A l'assaut de la métropole » a été organisée. L'objet de cet événement était de réaffirmer la volonté des opposants de défendre les terres agricoles tout en réclamant l'abandon de la phase 2 du projet d'écoquartier. Du 19 au 29 avril 2018, des activités furent organisées aux Lentillères : ballade botanique, aménagement des espaces publics de la friche, chantier de réparation d'un mur. La dimension festive était également présente avec des repas et des concerts sous chapiteau durant le week-end.

45 Il s'agissait du film « La fête est finie » de Nicolas Burlaud, racontant les effets des politiques d'urbanisme sur les quartiers populaires à Marseille.

Figure 11 : Affiches de la « Semaine de résistance » + manifestation du 28 avril



La semaine fut marquée par deux événements dans le centre-ville. Le premier fut une manifestation à vélo – appelée « volte à vélo »⁴⁶ –, qui pris la forme d'une déambulation dans les rues de Dijon avec plus d'une centaine de participants à vélos, richement décorés pour l'occasion à l'aide de fanions représentant le logo des Lentillères. La manifestation – non déclarée en préfecture – partait des Lentillères pour se rendre devant le siège de Dijon métropole. En plus de se faire voir et de créer un événement inhabituel dans la ville, il s'agissait d'annoncer la manifestation du 28 avril – à pied cette fois – par la distribution de tracts. Cette seconde manifestation de soutien au quartier des Lentillères se déroula un samedi et réunit environ 500 personnes. Elle pris des allures carnavalesques : le cortège était composé d'un tracteur surmonté d'une grande tête de renard (l'animal symbole du quartier), d'un groupe de percussionnistes, d'un char à vélo pour les enfants, de cotillons et confettis, tandis que la plupart des participants s'étaient déguisés avec des couleurs vives ou des masques de renard.

Ces deux événements constituent une autre entrée pour saisir la particularité de la mobilisation. En effectuant des actions en ville, il s'agit de donner une forme et une image au quartier des Lentillères lorsqu'il s'expose hors de son périmètre.

46 Le terme « volte » est utilisé sous la plume de l'écrivain de science fiction Alain Damasio dans son livre « La zone du dehors » (1999) pour décrire un groupe révolutionnaire. Il semble qu'il ait été repris ici pour se substituer au terme traditionnel de « vélorution ».

Tout d'abord, soulignons le fait que le quartier et la ville soient reliés et articulés dans ce genre d'action. D'un côté, le quartier sert de « base » pour le départ ou l'arrivée d'une manifestation et des préparatifs s'y déroulent les jours précédents. Ainsi, avant la manifestation cycliste, des ateliers mécaniques coopératifs offraient des échanges de savoirs et de compétences pour la réparation et l'entretien des vélos. De l'autre côté, c'est la ville qui est visée, servant autant de cible que de terrain d'affrontement pour dénoncer le projet d'écoquartier. Il s'agit de porter la critique devant des lieux symboliques du pouvoir (siège de Dijon métropole, préfecture) tout en s'attirant la sympathie des habitants et des passants par le biais de formes d'actions festives et revendicatives. L'usage du vélo est souvent utilisé dans les mobilisations aux revendications écologiques et devient un moyen de se mouvoir différemment en ville tout en étant vecteur de lien social (Reynaud-Desmet, 2012). Cependant, lors de la grande manifestation piétonne, un dispositif policier conséquent avait été déployé par la mairie, avec des forces de l'ordre quadrillant les rues du centre. Sous prétexte de manifestation non-déclarée, un cordon de policier empêcha des manifestants de rejoindre le lieu de rassemblement, entraînant la séparation de deux cortèges avant leur réunification au début de la manifestation.

Ce dernier exemple est révélateur des tensions que la ville peut produire avec ce qui lui échappe. En effet, l'organisation d'événements contestataires pris sous une forme festive est une stratégie délibérée des opposants visant à renouveler le répertoire traditionnel de l'action collective (Tilly, 1984). A cet égard, l'annonce de « joyeusetés radicales » pendant la Semaine de résistance traduit bien l'esprit des Lentillères. Les deux manifestations en ville sont les seuls éléments figurant en gras sur le programme, preuve de leur importance dans le déroulé de la semaine. Le carnaval se base également sur la subversion. Historiquement, il emprunte à des coutumes et traditions sur la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps en même temps qu'il est un moment d'inversion et de retournement de l'ordre social. Cet imaginaire lié à la culture carnavalesque est repris par les opposants qui manifestent avec fourches et tracteurs en ville et revendiquent la terre « à celles et ceux qui la cultivent ».

Ainsi, c'est bien une concurrence sur le terrain du sensible qui se joue lors de ces moments. Les opposants entendent démontrer que si la ville rencontre des succès certains sur le plan du marketing urbain, comme sur celui de sa politique de réaménagement, elle échoue dans la conversion sensible de la ville et ne parvient pas à recouvrir l'extrême diversité des formes de vie urbaines.

Conclusion

Sans correspondre exclusivement à une mise à l'écart de la société, on constate que la construction d'une forme d'extériorité à la ville joue un rôle clé dans la fabrication d'un contre-modèle. Comme l'écrit Frank Saint Girons (2014), « les friches urbaines ont, de ce fait, constitué l'expression visible d'une marginalité volontaire, lieux dans lesquels se développent et se construisent de nouvelles territorialités. ».

D'une manière singulière, l'expérimentation des Lentillères donne à voir ce qu'il se passe là où les habitants d'un quartier développent leurs propres dynamiques et souhaite démontrer en acte qu'il est possible de faire exister un quartier qui a ses propres capacités d'agir. La rhétorique politique, très présente dans la lutte, cherche à démontrer que de la même manière que la métropolisation fait l'urbain, le reconfigure et en redessine les pratiques, les occupants parviennent à faire exister un quartier avec une autonomie constitutive.

Chapitre 3 : Articuler lutte localisée et réseaux

Le cas des Lentillères fait apparaître des alliances hétéroclites entre les occupants mobilisés et d'autres individus ou entités formant des collectifs qui ne sont pas nécessairement ancrés dans l'espace en jeu. Ainsi en est-il du milieu paysan local, et à une autre échelle, des mouvements alternatifs territoriaux. Ces milieux se côtoient et échangent à l'occasion par exemple de l'organisation de chantiers collectifs ouverts aux coups de mains extérieurs ou d'échange de graines entre le Jardin des maraîchers et certains paysans. De plus, les échanges réguliers avec le réseau européen Reclaim the Fields permettent de relier l'expérience des Lentillères à des actions et réflexions politiques plus globales autour de modes d'occupation de l'espace et de production agricole alternatifs. Ainsi, nous souhaitons montrer dans ce chapitre comment s'articulent un « haut lieu politique » (Barbe, 2016) et des mises en réseau plurielles et à des échelles variées.

I – Les mises en réseau de la lutte

Nous observons deux formes de mises en réseaux, celle d'agriculteurs habitant dans le périmètre du département (Côte d'Or), celle de militants agissant dans des luttes territoriales à l'échelle nationale.

1. Les Lentillères et le milieu paysan local

Il y a une réelle volonté chez les occupants de s'identifier au monde agricole. C'est la problématique de l'accès au foncier et de la défense des terres agricoles, très sensible chez les agriculteurs, qui les en a rapprochés. La dimension agricole des Lentillères a été soutenue à différents niveaux par plusieurs paysans locaux de Côte d'Or.

En plus des nombreux liens tissés avec les maraîchers du Pré Vélot (là où travaillent les Koenig), les aides logistiques sont nombreuses grâce aux liens qui existent avec des paysans via les rencontres personnelles ou les réseaux familiaux. Les « maraîchers » ont donc pu acquérir beaucoup de matériel d'occasion et bénéficient de transmissions de savoir-faire et d'échanges de graines. Pour exemple, ils ont rencontré un paysan éleveur en bio lors d'un repas de soutien aux « faucheurs volontaires » fin 2012 (Sencébé, 2013). Déjà présent à l'action de défrichage de 2010, il a fait 50 km en tracteur pour les approvisionner gratuitement en fumier, accompagné à cette occasion par une manifestation à vélo des occupants pour traverser la ville.

Ces liens ne sont pas anodins car les rapprochements entre mouvements écologistes et agricoles d'une part, et mouvements squat et agricoles d'autre part, n'ont rien d'évident, ni de récurrent. A l'image d'un réseau polytopique (Nahmias, 2017), les expériences d'agriculture urbaine des habitants des Lentillères sont reliées les unes aux autres et s'étendent en dehors de la ville à travers des relations d'échanges et des flux avec le milieu paysan local.

2. Les Lentillères dans les mouvements alternatifs territoriaux

Les Lentillères sont également liées à une partie du monde agricole par leurs réseaux de luttes. L'occupation des terres de 2010 qui a donné lieu à la création du Pot'Col'Le participe concrètement à la dynamique de territorialisation des luttes altermondialistes et « néo-paysannes » qui réémergent depuis la fin des années 2000 de Reclaim the Fields aux zones à défendre.

Fin 2010, tandis que l'expérience du Pot'Co'Le mûrit, la première rencontre de la branche francophone de Reclaim the Fields a lieu aux Tanneries. Elle réunit :

« Une quarantaine de personnes environ, issues de milieux et dans des contextes différents : villes, campagnes, hybrides entre les deux, lieux de vie/d'agriculture collectifs, saisonnier-e-s agricoles, associations de type AMAP, syndicat agricole, agriculteur-ices / paysannes en activités, à la retraite, en projet ou en rêve, quelques personnes assez calées sur les questions juridiques, potagers collectifs en ville, étudiant-e-s chercheur-euses à l'INRA, gens qui venaient "se renseigner", expérimentateur-ices, personnes désireuses d'approfondir, de développer et consolider des liens villes - campagnes, des gens en lutte contre des projets mégalo, etc. » (Compte-rendu rencontres francophones Reclaim the Fields, 2010).

Plus récemment, en 2016, des membres des Lentillères ont participé à des journées de rencontre autour des luttes foncières en France, organisées par Terre de Liens Normandie⁴⁷. En plus de la filiation directe et forte avec la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, les Lentillères ont soutenu de nombreuses occupations territoriales qui ont émergé par la suite : ZAD du Testet à Sivens lié à la construction d'un barrage sur une zone humide, ZAD de Bure dans la Meuse pour s'opposer au projet Cigéo d'enfouissement de déchets nucléaires. Les Lentillères figurent ainsi parmi la liste des signataires d'un appel pour une coordination des luttes territoriales en France, publié en décembre 2017⁴⁸.

47 Rencontres qui donnèrent lieu à l'édition d'un livre, « Des grains de sables dans la pelleuse », Terre de Liens Normandie, 2017.

48 Le communiqué, intitulé « Préparons-leur un hiver ardent ! » est à lire ici : <https://lundi.am/Preparons-leur-un-hiver-ardent>

Conclusion

En s'opposant à un projet destructeur de terres agricoles, la mobilisation des Lentillères, bien que prenant place en ville, adopte des revendications proches du milieu paysan : pouvoir accéder à la terre pour la cultiver et pouvoir la cultiver en dehors des logiques productivistes et industrielles. Mais progressivement la critique s'est étendue et vise désormais la domination de la ville sur les espaces ruraux. En fustigeant la mise à mal de l'autonomie paysanne provoquée par les formes actuelles d'urbanisation, à travers une critique de l'arrondissement du foncier péri-urbain par la métropole, les personnes investies aux Lentillères tentent d'inventer des politiques qui ne seraient plus « urbanophiles » (cf. Séminaire « Fragmenter l'urbain »).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les luttes urbaines à l'épreuve du développement durable

Alors que le développement durable est devenu l'un des nouveaux paradigmes de l'action publique, il peut sembler contradictoire d'établir un lien entre la multiplication des conflits d'aménagement et la montée en puissance d'une critique écologique et sociale du modèle de société dans lequel ces projets s'inscrivent. Mais comme le souligne Lélia Reynaud-Desmet, chargée d'urbanisme en région parisienne :

« Alors que les idées écologistes s'institutionnalisent, notamment à travers l'avènement du concept de développement durable, on semble observer depuis quelques décennies l'émergence de courants plus « radicaux », prônant une remise en question globale du modèle d'organisation social existant et revendiquant parfois des actes de désobéissance civile. » (2012, p. 36)

Tandis que les luttes urbaines des années 1970-80 revendiquant un « droit à la ville » avaient débouché sur la constitution de véritables « compromis territoriaux » entre activistes urbains et décideurs publics (Pattaroni 2011), ces compromis sont de plus en plus fragiles aujourd'hui. La « tolérance » des pouvoirs publics et l'ouverture d'esprit de certains élus par rapport à des formes urbaines alternatives devient incompatible avec le modèle de la ville compacte fondée sur une économie de la rareté de la surface de foncier disponible et des politiques de planification et de densification urbaine. Ce sont ces décalages à la fois sur ce qu'est la ville, sur ce que les acteurs en attendent, sur la place que prend le citoyen dans sa production, qui ont façonné le conflit des Lentillères.

Par ailleurs, notre étude de cas s'est révélée riche pour étudier les différentes définitions données à l'écologie, selon sa face institutionnelle ou contestataire. On retrouve chez les opposants cette idée que « les éco-quartiers apparaissent comme une utopie pacifiée, présentant un visage harmonieux de la ville à venir qui laisse entendre que les contradictions ne seraient plus qu'un mauvais souvenir » (Pattaroni, 2011, p. 55). A rebours de sa dimension sociale et participative, le visage du développement urbain durable, en tant qu'abolition des contradictions et des conflits, crée des tensions dans sa capacité à accueillir une diversité dans les manières d'habiter la ville. Dans notre étude de cas, aussi bien le nom « Jardin des maraîchers » donné à l'écoquartier que le déménagement forcé de l'espace autogéré des Tanneries traduisent un processus de neutralisation et de conversion de territorialités préexistantes au profit de la ville durable.

Pour aller plus loin, nous pourrions étudier le processus en cours de métropolisation à Dijon et voir, à partir des tensions produites et des conflits liés à des projets de réaménagement urbain, si la diffusion du phénomène métropolitain est homogène selon les parties de la ville concernée.

L'expression territoriale des conflits

Dans l'étude des Lentillères, l'ancrage territoriale du désaccord marqué avec la politique municipale est fondamentale. La marge qui, dans la friche urbaine réappropriée, trouve une expression territoriale, peut être assimilée à un lieu d'expérimentation, de création et d'élaboration, le tout dans un cadre subversif et alternatif. La friche urbaine est envisagée comme une zone alternative, opposée au territoire central, parce qu'elle développe des formes territoriales nouvelles et met au point des territorialités réflexives. Elle forme ce que les opposants appellent un « contre-territoire » qui invite à prendre en compte d'autres formes de vie urbaine.

Alors que la politique de la ville apparaît avant tout comme une des modalités de la territorialisation de l'action publique (Genestier et Jacquenod-Desforges, 2011), parallèlement, dans les catégories militantes, le pouvoir est de plus en plus analysé et critiqué depuis son aspect matériel et devient indissociable des projets d'infrastructures qu'il met en œuvre. La lutte contre un projet d'aménagement devient un combat contre la métropolisation accélérée de la ville, qui va de pair avec une critique de concepts tels que la « ville durable » ou la « smart city ».

Ainsi, on observe que la reterritorialisation de la contestation s'intensifie par un travail de spatialisation des enjeux politiques. Dans cette évolution, il est intéressant d'analyser comment la culture du sol devient un motif de plus en plus prégnant au sein des mouvements alternatifs qui opèrent, à l'instar des Lentillères, une territorialisation de leur lutte et de leurs revendications pour s'opposer aux projets d'infrastructures.

Des liens étroits avec la géographie

En s'intéressant aux dimensions spatiales et territoriales de la mobilisation du « quartier des Lentillères », nous avons privilégié une méthode géographique s'appliquant à faire ressortir les principales caractéristiques d'un espace en tant que territoire créé et dominé par l'usage, disposant, de surcroît, de qualités physiques intrinsèques. A travers l'analyse d'un mode d'action renouvelé qui

consiste à occuper un lieu pour le défendre, à cultiver la terre pour résister, nous avons également essayé d'expliquer en quoi l'on peut parler d'une radicalisation de la contestation environnementale (Subra, 2017), symbolisée par l'émergence de « zones à défendre » à différents endroits en France.

A l'heure actuelle, il nous semble pertinent de soumettre la notion de « lutte territoriale » à une analyse critique. Il s'agit de l'appréhender moins comme une expression affiliée à des groupes d'opposants que comme une notion produisant des effets sur le réel. A mesure que se développe une opposition croissante et récurrente à des projets d'aménagement du territoire – locaux ou nationaux – une telle notion tend à devenir de plus en plus opératoire, aussi bien pour les acteurs de la contestation que pour les aménageurs. Dans ce contexte, il est surprenant d'observer à quel point le champ militant confère une importance renouvelée à l'espace, censée favoriser une mutation des imaginaires davantage tournés vers la géographie. Ce déplacement se caractérise par des grilles de lectures en terme de territoire et de réseaux, d'interstices et d'archipels dans la ville, de liens qui se tissent et s'intensifient entre des lieux. L'exercice de cartographie autonome qui se nourrit de savoirs et de pratiques impliquées en est un exemple.

Finalement, on peut voir ici une invitation pour les géographes à travailler sur ces mobilisations territoriales, tant les thématiques abordées par les opposants à un projet sont transversales aux problématiques de la géographie, qu'il s'agisse de l'accès au foncier, de l'appropriation de l'espace, de l'attachement à un lieu, des différentes conceptions de l'environnement, de la résurgence du droit d'usage et des communs, de l'utilisation d'outils cartographiques, etc.

En guise d'ouverture, j'aimerais ouvrir la réflexion sur l'ampleur nouvelle et inédite que prend le concept d'« habiter » depuis les années 2000 (Lazzarotti, 2012). Celui-ci propose de considérer l'expérience géographique, à la fois singulièrement et collectivement, comme dimension spécifique et primordiale de notre rapport au monde. Avec cette notion d'habiter, l'insistance est donnée moins sur l'environnement – qui a pour défaut de se définir par rapport au centre qu'il environne – que sur les attachements des êtres humains à un milieu de vie.

Sur le terrain, la logique de justification du recours à l'occupation pour freiner un chantier se décline sous la forme d'une diversité des *manières d'habiter*. Elle met en avant le droit d'usage sur le droit de propriété, favorise une réflexion sur les habitats écologiques et les pratiques de soin avec le milieu. Elle développe aussi un niveau de réflexivité où « l'habiter en conscience d'habiter » devient une forme de conscience politique particulière investissant la relation aux lieux (Barbe,

2016). C'est la particularité de l'habiter et de l'attachement à l'espace mis en avant, comme un point de convergence entre radicalité et ordinarité, et entre différentes formes d'engagement vis-à-vis des problématiques écologiques qui permet la subversion des cadres traditionnels de gouvernement de l'espace.

Bibliographie générale

Sources

- SPLAAD, 2012, *Dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté « Ecocité Jardin des maraîchers »*.
- Plaquette d'information du projet éditée sous le nom « Dijon ville durable » par la Ville de Dijon, <http://www.splaad.com/ecocite-jardin-des-maraichers-dijon>

Sites officiels et communications institutionnelles du côté de la mairie

- Dijon métropole : <https://www.metropole-dijon.fr/>
- SPLAAD : <http://www.splaad.com/>
- Communiqué du conseil municipal du 8 juillet 2010 : <https://www.dijon.fr/>

Entretiens

- Directeur de Latitude 21, la maison de l'architecture et de l'environnement, Dijon métropole, 21/03/18
- Sébastien, architecte et photographe, habite à proximité des Lentillères, 19/03/18
- Marcel, jardinier au Potager Collectif des Lentillères, membre historique de la mobilisation, 09/05/18

Du côté des Lentillères

- Le Quartier libre des Lentillères, Tierra y Libertad : <https://lentilleres.potager.org/>
- Le Jardin des Maraîchers, ferme maraîchère en lutte : <https://jardindesmaraichers.potager.org/>
« Présentation du projet d'occupation des terres à Dijon », par Corentin à l'intention du collectif Urgence Bio 21, 2009.
- *Quartier Libre n°4*, « Jean Pierre et Christine, maraîcher.ere.s militant.e.s »
- *Quartier Libre n°6*, « Histoire(s) du quartier, Intermède »
- Compte-rendu des rencontres francophones de Reclaim the Fields à l'espace autogéré des Tanneries, 22-24 octobre 2010, 16 p.
- *Constellations*, 2014, « Ancrages – Les Tanneries, 1997-20.., Une histoire de l'espace autogéré des Tanneries (Dijon) » dans COLLECTIF MAUVAISE TROUPE, *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21^e siècle*. Rubrique intervenir, Paris, Editions de l'éclat.
- *Constellations*, 2014, « Agrisquats – ZAD et Dijon » dans COLLECTIF MAUVAISE TROUPE, *Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21^e siècle*. Rubrique savoir-faire, mano verde : les mains dans la terre.

Articles de presse

Libération, « Subversion maraîchère », Eliane Patriarca, 22/05/2014.

Le Monde Diplomatique, « Les friches, vernis sur la rouille », Antoine Calvino, avril 2018.

Lutopik, « Dijon : potagers contre écoquartier aux Lentillères », 29/10/2013.

Émissions de radio

Émission « Terre à terre », « Le jardin des Lentillères (1) : reportage autour de ce potager collectif », Ruth Stegassy, *France culture*, 8 juin 2013.

Émission « Terre à terre », « Le jardin des Lentillères (2) : « reportage autour du quartier autogéré des tanneries », Ruth Stegassy, *France culture*, 15 juin 2013.

Bibliographie

AMBROSINO Charles, ANDRES Lauren, 2008, « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et sociétés* 2008/3 (n° 134), pp. 37-51.

ATTANÉ Marine, 2015, *Analyse géopolitique du conflit d'aménagement de Sivens*. Mémoire de mastère en géopolitique, Paris : Institut français de géopolitique.

BARBE Frédéric, 2016, « La « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique », *Noröis* 238-239 | 2016, pp. 109-130.

BERLAN Aurélien, 2016, « Entre contestation et cogestion, les luttes territoriales face à l'État. Le cas de la lutte contre le barrage du Testet à Sivens », *Ecologie & politique*, 2016/2 (N° 53), pp. 105-128.

BERTRAND Nathalie, *Terres agricoles périurbaines, une gouvernance foncière en construction*, Paris, Quae, 2013, 256 p.

CHALMANDRIER Maude, 2016, *Le renouvellement urbain conflictuel d'une zone ancienne zone maraîchère à urbaniser (Dijon) : Étude d'une controverse sur l'aménagement et le développement durable des villes*, Mémoire de recherche en Master 2 recherche « Territoires, Espaces, Sociétés », EHESS, année universitaire 2015-2016, sous la dir. de Bernard Hubert, 248 p.

CLÉMENT Gilles, 2016, *Manifeste du Tiers paysage*, Saint Germain sur Ille, éditions du commun, 59 p.

DJAMEN-TRAN et al., 2012, « Penser la résilience urbaine » in Djamen-Tran G., Reghezza-Zitt M., *Résilience urbaines, la ville face aux catastrophes*, Le Manuscrit.

DONADIEU Pierre et PERIGORD Michel, 2005, *Clés pour le paysage*, Paris, Ophrys, collection Géophrys, 368 p.

- EVENO Claude, 2005. « Des friches urbaines ? », *Les cahiers de l'école de Blois*, n° 4, p. 14-21.
- FERRARI Federico, 2016, *Paysages réactionnaires. Petit essai contre la nostalgie de la nature*, Paris, Eterotopia France, Collection Rhizome, 96 p.
- GENESTIER Philippe et JACQUENOT-DESFORGES Claudine, 2011, « L'espace comme support et objet de la geste politique », BONNY Yves, OLLITRAULT Sylvie, KEERLE Régis et LE CARO Yves (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 407 p.
- LACOSTE Yves, 1976, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, La Découverte, 248 p.
- LAZZAROTTI, Olivier et FRELAT-KAHN, Brigitte (dir), 2012, *Habiter : vers un nouveau concept*, Paris, Armand Colin, 2012, 256 p.
- LECOURT, Arnaud, 2002, « Une géographie des conflits associatifs liés à l'environnement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton », ESO, Travaux et Documents, n°18, pp. 17-21.
- LEFEBVRE Henri, 1974, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 512 p.
- LEFEBVRE Henri, 2001, *Espace et politique. Tome 2 Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, p. 174
- LEVY Jacques, 2010, « Le développement urbain durable entre consensus et controverse », *L'Information géographique* 2010/3 (Vol. 74), pp. 39-50.
- LEVY Jacques & LUSSAULT Michel, 2013, *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1128 p.
- LUSSAULT Michel, 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Paris, Grasset, 224 p.
- MARCO D, 1999, « Mouvements d'habitant et compromis territorial », in F. Walter (ed.), *La Suisse comme ville*, Itinera, Basel, 22.
- MELÉ Patrice, LARRUE Corinne, ROSEMBERG Muriel (dir.), 2003, *Conflits et territoires*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 224 p.
- MELÉ Patrice, 2011, « Quels territoires pour l'action ? Mobilisations locales et régime de territorialité », BONNY Yves, OLLITRAULT Sylvie, KEERLE Régis et LE CARO Yves (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 407 p.
- NAHMIAS Paula, 2017, *L'habiter citadin interrogé par l'agriculture urbaine*, Thèse de doctorat en géographie, Université Renne 2 – Haute Bretagne, 408 p.
- PADDEU Flaminia, 2017, « De la crise urbaine à la réappropriation environnementale et alimentaire du territoire », *MappeMonde* n° 121.
- PADDEU Flaminia, 2012, « Faire face à la crise économique à Detroit : les pratiques alternatives au

service d'une résilience urbaine ? », *L'Information géographique* 2012/4 (Vol. 76), p. 119-139

PAILLOUX Anne-Laure, 2015, « Zone d'aménagement différé contre " zone à défendre ". Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural », justice spatiale - spatial justice, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE 7218, Laboratoire Mosaïques, Droit au village.

PATTARONI Lucas, 2011, « Le nouvel esprit de la ville. Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le « développement urbain durable » ? », *Mouvements* 2011/1 (n° 65), pp. 43-56.

PERNET Alexis, 2014, « Des marges génératrices ? Deux parcours à la périphérie des villes, de l'expérience de bord à son appropriation politique », in : Gérard Peylet et Hélène Saule-Sorbé (dir.), *L'Appartenir en question. Ce territoire que j'ai choisi*, Pessac, Publications de la MSHA (Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine), pp. 171 – 183

PEYLET Gérard et SAULE-SORBET Hélène, 2014, *L'Appartenir en question. Ce territoire que j'ai choisi*, Pessac, Publications de la MSHA (Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine).

PRADEL Benjamin, 2012, « L'urbanisme temporaire : signifier les " espaces-enjeux " pour réédifier la ville », BONNY Yves, OLLITRAULT Sylvie, KEERLE Régis et LE CARO Yves (dir.), *Espaces de vie, espaces enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 407 p.

REYNAUD-DESMET Lélia, 2012, « La fabrication de la ville durable entre conflit et participation : les activistes urbains écologistes en région parisienne », *L'Information géographique* 2012/3 (Vol. 76), p. 36-51.

RIEUTORT Laurent, 2009, « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », *L'Information géographique*/1 (Vol. 73), pp. 30-48.

RIPOLL Fabrice, 2005, « S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ? », *Noréis*, 195 | 2005/2, PUR, pp. 29-42.

RIPOLL Fabrice, 2008, « Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine », *Espaces et sociétés*, n° 134, pp. 83-97.

RIPOLL Fabrice et VESCHAMBRE Vincent, 2005, Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique, *Noréis. Environnement, aménagement, société*, 195, p. 7-15.

SAINT GIRONS Franck, 2014, « Friches urbaines : de la marge au lieu créatif central », in : Gérard Peylet et Hélène Saule-Sorbé (dir.), *L'Appartenir en question. Ce territoire que j'ai choisi*, Pessac, Publications de la MSHA (Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine), pp. 77 – 95

SEBASTIEN Léa, 2016, « L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? », *Noréis* 238-239 | 2016, pp. 23-41.

SOULIER Hélène, 2010, « La friche ou la vertu des manques urbains » dans BOISSONADE Jérôme, GUEVEL Solenn, POULAIN France (dir.), *Ville visible, ville invisible*, Paris, L'Harmattan, pp. 53-60.

SUBRA Philippe, 2016, *Géopolitique locale. Territoires acteurs, conflits*, Paris, Armand Colin, 336

p.

SUBRA Philippe, 2017, *Zones A Défendre. De Sivens à Notre-Dame-des-Landes*, Paris, Éditions de l'Aube, 134 p.

SENCÉBÉ Yannick, 2013, « Quand la défense de la terre nourricière s'invite au cœur des villes. Empaysannement de luttes urbaines : l'exemple du Potager Collectif des Lentillères », *Pour* 2013/4 (N° 220), pp. 327-336

SENCÉBÉ Yannick, 2014, « Appartenir à un lieu qui ne vous appartient pas. L'expérience du quartier libre des lentillères à Dijon », in : Gérard Peylet et Hélène Saule-Sorbé (dir.), *L'Appartenir en question. Ce territoire que j'ai choisi*, Pessac, Publications de la MSHA (Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine), pp. 27-40.

SENCÉBÉ Yannick et CAMILLE, 2017, « Au-delà des légumes, faire pousser une alternative à l'aménagement de nos vies. Le quartier libre des Lentillères à Dijon », in GIS Démocratie et Participation, *Actes du Colloque "Les expérimentations démocratiques aujourd'hui. Convergences, fragmentations, portées politiques"*, Saint-Denis, 26-28 janvier 2017.

TILLY Charles, 1984, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle* n° 4, pp. 89-108.

TORRE André, 2012, « Introduction : Conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains », *Économie rurale*, vol. 332, no. 6, 2012, pp. 4-8.

VANHAMME Marie et LOUBON Patrice, 2001, *Arts en friches, usines désaffectées : fabrique d'imaginaires*, Paris, Éditions alternatives.

Table des matières

Sommaire.....	1
Index des abréviations.....	2
Table des figures.....	3
INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 : De la friche au lieu de conflit, la trajectoire d’anciennes terres maraîchères en ville..	13
CHAPITRE 1 : Interroger l’histoire d’un fragment urbain à travers les devenirs d’une friche en ville.....	15
I – L’histoire d’un espace urbain en bordure.....	15
1. Les mutations d’un quartier.....	15
2. Une enclave agricole sous forte pression foncière.....	17
II – Entre enfrichement et scénario d’aménagement futur.....	19
1. La friche s’installe.....	20
2. La constitution d’une réserve foncière pour la ville.....	20
III – Des anciens abattoirs à l’espace autogéré des Tanneries.....	21
1. Un squat en recherche d’ancrage.....	21
2. Un lieu d’articulation entre plusieurs dynamiques urbaines.....	22
3. Dessiner un contre-territoire dans la ville.....	23
CHAPITRE 2 : Les enjeux du développement urbain durable dans le renouvellement d’un quartier.....	25
I – L’Ecocité Jardin des maraîchers, un projet dans la fabrique de la ville durable.....	25
1. Le plus grand projet d’écoquartier dans la ville.....	25
2. Un urbanisme durable et dense.....	27
II – Le renouvellement urbain d’un quartier, entre conservation et altération de l’existant..	29

1. La mise en scène du passé maraîcher du site.....	29
2. Le déplacement des Tanneries.....	30
III – Le « nouvel esprit de la ville » vu à travers la requalification d’un espace.....	32
1. L’urbanisme transitoire, nouvelle norme de production urbaine	32
2. La place des espaces alternatifs face au développement urbain durable.....	33
CHAPITRE 3 : Une mobilisation pour la défense de terres agricoles en ville, la sédimentation d’une lutte territoriale.....	36
I – La naissance de la contestation par la convergence entre lutte urbaine et revendications agricoles.....	36
1. La création du collectif Urgence Bio 21.....	36
2. Le rapprochement avec les Tanneries.....	37
3. Une coalition opportune.....	39
II – Les ressorts territorialisés de la mobilisation.....	40
1. Les dernières terres maraîchères.....	40
2. Un territoire de référence.....	41
III – La particularité du terrain à l’origine de la controverse.....	42
1. Une friche laissée à l’abandon ? Questionner les délaissés urbains.....	42
2. Une logique conflictuelle autour d’un espace-enjeu.....	43
PARTIE 2 : Explorer la dimension spatiale de la lutte au prisme d’une géographie des mobilisations.....	45
CHAPITRE 1 : Cultiver pour occuper, l’agriculture comme moyen de résistance.....	47
I – Défendre les terres agricoles à partir d’un potager collectif.....	47
1. La naissance du Potager Collectif des Lentillères.....	47
2. Une requalification concurrente de l’espace.....	48
II – Le Jardin des maraîchers : un projet agricole pour nourrir la lutte.....	49
1. Mettre en place une production agricole conséquente	49

2. L'organisation d'un marché à prix libre.....	50
3. Les enjeux politiques d'une ferme collective.....	51
III – L'occupation renforcée par la multiplication des parcelles jardinées.....	52
1. La croissance des jardins.....	52
2. Les jardins, espaces d'alternatives ?.....	52
CHAPITRE 2 : Une lutte d'appropriation de l'espace pour en déterminer les usages.....	54
I – La maîtrise de l'espace.....	54
1. Habitats et constructions.....	54
2. Des conflits d'appropriation.....	55
3. Contrôler l'espace.....	56
II – Détournements et usages autonomes de l'espace	57
1. La nécessité d'organiser l'espace.....	57
2. Des compétences de découpage et de délimitation.....	58
3. Des activistes acteurs de l'aménagement urbain ?.....	58
III – De la connaissance sensible du lieu à la constitution d'un savoir ancré.....	59
1. La controverse des terres polluées : une territorialisation de l'argumentation.....	60
2. Le travail de cartographie : la carte comme outil militant	61
PARTIE 3 : Du potager collectif au « Quartier Libre des Lentillères », quand la mobilisation entre dans un processus de territorialisation.....	64
CHAPITRE 1 : Le « quartier des Lentillères », une mobilisation en recherche d'ancrage.....	66
I – Quand la mobilisation se confond avec l'espace.....	66
1. L'énonciation d'une identité spatiale.....	66
2. La réactivation d'une identité géographique.....	68
II – Une volonté d'enracinement au sein du lieu.....	69
1. L'attachement au lieu	69

2. Une logique de l'appartenir.....	70
III – Un régime de territorialité réflexif ?.....	71
1. Opposer une vie de quartier au vide urbain.....	71
2. Renforcer l'ancrage territorial de la mobilisation.....	72
CHAPITRE 2 : Le « quartier des Lentillères » dans son rapport à la ville, ouvrir une brèche dans la métropole.....	75
I – Le quartier hors la ville : viser un « en-dehors » à partir d'une forme d'extériorité.....	75
1. Réinvestir un délaissé urbain.....	76
2. Échapper à la conversion métropolitaine.....	76
3. Un « en-dehors » favorable aux pratiques alternatives.....	77
II – Le quartier dans la ville : de la concurrence à la confrontation.....	79
1. Quand le quartier se manifeste : faire irruption dans la ville.....	79
2. Un lieu contre-culturel qui tisse ses affinités.....	80
3. Une concurrence avec la ville sur le terrain du sensible.....	81
CHAPITRE 3 : Articuler lutte localisée et réseaux.....	85
I – Les mises en réseau de la lutte.....	85
1. Les Lentillères et le milieu paysan local.....	85
2. Les Lentillères dans les mouvements alternatifs territoriaux	86
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	88
Bibliographie.....	92
Table des matières.....	97